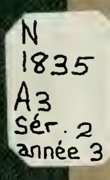
Brussels. Musées royaux
d'arts et d'histoire
Bulletin
sér.2, année 3 (1910)





BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DECORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

Ce bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux membres de la Société.

DEUXIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE. — 1910.



VROMANT & C°, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, BRUXELLES

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3





Sorti des presses

de l'imprimerie



VROMANT & Cie

3, rue de la Chapelle

Bruxelles

BULLETIN
DES MUSÉES ROYAUX
DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie)

A BRUXELLES

Ce bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux membres de la Société.

DEUXIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE. — 1910.



VROMANT & C°, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, BRUXELLES

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3



TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DIVERS.

DONS.

Musées du Cinquantenaire :

Musée de la Porte de Hal :

NOUVELLES ACQUISITIONS.

NOS FOUILLES.

DONS DE DOCUMENTS GRAPHIQUES

EXPOSITIONS DE DOCUMENTS.

NOS CATALOGUES ET NOS GUIDES.

BIBLIOTHÈQUE.

DIVERS.

HORS-TEXTE.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DE L'ÉTAT.

ADMINISTRATION.

DONS.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

PLANCHE HORS TEXTE EN HÉLIOTEINTE.



2e SÉRIE. 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 1. JANVIER 1910

BULLETIN
DES MUSÉES ROYAUX
DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

A PROPOS D'UNE TAPISSERIE DU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

La Bataille de Nieuport.

Le Musée des arts décoratifs et industriels a acquis, en vente publique, en 1859, une tapisserie fort intéressante représentant la bataille de Nieuport, gagnée, le 2 juillet 1600, par le prince Maurice de Nassau sur les troupes espagnoles commandées par l'archiduc Albert.

Cette tapisserie mesure $7^{m}95$ de longueur sur $1^{m}94$ de hauteur.

Au premier plan les deux chefs des armées en présence, l'archiduc montant un cheval blanc et le prince de Nassau monté sur un cheval noir ; les deux princes sont suivis de leurs hérauts sonnant la charge : cavaliers et fantassins sont aux prises.

A gauche, la ville de Nieuport, dont on reconnait la tour. A l'arrière-plan, les dunes et la mer où l'on voit de nombreux vaisseaux qui s'éloignent de la côte; c'est la flotte hollandaise que Maurice de Nassau veut mettre dans l'impossibilité de porter secours à l'armée de terre, qui n'aura d'autre alternative que de vaincre ou de mourir. Cette dernière, enfermée entre la mer, l'Yperlée et le havre de Nieuport, s'est supprimé toute chance de retraite.

Après trois heures de combat, nous dit un historien, A.-J. Namèche, pendant lesquelles il y eut des succès de part et d'autre, le prince Maurice fit avancer ses réserves, composées principalement de déserteurs espagnols. L'action fut vive et les Espagnols durent se replier, abandonnant le champ de bataille à l'ennemi.

C'est ce que rend bien notre tapisserie, dont le dessin donne l'impression d'un engagement fort mouvementé et même décisif.

L'archiduc fut blessé au visage. Dans le panégyrique du prince, qu'il prononça à Sainte-Gudule en 1621, don Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval et prédicateur ordinaire de Son Altesse, rappelle ce fait en ces termes imagés et pittoresques :

« Tantost assiegeant et tantost assiégé, tantost en defendant, tantost en attaquant, après avoir en toutes occasions fait tout ce qu'on peut souhaiter en un grand capitaine, il receut combatant deux blessures, dont l'une qui fut d'un coup d'halebarde sur la teste, et par consequent dangereuse luy fit perdre du sang en quantité.

» Je demanderois volontiers ou estoient en ceste occasion les boucliers dont Homere dit que Jupiter couvre les Princes et les Roys. Mais s'il eut entendu que par une singulière providence de Dieu il fault que les grands soient conservés en une grande meslée, je suis avec luy estant tres certain qu'au malheur de Nieuport Dieu protegea miraculeusement le Prince et le Pays. Vray est que l'on vit bien qu'il n'estoit comme ce Cenée, que l'antiquité a creu invulnerable [1]. »

Le sujet principal de cette tapisserie, qui constitue une composition de grande allure, est entouré d'un double encadrement : à l'extérieur, une bordure

1. *Le Soleil éclipsé* ou discours sur la vie et mort du Sérénissime Archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas et de Bourgogne. A Bruxelles, chez Hubert Anthoine, imprimeur juré de la Cour, à l'Aigle d'Or. MDCXXII.

de guirlandes de fleurs où se remarquent aussi des oiseaux et des écureuils qui alternent les uns avec les autres; à l'intérieur, un cadre composé de compartiments où sont représentées les vues des chefs-lieux des dix-sept provinces, entre lesquelles sont figurées les armoiries de chacune de ces provinces.

Nous donnons ci-contre la reproduction de la ville d'Anvers, qui nous paraît tout particulièrement intéressante.



Dans les deux montants de l'encadrement sont représentés, dans des réserves, à gauche, le palais de Nassau, à Bruxelles, avec l'inscription : *Palatium Brabantiæ;* à droite, le Binnen-hof, à La Haye, avec l'inscription : *Palatium hollandiæ.*

Dans la partie supérieure de la tapisserie, au milieu, figure un cartouche posé sur un trophée de drapeaux et d'armes d'hast. Le sujet qui y est traité est symbolique : Deux cavaliers dans leurs armures, l'archiduc Albert et le prince Maurice de Nassau, tiennent, chacun d'une main, soit une feuille de papier, soit une feuille de parchemin qu'ils sont occupés à déchirer et sur laquelle est figuré un lion. Nous reviendrons plus loin sur ce dernier détail de la composition.

Au-dessus d'eux, une représentation de la Providence figurée par deux mains sortant des nues; l'une d'elles tient une balance; dans l'un des plateaux est posé le sceptre, et dans l'autre un chapeau à larges bords, symbole de la liberté dans les Provinces confédérées ; celui-ci, qui fait « pencher la balance » vers Maurice de Nassau, symbolise la victoire des troupes hollandaises sur l'armée espagnole. L'autre main complète le symbolisme de la composition : elle laisse tomber une couronne sur la tête du vainqueur de la journée.

Nous signalerons encore la présence, sur ce parchemin, d'une branche placée du côté de Nassau de laquelle se détache, semble-t-il, une sorte de boule, une orange sans doute ; et, du côté de l'archiduc, des armoiries : de... à la fasce de... (de gueules à la fasce d'argent), c'est-à-dire les armoiries des anciens archiducs d'Autriche. Ce seraient les indices personnels des deux personnages en présence.

De même, l'auteur de la composition n'a-t-il pas voulu opposer, également comme indices personnels, les deux édifices qu'on aperçoit à l'arrière-plan, l'église du côté du pieux Albert et la tour fortifiée du côté de l'homme de guerre qu'était avant tout Maurice de Nassau ?

Nous venons de dire que les deux princes sont représentés déchirant une carte sur laquelle est figuré un lion.

Dans son bel ouvrage *Les Musées royaux du Cinquantenaire et de la Porte de Hal,* notre collègue, M. Joseph Destrée, s'exprime comme suit à ce sujet : « Le milieu de la bordure supérieure est occupé par un cartouche entouré de drapeaux espagnols et renfermant un sujet allégorique : l'archiduc Albert et le prince Maurice, à cheval, sur les bords d'un ruisseau. Ils tirent chacun de leur côté au point de déchirer la carte des Pays-Bas symbolisée par le *Leo belgicus,* le lion belge. Il est certain que, vaincu à Nieuport, le prince de Nassau eût peut-être assisté impuissant à la reprise par l'Espagne des Provinces confédérées. Par contre, la victoire de son armée entraina le démembrement irrémédiable des anciens Pays-Bas,



et Maurice de Nassau et son frère Henri-Frédéric purent consommer cette funeste scission de nos provinces due à la politique du Taciturne. »

On peut supposer que cette tapisserie remarquable a dû être exécutée sur les ordres de Maurice de Nassau lui-même, dont elle semble destinée à chanter la gloire.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

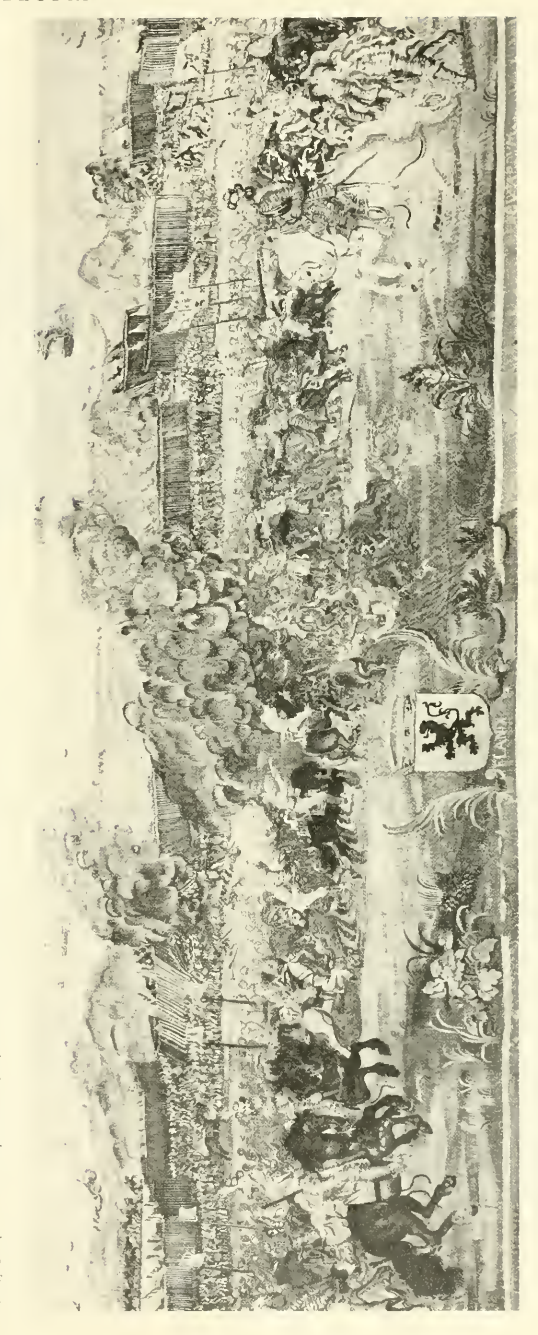
INSIGNES FUNÉRAIRES DE LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

L'ART ancien s'est enrichi, dans le courant de l'année, de deux insignes de forme et de décor tout à fait identiques, lesquels provenaient de la collection de feu Mgr Simon, en son vivant aumônier de la Cour. Il est regrettable qu'aucune donnée sur la provenance et la destination de ces objets ne nous soit parvenue ; mais il nous a paru intéressant, néanmoins, de les publier, à raison du caractère original et pittoresque qu'ils présentent.

Ces deux insignes, de forme ovale, en argent fondu, ciselé et gravé, ont $0^{m}07$ de haut, sur $0^{m}06$ de large. Sur la face, en relief, on remarque une tête de mort portant sur les tempes une couronne de laurier et sur le sommet une clepsydre agrémentée d'une aile d'oiseau et d'une aile membraneuse de chauve-souris, symbole, si je ne me trompe, du jour et de la nuit qui accompagnent le temps à tour de rôle. Derrière cette tête sont disposées en sautoir deux faulx auxquelles se mêle une banderole avec le texte [1] :

Benjamin een grypende wolf des morgens vroech zal thyderoof eten en't avonds den roofdag len. Gen. 47, v. 27. (Benjamin, un loup ravisseur, le matin il mangera la proie et le soir il partagera les dépouilles.) C'est,

1. GEN. 47, v. 27. Dans d'autres éditions, ce passage correspond au ch. 29, verset 27 : *Benjamin lupus rapax mane comedet praedam et vespere dividet spolia.*



LA BATAILLE DE NIEUPORT.

Tapisserie des Musées royaux du Cinquantenaire.

comme on le voit, une allusion manifeste au défunt, qui s'appelait De Wolf. Le rapprochement est plus curieux que juste, attendu que le défunt ne joue ici nullement le rôle de ravisseur. Mais nos ancêtres n'étaient pas trop exigeants en ces matières, et



FIG. 1. — INSIGNE FUNÉRAIRE DU XVIIe SIÈCLE (FACE).
(Musées du Cinquantenaire.)

pour sûr le confrère qui aura fait cette trouvaille n'aura pas manqué d'éprouver une légère satisfaction d'amour-propre.

Sous les deux os posés en sautour et derrière la mâchoire édentée de la tête apparaît un cartouche contenant ces mots gravés en caractères italiques : *Bidt voor de ziel van de Eerw. Pater Cornelius de Wolf, Obiit, 12 octob. 1695*. Il ne sera pas superflu de faire remarquer que c'est une allusion au nom du défunt. (Priez pour l'âme du Révérend Père Corneille de Wolf, mort le 12 octobre 1695.) Sous l'inscription et à l'intérieur du cartouche on voit un mort gisant enveloppé de son linceuil et, plus haut, en dehors, un génie tenant une torche renversée, un autre lançant des bulles de savon, symbole de la vanité et de l'inanité des choses humaines.

Cette flamme qui va s'éteindre et ces bulles brillantes et légères qui, à peine formées, se crèvent pour disparaître, sont des images, familières à nos ancêtres, de la rapidité et de l'inanité de la vie.

Le revers nous montre un cartouche ovale contenant l'image gravée du saint Pape Corneille, coiffé de la tiare, vêtu de la chape et tenant en main la croix à triple traverse, et le cor (cornu) par allusion à son nom. Une tête de mort, qui se trouve sous le médaillon, s'agrémente de membranes qui constituent la terrasse sur laquelle reposent deux petits amours, l'un tenant une torche la flamme en haut, l'autre une torche la flamme renversée. Au-dessus apparaît le médaillon où se détache le buste de la mort ; de sa tête partent des étincelles ; elle tient de la droite une torche enflammée et de la gauche une faulx. Ce mé-

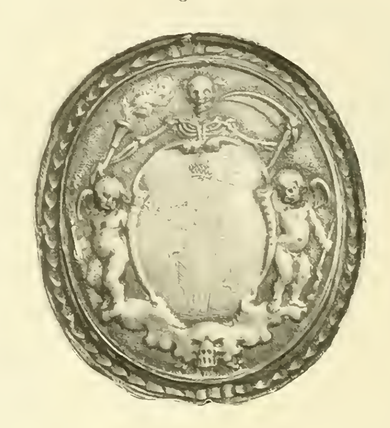


FIG. 2. — INSIGNE FUNÉRAIRE DU XVIIe SIÈCLE (REVERS).
(Musées du Cinquantenaire.)

daillon est agrémenté d'un encadrement de feuilles exécutées au repoussé et soudé à la plaque même.

L'usage de ces insignes nous est inconnu, ainsi que nous venons de le dire. Comme ils sont à double face, il y aurait tout lieu de croire qu'ils étaient destinés à être vus des deux côtés. Faudrait-il les prendre pour une sorte de jeton ? Mais ni la forme ni le relief ne semblent autoriser cette hypothèse. Au surplus, la bordure de feuilles est pourvue de distance en distance de quatre trous placés à égale distance les uns des autres. Et cette particularité serait de nature à faire croire que l'insigne devait se fixer sur quelque tissu, à moins que l'encadrement ne soit pas de l'époque de la plaque : hypothèse qui nous paraît, pour le moins, invraisemblable.

Voilà, sous une forme réduite, un spécimen du goût macabre dont le XVIIe siècle, héritier des traditions de la Renaissance, s'est plu à faire montre dans les monuments funéraires. L'opposition de la vie et de la mort, d'un crâne décharné et de génies grassouillets, a été un des thèmes qui ont charmé nos ancêtres, tout pénétrés de traditions classiques. Elles étaient bien loin, en effet, de leur imagination et de leurs souvenirs la croix, les images de la Sainte-Trinité, de la Vierge, des évangélistes ou de leurs attributs caractéristiques !

A ces symboles, qui leur semblaient surannés, se substituèrent peu à peu tout un assortiment de

faulx, de clepsydres et surtout de têtes de mort; et, pour égayer ces lugubres images, l'artiste nous montre des génies complaisants qui prennent l'attitude de la douleur ou de la plus aimable indifférence, comme celui qui fait des bulles d'air. Les petits génies funéraires de nos deux plaques ont, du reste, de qui tenir; ils se réclament pour le style et l'esprit de ces créations qui ont popularisé le nom de François Duquesnoy. On sait avec quelle maîtrise le sculpteur bruxellois sut en tirer parti dans maints monuments à Rome, etc. Plus tard, Rombaut Verhulst, si habile à rendre la physionomie humaine, commettra des fautes de goût énormes lorsqu'il se servira des symboles funèbres.

Les ornements membraneux auxquels nous avons fait allusion feraient croire à une influence d'artistes hollandais, entre autres des Van Vianen, qui avaient un faible pour ce genre de motifs. Il nous serait impossible d'offrir les insignes que nous publions ici comme des œuvres marquées au coin d'un goût exquis. Ils pèchent, en effet, par un manque de cette aisance, de cette grâce et de cette harmonie qu'on s'attend à trouver dans les symboles ou les allégories. L'artiste donne trop de relief au crâne et le hideux symbole semble écraser les petits amours qui vivent dans son voisinage.

Jos. Destrée.

LA PAMOISON DE NOTRE-DAME

TRAVAIL BRABANÇON

DU PREMIER TIERS DU XVIe SIÈCLE.

Ce groupe en chêne sculpté, de $0^{m}39$ de haut, a été acquis lors de la vente Fétis. Il provient apparemment d'une scène de retable qui comportait plusieurs épisodes. Cette circonstance explique la nécessité où s'est trouvé l'artiste de présenter les deux personnages sur un espace très restreint.

Un examen attentif permet de reconnaître des traces, quoique bien faibles, de l'ancienne polychromie dans plusieurs creux du groupe. Et cependant il ne me semble guère permis, en l'occurrence, de regretter trop vivement cette détérioration déjà ancienne. Le travail du sculpteur apparaît si ferme, si énergique; il traduit avec tant de bonheur et de justesse le sentiment de l'artiste qu'on oublie les mutilations amenées par le temps pour admirer le coup de ciseau dans toute sa fraîcheur et sa hardiesse.

Marie défaille et, sans le secours de saint Jean, qui soutient sa tête et lui prend le bras, elle eût infailliblement succombé sur le sol. Et cependant elle conserve, surtout grâce à la pose des mains, une attitude, un air de réelle dignité.

La tête de saint Jean est pleine de caractère et empreinte d'une indicible douleur; ses traits vigoureux et aigus contrastent avec les traits décomposés de la Mère de Dieu. Contraste aussi celui qui résulte du caractère des draperies nerveuses et agitées chez saint Jean, souples et reposées chez Marie. La conception de l'artiste paraît se résumer en deux mots : là le mouvement et l'anxiété, ici l'impuissance et l'accablement.

Nul doute que le lecteur n'ait remarqué le caractère de la chevelure de saint Jean, dont les boucles tombent sur le front, tandis que les autres se relèvent au-dessus de la nuque. Si originale que cette particularité paraisse, elle n'appartient pas en propre à l'artiste. Elle est commune à maints artistes brabançons. Elle fut de mode à la fin du XVe siècle et surtout au commencement du XVIe. Il y en a même un exemple typique dans un ange ayant appartenu à un grand rosaire qui se suspendait à la voûte des églises. Seulement, les draperies de la robe sont plus agitées, comme il convient à un ange qui plane dans une église spacieuse.

Caractéristique aussi l'exemple qui nous est donné par divers personnages d'un petit retable de la légende de la Sainte Croix, appartenant à l'église de Léau. On peut voir à Brou, en Bresse, un exemple typique de ce genre de tête dans des *putti* du tombeau de Marguerite de Bourbon et dans le retable des sept joies de Marie, dont l'auteur est resté anonyme. L'architecture de ce dernier monument rentre bien dans le groupe des œuvres de gothique abâtardi, cultivé par van Pede et van Bodeghem.



LA PAMOISON DE NOTRE-DAME.
GROUPE EN CHÊNE SCULPTÉ.
(Musées du Cinquantenaire.)

L'imagier, l'auteur des groupes, est aussi, à n'en pas douter, un Brabançon, ainsi que le confirment d'autres particularités. M. Wilhem Vöge, dans l'étude qu'il a consacrée aux sculptures de Brou, a tiré de ce trait une dénomination ingénieuse en désignant l'auteur anonyme de la sculpture, *Meister mit dem Stirnschopf*. Passe si cette appellation suffit à distinguer cet artiste inconnu de Conrad Meyt, dont il fut le collaborateur; mais elle ne pourrait pas être employée sans restriction, d'une façon courante, sinon elle prêterait à confusion, cette sorte de toupet ayant été familière à plusieurs maîtres de la même époque [1].

Maintenant que l'on est fixé sur le caractère du groupe, il serait très intéressant de produire des groupes analogues. On trouvera des analogues dans les retables de Bruxelles et surtout dans ceux d'Anvers du premier tiers du XVIe siècle. Il y en a aussi dans des œuvres de Jan Boreman et de son école qui sont conçus dans le même esprit; mais nous n'en avons pas rencontré qui correspondent de point en point au groupe nouvellement acquis par les Musées. Il est même permis de dire que ce précieux fragment ne leur cède ni sous le rapport du sentiment ni sous celui de la facture.

JOS. DESTRÉE.

DONS.

Mme Peltzer de Clermont nous a fait don de trois charmants bonnets d'enfant. L'un d'eux, à fond bleu, avec dentelle d'argent, paraît dater de l'époque Louis XIV; un autre, également bleu, mais à dentelle d'or, doit être du milieu du XVIIIe siècle; le troisième, enfin, fait d'une étoffe jaune, appartient au Louis XVI. Ce ne sont pas les premiers objets que nous devions à la générosité de Mme Peltzer de Clermont; notre section de la dentelle a reçu d'elle de nombreux morceaux intéressants, dont plusieurs importants spécimens de broderie à fils tirés, et un ravissant porte-bébé Louis XVI, avec broderies et Valencienne de l'époque. Nous saisissons avec empressement l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à la généreuse et distinguée donatrice.

Nous avons également reçu pour nos collections :

Musées du Cinquantenaire :

De Mme Veuve Verbeckmoes, de Liége, une pagode en laque de Chine, en partie dorée et comportant divers ornements et accessoires en bronze.

De M. Amiable, de Namur, un serpent en verre d'époque moderne.

De M. le notaire Jules Tesch, de Messancy, un intéressant fragment de sculpture d'époque romaine; le haut du fût d'une colonne surmonté d'un élégant chapiteau corinthien, découvert à La Madeleine, au pied d'un ancien oppidum gallo-romain, situé près de la frontière du Luxembourg belge.

Musée de la Porte de Hal :

De M. le lieutenant-colonel en retraite Th. Schmid, de Bruxelles, une lettre autographe du Prince Baudouin et un album de lithographies en couleurs, représentant les uniformes de l'armée suisse de l'époque, album ayant servi au Prince, lorsqu'il était enfant, pour l'étude des types militaires.

De M. Hippert, conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles, deux hallebardes ayant appartenu à la garde du prince-évêque de Liége.

BIBLIOTHÈQUE.

M. Josse van Kriekinge, architecte, rue Gallait, à Bruxelles, vient de nous faire don de l'atlas de l'ouvrage intitulé *De la Monarchie prussienne*, par M. Mentelle, historiographe de Mgr le comte d'Artois, Londres, 1788. Cet atlas renferme, entre autres, une belle carte des Pays-Bas autrichiens et un état de toute l'armée impériale et royale, sur le pied de guerre, du 1er janvier 1780. Il y a là de très intéressants détails concernant nos anciens régiments.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

1. JAHRBUCH DER KONIGL. PREUSZISCHEN SAMMLUNGEN, XXIX B. *Conrad Meit und die Grabdenkmaler in Brou*, pp. 91 et suiv.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DE L'ÉTAT, A BRUXELLES,

sous le patronage de S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre

Assemblée générale du 18 janvier 1910, tenue dans la salle de la Commission des Musées, au Palais des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Beernaert, président.

Au bureau, MM. Buls, vice-président; P. De Mot, secrétaire; Ch.-L. Cardon, trésorier; F. Toussaint, J. Poils, membres du Conseil d'administration; P. Bautier, secrétaire adjoint.

La séance est ouverte à 2 h. 10 m.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est adopté.

Le secrétaire donne lecture du rapport transcrit ci-après :

Rapport du Secrétaire.

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

Encore sous le coup de l'événement qui, le 17 décembre dernier, eut dans le pays et à l'étranger un douloureux retentissement, la Société des Amis des Musées adresse un suprême hommage à la mémoire du Roi Léopold II dont, avec le recul des années, la haute personnalité ne fera que grandir, grâce au prestige économique qu'il a su donner à la Belgique dans le concert des nations. Nous saluons l'avènement, plein de promesses, du Roi Albert, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Société. On sait la sollicitude qu'il n'a cessé d'apporter aux manifestations les plus diverses de la pensée et du travail; l'art a sa place marquée dans les préoccupations d'un Souverain dont la bonne volonté est attentive à tout ce qui concerne son peuple. Nous avons la confiance que notre Roi témoignera une sympathie efficace aux arts, rangés parmi ces « forces intellectuelles et morales » qu'une nation enrichie se doit à elle-même de développer.

La Société des Amis des Musées a perdu en M. Emile De Mot son vice-président d'honneur; on a célébré ailleurs comme il convenait son inlassable et souriante activité; rappelons la bienveillance jamais départie qu'il montra, en mainte occasion, à notre effort. Nous avons aussi à déplorer la mort de notre vice-président, M. Valère Mabille, dont le généreux patronage se dépensait également dans les domaines de l'industrie, des lettres et des arts. Sont décédés, en outre, pendant l'année 1909 : M. Ferdinand Bischoffsheim, à Paris, et M. Wauters-Dustin, tout deux membres protecteurs. M. Ad. Max, bourgmestre de Bruxelles, a bien voulu accepter le titre de vice-président d'honneur. M. le baron Bayens a été appelé par le Conseil aux fonctions de vice-président, en remplacement de M. Valère Mabille. Ainsi que vous l'apprendra le rapport du trésorier, notre situation matérielle se maintient prospère; quelques défections partielles ont été largement compensées par de nouvelles adhésions.

Exposons brièvement les principaux résultats dus à notre initiative. L'opinion publique a chaleureusement applaudi aux importantes acquisitions que nous avons réalisées à la vente Fétis. Les trois tableaux les plus intéressants de la collection réputée de l'ancien président de la Commission des Musées ont pris place dans notre galerie nationale. *L'Adoration des Mages* de Breughel le Vieux, peinte à la détrempe, prodigieux fouillis de personnages qui — malgré que le ravage du temps en ait quelque peu uniformisé les tons — nous révèlera plus d'un secret sur la technique curieuse de ce génial créateur de types, jusqu'ici insuffisamment représenté chez nous, ses productions les meilleures étant rassemblées au Musée impérial de Vienne. Un monogramme et une date consacrent formellement comme une œuvre du début de Lucas de Leyde, artiste aux dons brillants que sa trop courte carrière rend extrêmement précieux, la *Tentation de saint Antoine* : la tête du vieillard agenouillé se détache avec un extraordinaire relief d'un ensemble livide où une impressionnante gravité se mêle à la fantaisie inséparable d'un tel sujet. Enfin, *Apollon et Diane*, avec leurs attributs, au milieu d'un séduisant paysage, offrent un parfait échantillon de ces nus, maladroits et attrayants, si reconnaissables, de Lucas Cranach. A ces trois œuvres, sauvegardées par notre intervention, s'ajoutait — lors de la substantielle causerie dont M. A.-J. Wauters, en présence des membres de notre Société, accompagna leur remise au Musée — un vaste tableau de Snyders : *Nature morte et chien*, où s'épanouit, dans le fini des accessoires, toute la souplesse de ce talent puissamment décoratif.

Au Musée du Cinquantenaire, nous avons offert un beau vase panathénaïque, qui a été publié dans le *Bulletin*, et un bas d'aube en dentelle de Bruxelles, qui y fut récemment mentionné, en attendant une étude plus approfondie. De son côté, notre président, M. Beernaert, a fait don, à ce même compartiment de la dentelle, d'un superbe « voile de bénédiction » retraçant le miracle de Notre-Dame d'Afflighem; M. Van Overloop a consacré à cette remarquable pièce une notice documentée.

Selon le desideratum formulé par nos statuts, nous avons fait des démarches auprès de certaines fabriques d'église afin d'assurer la conservation des œuvres d'art qu'elles possèdent.

Les négociations relatives au placement dans une salle spéciale du Musée Ancien des tableaux constituant le legs Wilson à la ville de Bruxelles, et du Van Orley des Hospices, se sont poursuivies durant l'année; la décision, incessamment attendue, est entre les mains du gouvernement. Qu'il nous soit permis d'insister auprès du Ministre aux fins de voir solutionner à bref délai cette question, qui préoccupe au plus haut degré les amis des arts.

Le Roi Léopold II avait rapporté d'Égypte, en 1863, divers objets fort intéressants qui, provisoirement déposés dans les écuries de la Cour, y sont encore, conformément à une respectable tradition nationale! A plusieurs reprises, nous avions entamé avec la Liste civile des pourparlers en vue de les acquérir pour le Musée du Cinquantenaire. Nous avons repris ces pourparlers avec les héritiers du Roi, et nous espérons bien pouvoir conserver ces objets au pays.

Trois tableaux du roi Léopold II, dont la vente avait été prématurément annoncée, *les Miracles de saint Benoît*, par Rubens, la copie de cette œuvre, par Delacroix, et *les Têtes de lions*, par Rubens, vont être ramenés à Bruxelles. La première de ces toiles constitue une œuvre capitale qu'il serait hautement désirable de garder en Belgique. Notre Société aura à examiner dans quelle forme son intervention pourrait utilement se produire pour arriver à ce résultat.

Des instances auprès de M. le Ministre des Travaux publics ont amené la réouverture du Panorama du Caire. Pendant les mois d'été, l'œuvre si remarquable d'Emile Wauters, rajeunie par la curiosité dont elle était l'objet, attira de nombreux visiteurs.

Le *Bulletin des Musées*, régulièrement distribué à nos membres, les a tenus au courant des diverses manifestations de notre activité.

Seule ombre au « tableau de nos exploits », signalons l'épilogue de l'affaire des scarabées, achetés dans les circonstances que l'on connait et déclarés faux par les égyptologues : les auteurs de l'escroquerie sont actuellement en prison, mais, hélas! la quittance de remboursement semble — pour le moment, du moins irrécouvrable...

Nous terminons en exprimant l'espoir de voir la Société des Amis des Musées poursuivre résolument sa marche vers le but qu'elle s'est proposé et qu'elle s'efforce, grâce à des collaborations toujours plus assidues, de réaliser : maintenir et accroître le patrimoine artistique de la Belgique!

Ce rapport donne lieu à un échange d'observations entre MM. Buls et Cardon.

M. le président annonce à l'assemblée un legs important de tableaux italiens fait au Musée par M. de Bounder de Melsbroeck, ancien Ministre de Belgique à Rome.

M. Poils demande que les scarabées soient ramenés à Bruxelles, pour prendre place dans une « collection de faux ».

L'honorable membre insiste pour que le Panorama du Caire soit pourvu d'un chauffage, de façon à préserver la toile.

M. le président estime qu'une taxe d'entrée, même minime, suffirait à couvrir ces frais.

M. le trésorier présente son rapport, qui est adopté. (Nous le publierons dans la prochaine livraison du *Bulletin*.)

Il est procédé à l'élection de dix-sept membres du Conseil d'administration, sortants en 1912. Sont élus : MM. Buls, baron Empain, Philippson, Cardon, P. De Mot, Verlant, Capart, de Lantsheere, baron de Loë, Ed. de Prelle de la Nieppe, M. Despret, H. Hymans, Lafontaine, O. Maus, colonel Thys, Van der Straeten-Solvay, sortants, et M. François Empain.

— La séance est levée à 2 h. 40 m.

AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C°, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 2.10.2062.

2e SÉRIE. 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 2. FÉVRIER 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

LES SOUVENIRS DE JUSTE LIPSE AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

LE Musée des Arts décoratifs et industriels est en possession, depuis 1848, du monument funèbre de Juste Lipse. Ce monument consiste en une pierre bleue mesurant 0m81 de hauteur et 0m90 de largeur et sur laquelle est gravée l'épitaphe latine qu'on va lire.

Ce monument, surmonté du buste en albâtre de Juste Lipse que nous reproduisons ici, avait été placé, par les soins de sa veuve, Jeanne Van Calster, dans l'église, aujourd'hui démolie, des Récollets, à Louvain.

Voici le texte de l'épitaphe en question, avec le sens qu'il convient de lui donner :

Quis hic sepultus quæris? ipse edisseram. Nuper locutus et stilo et lingua fui, nunc altero licebit. Ego sum LIPSIUS, *cui litteræ dant nomen, et tuus favor. Sed nomen, ipse abivi, abibit hoc quoque; et nihil hic orbis, quod perennet, possidet. Vis altiore voce me tecum loqui? humana cuncta fumus, umbra, vanitas, et scœnæ imago, et verbo ut absolvam, nihil. Extremum hoc te alloquor : æternum ut gaudeam tu apprecare.*

Justus Lipsius vixit annos LVIII menses V. Obiit anno christiano CIↃ.IↃC. VI. X KAL. April.



MONUMENT FUNÈBRE DE JUSTE LIPSE.

« Tu demandes qui est enseveli ici? Je veux te l'apprendre moi-même. Naguère, j'ai été éloquent par la plume et par la parole : à d'autres, maintenant. Je suis LIPSE, à qui les lettres, tu l'accorderas, ont fait une renommée. Mais cette renommée, de même que je m'en suis allé, elle s'en ira aussi. Et d'ailleurs ce monde ne renferme rien qui dure. Veux-tu que je



DESSIN DE LA MAISON DE JUSTE LIPSE (PAR PUTTAERT).

te parle plus nettement? Toutes les choses humaines ne sont que fumée, ombre, vanité, illusion, et, en un mot, elles ne sont rien. Un dernier mot : demande à Dieu pour moi le bonheur éternel.

« Juste Lipse vécut LVIII ans V mois. Il mourut l'an du Christ M. D. C. VI, le Xe jour des calendes d'avril. »

Epitaphe parlante et, comme on le voit, pleine de philosophie.

Ce n'est pas à elle qu'on peut appliquer le mot du comte d'Oxenstiern : l'épitaphe est la dernière des vanités de l'homme.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de retracer, même à grands traits, la vie de Juste Lipse. Sa biographie détaillée a fait l'objet du discours prononcé par M. le baron Descamps-David, Ministre des Sciences et des Arts, à l'occasion de l'inauguration, en 1909, de la statue de Juste Lipse offerte par lui à la ville de Louvain.

Nombreuses sont les œuvres de Juste Lipse, et il semble qu'il ne soit resté étranger à aucune des manifestations des connaissances scientifiques de son époque. Il n'y a pas jusqu'aux questions relatives à l'art d'assiéger les villes qui aient mis son attention en éveil.

C'est ainsi qu'il nous a transmis une étude sur cette matière, intitulée *Poliorceticon*, dans laquelle il nous donne la figure d'un scorpion ou petite baliste, à câbles tordus, qu'il prétend avoir vu à l'arsenal de Bruxelles [1].

De son côté, le colonel Hennebert, dans son traité d'artillerie, cite Juste Lipse au nombre des commentateurs de la construction des pièces névrotones de la poliorcétique ancienne.

* *

Notre Musée possède un dessin représentant la maison où naquit Juste Lipse, à Overyssche, telle qu'elle était en 1876 et qu'il nous a paru intéressant de reproduire.

Ce dessin, dû à Puttaert, fait partie de toute une collection d'œuvres données au Musée par les héritiers de cet artiste, qui s'est attaché toute sa vie à reproduire les monuments historiques et les coins pittoresques de la Belgique.

On verra, par la comparaison de ce dessin avec la photographie de la maison dans son état actuel, qu'aucune modification extérieure notable n'a été

1. Louis-Napoléon BONAPARTE, *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. II, p. 45.

apportée, depuis 1876, à cette demeure historique [1].

Elle ne devait guère en avoir subi non plus avant cette date. M. J. Gautier écrivait, en effet, dans *Le Messager des Sciences historiques de Belgique* [2] :

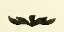
« Malgré les nombreux changements que ses propriétaires lui ont fait subir, notamment en 1762 et dans ces derniers temps, cette maison n'a cependant pas beaucoup perdu de sa physionomie primitive. » Au moment où M. Gautier traçait ces lignes, la maison était habitée par la baronne van der Cruysse. Elle a servi, dans ces dernières années, de résidence d'été à la famille du lieutenant général baron Wahis, gouverneur général du Congo.



LA MAISON DE JUSTE LIPSE (ÉTAT ACTUEL).

La propriétaire de cette maison, habitant la maison voisine, détenait en 1842 quelques souvenirs du célèbre historiographe : des tableaux, des gravures, deux des portraits de Juste Lipse, dont l'un attribué à Van Dyck. Nous ignorons ce que sont devenus ces souvenirs.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.



1. Cette photographie est faite d'après la carte postale éditée par la maison Nels, à Bruxelles, et que celle-ci nous a gracieusement autorisé à reproduire.

2. Année 1842, p. 395 et 396.

NOS RECHERCHES ET NOS FOUILLES DURANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1909.

DÉCOUVERTE D'UNE STATION NÉOLITHIQUE A LANDELIES (PROVINCE DE HAINAUT).

La station occupe le plateau situé au-dessus de la carrière communale.

Elle a été découverte par M. Emile Debaille, ancien élève de nos cours pratiques d'archéologie.

Les recherches que nous y avons faites avec lui nous ont donné des nucleus, des lames, des éclats de débitage et des déchets de taille.

ENQUÊTE A ATHUS (PROVINCE DE LUXEMBOURG) AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE BELGO-ROMAINE.

Cette découverte a été faite il y a quelques années à environ 1,300 mètres sud-est du centre du village, en travaillant à l'écluse d'un moulin à eau.

Dans une sorte d'auge carrée, en roche du pays (calcaire de Niederkorn ou pierre de Differdange), était déposée une lagène légèrement penchée sur le côté (fig. 1) et accompagnée de débris d'ossements humains calcinés. Des *tegulæ* inclinées et arc-boutées formaient toit par-dessus.

L'auge et le vase sont conservés chez M. le Dr Kœrperich, à Athus, à l'obligeance duquel nous devons les renseignements qui précèdent.

Fouilles a Ciney (province de Namur).



FIG. 1.

Notre service s'est rendu le 11 janvier 1909 à Ciney, où deux tombes de la fin de l'époque franque, construites en belles dalles minces et soigneusement équarries, venaient d'être mises au jour en extrayant des moellons dans un terrain appartenant à M. le sénateur W. de Selys Longchamps (fig. 2)

Ces tombes, situées entre Halloy et Haljoux (Ciney) sur un versant à pente douce exposé au sud-est, gisaient à une profondeur de $0^{m}75$ à $0^{m}80$.

L'une d'elles, orientée N.-O.-S.-E. (la tête au N.-O.) et mesurant $1^{m}80$ de longueur sur $0^{m}50$ de largeur, avait été complètement vidée par les ouvriers après en avoir brisé la dalle de couverture. Les ossements humains qui s'y trouvaient étaient en très mauvais état de conservation et tout à fait inutilisables. Il n'y avait, nous a-t-on assuré, aucune trace de mobilier dans cette tombe.

L'autre sépulture, dont les travaux avaient fait disparaître la partie antérieure, a été fouillée par nous. Elle était exactement orientée E.-O. (la tête à l'est). Nous n'y avons trouvé que des ossements très consommés, sauf un fragment de mâchoire. Ce squelette, de même que celui de la tombe précédente, semblait appartenir à un sujet adulte.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de remercier à nouveau M. de Selys Longchamps de l'excellent accueil qu'il a bien voulu faire à nos délégués.

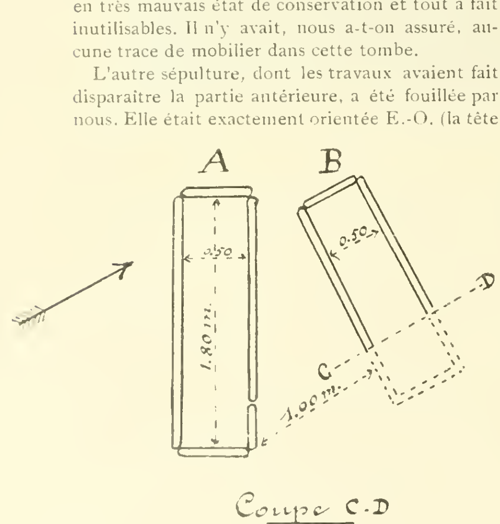


FIG. 2.

Fouilles a Bodange (province de Luxembourg).

Ces fouilles ont été exécutées en vue de déterminer l'âge d'un ouvrage de défense, d'une sorte de fortin très intéressant, signalé à notre attention par M. l'abbé Dubois, professeur au Collège Saint-Joseph, à Virton [1].

Le *vieux château de Bodange*, ainsi qu'on l'appelle dans le pays, est situé entre Strainchamps et le hameau de Bodange, sur la rive droite de la Sûre. Il occupe un petit plateau qui, vers le nord, domine la rivière par une falaise à pic de 8 mètres de hauteur et se compose d'une motte entourée de fossés et de levées de terre (fig. 3).

Les levées ont encore, en moyenne, 4 mètres de hauteur. Cependant, des points A, A, aux points B, B, elles s'abaissent continuellement et n'ont plus, en B, B, qu'une très faible élévation.

C'était, dit une légende qui sent bien son moyen âge, un repaire de brigands. Le dernier des survi-

1. L'existence de cet ouvrage est mentionnée, avec l'attribution toute gratuite de « redoute romaine », dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*. (Voir le volume de 1868, p. 281 ; puis le t. VI, 1870, p. 117, 142, et enfin le t. XXV, 1891, p. 183, 184).

vants ayant enlevé une jeune fille d'un village voisin, les habitants se réunirent et mirent le feu au nid d'aigle. Le ravisseur, se voyant perdu, aurait rassemblé ses trésors et se serait jeté, avec eux et la jouvencelle, dans le puits du château. D'où la croyance populaire à des richesses enfouies en ce lieu.

Nous y avons creusé de nombreuses tranchées, tant dans le réduit central que dans les fossés, les levées et les terre-pleins, mais sans y rencontrer grand'chose [1]. Des traces charbonneuses existaient un peu partout, à une faible profondeur.

Nos fouilles n'ont produit que les objets suivants :

Des ossements d'animaux (bœuf, sanglier et cochon domestique) brisés et représentant sans doute des déchets de cuisine ;

Un fragment de carreau en terre, cuit au charbon de terre ;

Des morceaux d'ardoises ;

Des tessons de poteries sans aucun caractère et auxquels il est, par conséquent, impossible d'assigner une époque ;

Une pièce de monnaie fruste, mais qui semble, par son grand diamètre et sa faible épaisseur, être du moyen âge ou moins ancienne ;

Enfin, quelques grosses pierres encore encroûtées d'un mortier blanc, plutôt inconsistant, fait de chaux et de gravier. Celles-ci ont surtout été rencontrées dans le réduit central, où l'on dit qu'il y a eu autrefois une tour en maçonnerie.

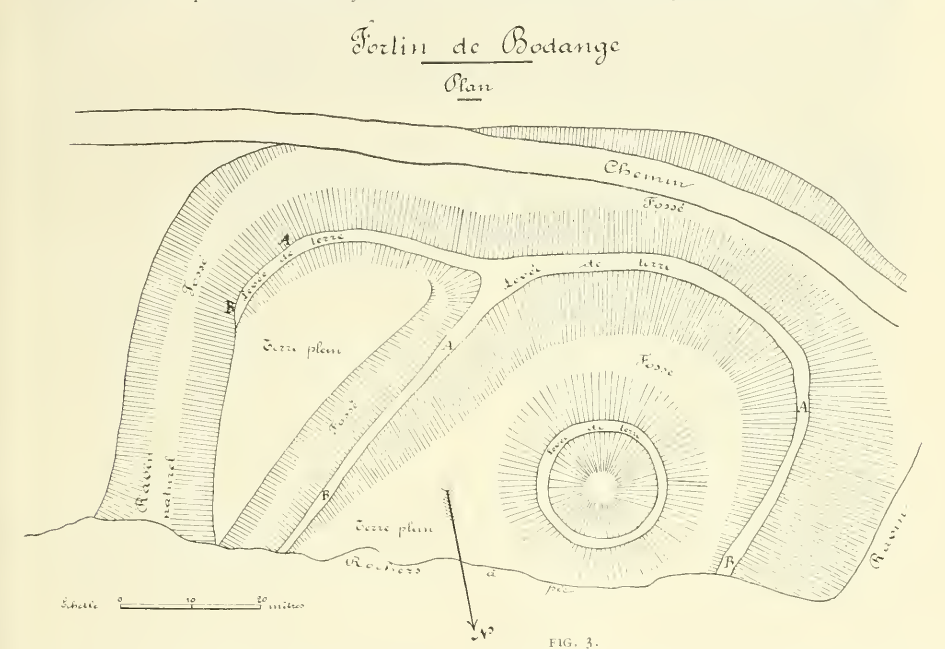


FIG. 3.

En résumé, le fortin de Bodange ne paraît point avoir l'antiquité que l'on s'est plu à lui assigner et, jusqu'à preuve contraire, nous le considérerons comme une fortification médiévale.

Continuation et achèvement des fouilles de Spy (province de Namur).

Nous avons exploré cette fois la partie est de la terrasse [2], ainsi que la galerie de droite.

1. Tout ce terrain a été, du reste, fort bouleversé. Le grand-père du propriétaire actuel s'y serait procuré une partie des matériaux nécessaires à la construction de sa demeure, et des fouilles y auraient déjà été faites par divers amateurs qui y auraient trouvé des petits fers à cheval, des cuillères et autres menus objets de ménage *(sic)*. On nous a dit aussi que des terres y ont été empruntées afin d'améliorer certaines prairies très marécageuses situées non loin de là.

2. C'est-à-dire un des deux importants *témoins* laissés à dessein et pour contrôle par MM. De Puydt, Lohest et Fraipont lors de leurs fouilles de 1886.

Fouilles de la terrasse :

Celles-ci ont amené la découverte, à une profondeur de 1 mètre à $1^{m}50$, du niveau supérieur (couche jaune) dont l'épaisseur variait entre $0^{m}30$ et $1^{m}40$. Il reposait directement sur le niveau inférieur (3e niveau ossifère) représenté par une mince couche noirâtre de 15 à 20 centimètres.

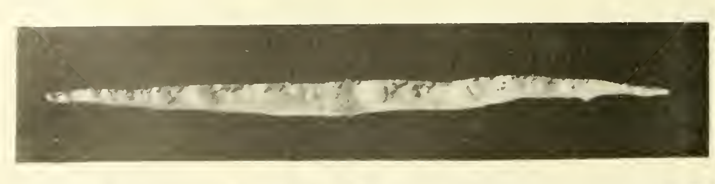




FIG. 4.

Premier niveau ossifère :

Les ossements d'animaux et les produits de l'industrie humaine n'y étaient pas très abondants. Nous avons rencontré : *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Equus caballus*, *Hyena spelæa* et *Rangifer tarandus*. Des débris de repas (os médullaires brisés longitudinalement), une pointe de sagaie à tige cylindrique et à base fendue en bois de cervidé, un morceau d'oligiste oolithique, deux cailloux roulés ayant fait office de percuteurs ou de broyeurs, une belle pointe de flèche en silex, des nucleus, des éclats retouchés et des lames simples ou à dos rabattu (parmi lesquelles était la magnifique pièce de $0^{m}111$ de longueur que représente la figure 4), accompagnaient ces ossements.

Troisième niveau ossifère :

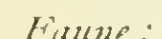
Ce niveau, de couleur foncée et très nettement délimité, s'étendait sous toute la longueur de la terrasse et sous une partie de la galerie de droite.

Il contenait un nombre considérable de silex, avec débris de charbon de bois, menus fragments d'os brûlés et restes de repas humains (dents et ossements d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Equus caballus*, de *Bos primigenius*, de *Cervus elaphus*, d'*Ursus spelæus* et de *Hyena spelæa*).

Les silex, recueillis par milliers, n'étaient que des éclats de taille et pas un seul instrument n'a été rencontré dans cette première moitié de la terrasse. C'était donc là l'atelier de débitage du silex des habitants du 3e niveau de la grotte.

Fouilles de la galerie de droite :

Nous y avons retrouvé, sous environ 2 mètres de sol remanié par des fouilles antérieures, le niveau inférieur en place (3e niveau ossifère). Il présentait là une épaisseur moyenne de plus de 50 centimètres. Débris osseux, silex et autres objets y étaient plutôt abondants. En voici un inventaire sommaire :



Faune :

Quelques ossements et énormément de dents d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Ursus spelæus*, d'*Equus caballus*, de *Cervus elaphus*, de *Bos primigenius*, de *Hyena spelæa* et de *Canis lupus*.

Restes de repas humains (os fendus).

Os rongés par l'hyène.

Industrie :

Silex :

Ébauches d'instruments amygdaloïdes à volume réduit, pointe dite *moustérienne* de petite dimension, éclats retouchés, lames, grande pointe à pédoncule, simples éclats de débitage. Ces derniers encore excessivement nombreux.

Phtanite noir et grès lustré :

Pointes et éclats retouchés.

Divers :

Gros cailloux roulés apportés par l'homme pour servir de percuteurs.

Plaque d'oligiste oolithique.

Poinçon (?) fait d'un stylet de cheval.

Plaquette d'os dont les bords semblent avoir été taillés en biseau.

Les fouilles de Spy peuvent être considérées maintenant comme terminées, au moins en ce qui concerne les parties non remaniées du sol de cette grotte. Elles ont montré trois niveaux superposés représentant, de façon très précise, les trois niveaux de l'*aurignacien*.

Bon ALFRED DE LOË.

STATUE ÉGYPTIENNE DU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

UNE statue de notre collection égyptienne évoquant le souvenir de l'un des voyages de Léopold II en Egypte, il paraîtra peut-être intéressant de lui consacrer quelques lignes.

Le 18 décembre 1862, le Duc de Brabant, accompagné de Mariette-bey, se rendit à Saqqarah pour y visiter le fameux Sérapéum ainsi que la nécropole de l'ancienne Memphis. L'historiographe du voyage, le docteur Stacquez, est malheureusement fort bref dans sa description [1].

Mariette montra successivement au duc de Brabant le colosse de Ramsès II, les pyramides de Saqqarah, le Sérapéum et le tombeau de Ti. Le docteur Stacquez n'apparaît pas, dans sa relation, comme très épris d'archéologie : c'est à peine s'il mentionne les sculptures du tombeau de Ti qui, au moment de sa visite, était à peu près le seul monument important pour la connaissance de la civilisation égyptienne sous l'Ancien Empire.

« Nous déjeunâmes, écrit-il, dans une maison construite par Mariette-bey pour loger les employés préposés aux fouilles, et où les objets trouvés sont déposés en attendant de pouvoir être envoyés au Musée égyptien.

» Je rapportai de Memphis de précieux souvenirs que je dois à la munificence de Mariette bey. Deux statuettes en terre cuite; deux têtes en bel albâtre oriental; une grande statue en granit de Syène, représentant une divinité accroupie, tenant en main la clef du Nil; deux grandes pierres couvertes d'hiéroglyphes. Tous ces objets ont été trouvés dans l'hypogée des bœufs Apis. J'obtins, de plus, onze vases en terre cuite, provenant des puits à momies de Saqqareh. »

Grâce à l'obligeant intermédiaire du docteur Charles Mathien, j'ai pu retrouver à Liége les objets ainsi désignés et qui étaient conservés par le fils du docteur Stacquez.

La statue en granit de Syène (fig.), laissée pendant de nombreuses années à l'abandon, avait souffert de l'action de notre climat humide; la surface avait été profondément altérée. M. Stacquez consentit à nous la vendre. Elle représente un homme assis sur le sol, les genoux relevés à la hauteur du menton, entièrement enveloppé dans un grand manteau. Sur la partie antérieure on avait sculpté en relief une image du dieu Osiris. Le personnage tenait dans une de ses mains, posées sur les genoux, une sorte de sceptre ou de masse. Aucune trace des inscriptions ne permet de déter-



miner le rang ou le titre du personnage représenté; d'après le style, il semble qu'on doive attribuer la statue à la fin du Nouvel Empire.

JEAN CAPART.

1. STACQUEZ, *L'Égypte, la Basse-Nubie et le Sinaï : Relation d'après des notes tenues pendant le voyage que S. A. R. Mgr le Duc de Brabant fit dans ces contrées, en 1862 et 1863*. Liége, 1865, p. 90-96.



EXPOSITIONS DE DOCUMENTS.

IL existe dans notre Bibliothèque un certain nombre d'ouvrages renfermant des séries de planches détachées, d'un réel intérêt. Ces ouvrages ne sont malheureusement pas utilisés par le public, autant qu'ils pourraient l'être. Leur consultation n'est, du reste, pas toujours commode, étant donné l'espace que réclame l'étalage simultané des planches qu'on peut avoir le désir de comparer entre elles. Cette circonstance nous a décidé à faire de ces publications l'objet d'expositions méthodiques, se renouvelant de mois en mois et dont la matière sera, chaque fois, annoncée par notre *Bulletin*.

Le local choisi à cette fin est une partie de la salle des documents graphiques, à droite et au fond de la grande salle des moulages. L'emplacement n'est pas bien grand ; mais les vitrines et les cadres

qu'il renferme, suffisent à contenir environ quatre-vingts planches de grande dimension, ce qui représente déjà la matière d'un ouvrage important.

L'exposition se fera par les soins de MM. Dubois, préposé à la Bibliothèque, et Neuckens, détaché au service des documents graphiques, à qui l'on pourra s'adresser pour plus amples renseignements.

Nous exposons pendant le mois de mars : « L'Art roman en France, l'Architecture et la Décoration, par Camille Martin (80 planches, ouvrage paru en 1909.) »

Ce dernier sera remplacé, à partir du 1er avril, par le grand ouvrage que s'occupe de publier sur Versailles M. de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles. Cette publication, comprenant 160 planches, sera exposée en deux séries.

ACQUISITIONS.

OBJETS acquis par les Musées royaux des Arts décoratifs et Industriels et de la Porte de Hal, pendant le second semestre de 1909 :

Antependium en toile, brodée en laine, du XVIIe siècle, présentant un intérêt spécial au point de vue de la technique et constituant une véritable leçon pour ceux qui s'occupent des arts textiles.

Terre cuite vernissée, du XVIe siècle, affectant la forme d'une niche relativement profonde. Cet objet s'employait jadis pour rectifier l'acoustique des églises.

Cinq assiettes en faïence d'Andenne, dont deux sont polychromées.

Une série d'armes des XVIIIe et XIXe siècles, formant un lot de trente-cinq pièces, qui se répartissent comme suit :

Six pistolets et un briquet à silex, trois fusils, onze sabres, onze épées et trois couteaux de chasse. Quelques-unes de ces pièces présentent pour nos collections un intérêt exceptionnel, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue de leur décor.

Épée à monture ciselée et dorée, plaques de fusée en nacre, dont la lame, taillée en carrelet, bleuie, gravée et dorée, porte : « Les carabiniers du 2e Bon du 3e chasseurs à pied à leur brave Capitaine Burgs, 1839 ». L'épée est munie de son fourreau en cuir noirci, avec chape et bouterolle ciselées et dorées.

Lot de vingt-cinq vases et ustensiles antiques en terre cuite, provenant de l'île de Kalymnos. — Époque hellénistique.

Parmi ces objets : Un réchaud à pied décoré de masques de silènes (complet), une lanterne ajourée.

Onze canthares avec décor polychrome, lecythes, oénochoés, plats et vases divers.

Un vase rhodien du Ve siècle avant J.-C.

Lot de cent dix-sept pièces diverses provenant d'une Mission en Égypte, de M. l'attaché De Mot.

Terres cuites, bronzes, vases et fragments, lampes, etc.

Statuette égyptienne, en terre cuite, d'époque préhistorique, peinte en rouge et en blanc.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Co, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 3.10.2097.

2e SÉRIE. 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 3. MARS 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

PETITE CHASSE PROVENANT DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE D'ANDENNE.

L'EGLISE d'Andenne a une origine lointaine. A vrai dire, on ne s'en douterait guère lorsqu'on pénètre dans ce sanctuaire rebâti, vers 1764, par J.-B. Dewez, de Namur, qui fut très apprécié de son vivant. Cet architecte, qui a modernisé l'église abbatiale de Floreffe, a construit à Andenne une œuvre d'un style froid et dépourvue de tout intérêt. Et n'était la présence d'une châsse importante, n'était surtout un griffon superbe, lutrin de la fin du xve siècle, nul amateur d'art ne songerait à s'arrêter dans la petite ville mosane, devenue depuis plusieurs générations un centre manufacturier très actif.

Les débuts de l'église d'Andenne nous reportent au viie siècle. Ce n'est pas la place de nous étendre sur les légendes qui se rattachent au berceau de cette fondation ; mais il ne sera pas superflu, comme on le verra plus loin, d'en rappeler succinctement les commencements : c'est à sainte Begge qu'Andenne est redevable, en quelque sorte, de son existence et, plus tard, de sa notoriété. Begge était fille de Pépin de Landen et d'Ide ou Iduberge ; jeune encore, elle épousa Ansigise, duc de Moselle. Son noble époux succomba sous les coups d'un fils adoptif, Gouduin, qu'animaient les plus viles passions. Begge réussit à se sauver avec son fils qui fut connu sous le nom de Pépin de Herstal et qui devait être l'aïeul de Charlemagne ; elle entreprit le voyage de Rome et s'en vint trouver le pape Adéodat. Le père des fidèles la combla de bénédictions et de présents et parmi les reliques qu'elle emporta, se trouvaient un morceau de la chaîne de saint Pierre, des fragments de pierre ayant servi au martyre de saint Etienne, et une parcelle de la vraie croix.

Ce n'est qu'après son retour d'Italie que Begge, pour réaliser le vœu qu'elle avait fait au tombeau des Apôtres de se consacrer entièrement au service de Dieu, fit à Andenne une fondation analogue à celle que, trentre-trois ans plus tôt, sa propre sœur, sainte Gertrude, avait érigée à Nivelles. Ce fut même à Nivelles qu'elle alla chercher ses trois premières compagnes ; et, à cette occasion, elle reçut de l'abbesse Agnès quelques présents : des livres saints, des reliques et, dans le nombre, le lit sur lequel était morte sainte Gertrude. Elle ne survécut à cet événement que deux ans.

Nous croyons utile de signaler à ce sujet les rapports spirituels qui existèrent entre sainte Gertrude et les missionnaires venus des Iles Britanniques : saint Feuillien et saint Ultan. Gertrude ne négligea rien pour maintenir parmi ses compagnes une discipline rigoureuse ; elle prodigua ses richesses pour bâtir des églises, secourir les orphelins, les veuves et les prisonniers, et fit même venir, dit-on, des livres non seulement de la contrée voisine, mais même du pays des Scotts ou d'Irlande.

Mais retournons à Andenne. Jusqu'à présent, on n'avait signalé aucun monument se rapportant de près ou de loin aux origines de l'église de cette ville, lorsque, tout récemment, un amateur obligeant, M. E.-J. Dardenne, qui a déjà rendu maint service à nos Musées, attira notre attention sur une

petite châsse délabrée appartenant à la collégiale andennaise. Ce monument, qui offre tous les caractères d'une indiscutable authenticité, remonte à une époque très reculée et l'oubli dans lequel il était resté est d'autant plus surprenant qu'il existe des inventaires anciens relatifs au trésor de cette église[1]. Peut-être cette châsse fut elle considérée par les auteurs de ces inventaires comme de trop minime importance et, partant, indigne d'une mention spéciale. Toujours est-il qu'en son état actuel, elle a sa place toute marquée dans la vitrine d'un Musée ; et, sans nul doute, elle serait venue s'abriter dans les collections des Musées royaux du Cinquantenaire si le Comité diocésain ne l'avait revendiquée, à titre de dépôt, pour le Musée épiscopal de Namur. Elle sera du moins représentée à Bruxelles par un fac-simile.



FIG. 1. — PETITE CHASSE EN BOIS AVEC REVÊTEMENTS EN CUIVRE DORÉ, GRANDEUR NATURELLE. (VIIIe-IXe SIÈCLE.) *Appartenant à l'église collégiale d'Andenne (Belgique).* PHOT. D'APRÈS PLATRE.

Cette œuvre affecte la forme d'un coin ou, mieux encore, d'une maison rectangulaire avec des combles élevés, à pentes raides. Elle est en bois de chêne fendu ; les quatre parois réunies par des clous sont surmontées d'une seule pièce évidée à l'intérieur et faisant légèrement saillie sur le rectangle. On introduisait les reliques par le fond, qui était muni primitivement d'une porte s'engageant dans des glissières.

L'édicule est recouvert de plaques en cuivre, repoussées, ciselées et dorées à l'or vierge, fixées au moyen de petits clous en argent que le temps a oxydés. L'illusion est si grande que l'on croirait, à première vue, que les revêtements sont entièrement en métal précieux. Un grand côté, le versant correspondant du toit, une partie d'une paroi latérale et l'amortissement cylindrique, décoré d'une spirale en creux, sont tout à fait à nu.

Le revêtement de la grande face du rectangle est décoré d'un motif d'entrelacs d'un dessin composé de dix demi-cercles adossés cinq contre cinq et dont les extrémités aboutissent à des diagonales qui forment quatre losanges s'engageant les uns dans les autres et présentant des croix de saint André. La surface d'un grand versant est agrémentée de cinq triangles d'entrelacs alternant de telle sorte que la base de l'un est contiguë au sommet de l'autre. Ces motifs sont encadrés de filets granulés simples ou doubles plus ou moins accusés. Un seul motif identique occupe chacun des petits côtés du toit de l'édicule ; les parois inférieures des mêmes côtés sont décorées d'entrelacs d'un relief plus accentué, plus gras et d'un dessin très tourmenté ; sur le bord, en guise d'encadrement, courent des zigzags. La petite face dextre est dépourvue d'une partie de la plaque.

A notre connaissance, c'est la seule pièce de ce genre qui existe en Belgique. On pourrait toutefois en rapprocher le petit reliquaire portatif (n° 53) du trésor de l'église Notre-Dame à Tongres, qui affecte beaucoup plus la forme d'un coin que celle d'une petite maison. Il est en bois revêtu de minces plaques d'argent. La majeure partie est encadrée d'un tore en spirale. Sur la partie antérieure se lit l'inscription en lettres capitales romanes : *De Ligno Dni. De sepulcro Dni. Reliquie Regine sancte Marie et sancti bavonis.* On remarque, vers le sommet, un trou ayant servi à recevoir un moyen de suspension tel qu'une chaîne ou une cordelette. M. le chanoine Reusens l'a considéré comme une œuvre du XIIe siècle. Il y aurait peut-être lieu de voir si la pièce n'a pas été trop rajeunie. Quoi qu'il en soit, elle représente une ancienne

1. E.-D. NIFFLE-ANCIAUX, *Le trésor et la sacristie de la collégiale d'Andenne, d'après les inventaires du XVIe et du XVIIIe siècles,* 1895. Extrait du tome XXI des *Annales de la Société archéologique de Namur.* Ces documents sont illustrés de nombreuses notes intéressantes, qui animent la secheresse parfois déconcertante de ces nomenclatures ; mais aucune donnée ne peut faire soupçonner l'existence de la petite châsse que nous publions.

tradition, et, en l'occurrence, c'est plutôt hors du pays qu'il convient de chercher des analogies [1].

La petite châsse en forme de coin du trésor de Saint-Maurice d'Agaune nous donne l'impression de se rattacher aussi à un modèle ancien ; cependant, la présence de nombreuses gemmes disposées sur la grande face et sur l'un des versants du toit et la plante stylisée qui décore la face opposée n'ont rien de commun avec le spécimen d'Andenne. La même observation s'appliquerait à plus forte raison au reliquaire ou petite châsse, dit de Pépin d'Aquitaine, appartenant au trésor de Conques : ici, aux gemmes sont venus s'adjoindre des filigranes, deux éléments étrangers à l'œuvre dont nous nous occupons [2].

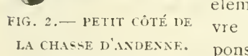


FIG. 2.— PETIT CÔTÉ DE LA CHASSE D'ANDENNE.

Il faudra donc porter ses regards d'un autre côté. Il existe en France plusieurs châsses en forme de coin ou de bourse que Molinier place au déclin de la période mérovingienne. La châsse de Saint-Bonnet d'Avalouze (fig. 3 et 4) se distingue par des croix en verroterie et par des ornements repoussés et estampés. Dans ceux-ci, on remarque des demi-figures humaines, schémas maladroits, et des motifs d'un goût tout à fait barbare [3].

A certains égards, la châsse en argent repoussé de Saint-Benoit-sur-Loire, constitue un effort supérieur si l'on compare les figures qui la décorent à celles de la châsse précitée. Il y a un ornement courant formé de bandes inscrivant des rosaces : réminiscences de l'art copte ou échos de l'art byzantin ; en tout cas, ce n'est pas au répertoire de l'ornement barbare qu'il a été emprunté. On avait cru pouvoir lui assigner la fin du VII[e] siècle, sur la foi d'une inscription qui se trouve sur l'une des faces : *MvMM(olus) A(bbas) Fieri jussit in Amore(m) Sanc(t)e Marie et S(anct)i Petri.* D'après cette lecture, l'abbé Mummole devait être nécessairement le donateur de ce vénérable reliquaire [4]. Cette opinion était partagée par le Père Camille de la Croix [5], par Michel, L. Palustre et Emile Molinier lui-même [6]. M. Maurice Prou [7] proposa une lecture beaucoup plus vraisemblable. Il lisait, en effet, *Mumma Fieri Jussit* [8]. Dès lors, l'abbé généreux se transforma en Mumma, une simple donatrice. A ce compte-là on perdait un renseignement précis,

1. *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 483.

2. Ed. AUBERT, *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*. Paris, 1872.

3. L. MOLINIER, *Histoire générale de l'art appliqué à l'industrie. Orfèvrerie civile et religieuse*, pp. 22 et 23.

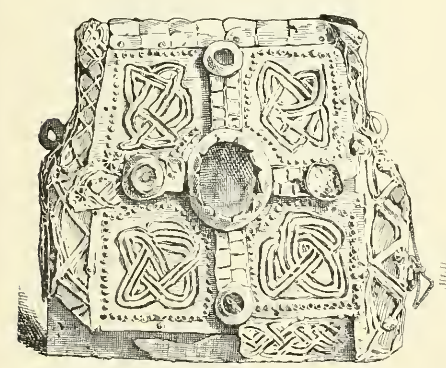
4. P. CAMILLE DE LA CROIX, *Hypogée. Martyrium de Poitiers*, t. XXV.

5. *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 849.

6. *Trésor de Ceire*, p. 25.

7. *Les Mérovingiens*, p. 274.

8. *Histoire générale de l'art appliqué à l'industrie. Orfèvrerie civile et religieuse*, t. IV, p. 24, note 4.



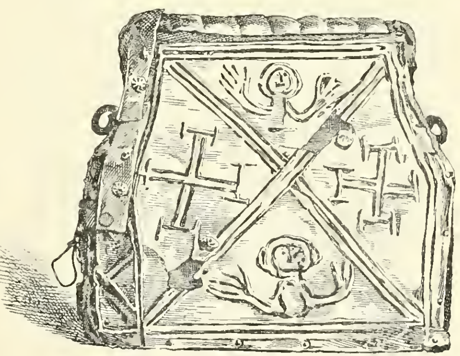


FIG. 3 ET 4. — CHASSE DE SAINT-BONNET D'AVALOUZE. FACE ET REVERS. FIN DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

(D'après les figures de E. MOLINIER, *Histoire générale de l'art appliqué à l'industrie.*)

mais on ne torturait plus le texte d'une inscription d'une façon invraisemblable et Molinier se rallia sans hésitation à cette lecture. Datée ou non, la châsse de Saint-Benoît-sur-Loire ne nous apporte, en l'oc-

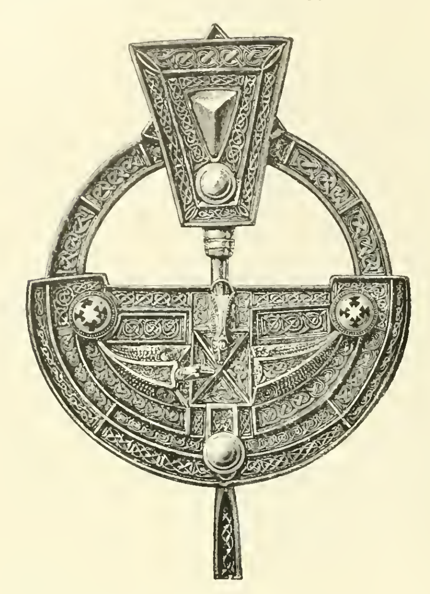


FIG. 5. — BOUCLE DE TARA.
(D'après l'*Early christian art in Ireland.)*

currence, aucun élément certain de comparaison. Si nous l'avons citée, c'est parce que, grâce à sa forme, on associe son origine à celle de Saint-Bonnet d'Avalouze.

A notre avis, lorsqu'on étudie la châsse d'Andenne, il n'est pas possible de sortir des productions de la période barbare ou de leurs dérivés. En effet, la châsse d'Andenne ne nous parait pas se rattacher directement à l'époque barbare, mais plutôt aux données de l'art irlandais. Cette conviction m'est venue surtout en parcourant les ouvrages de Lindenschmidt, de Boulanger, de Montelius, de l'abbé Cochet, de de Baye, etc. ; nulle part on n'y trouve de similitude frappante, décisive, avec notre pièce. On n'y rencontre que des analogies plus ou moins sensibles, ainsi que mon collègue et ami le baron de Loë le constata lui-même. Ce phénomène s'explique par cette circonstance qu'Irlandais, Anglo-Saxons et leurs élèves n'ont pas reproduit servilement les thèmes qu'ils tenaient des artisans de l'époque barbare. Ils ont eu des interprétations personnelles ; et même dans leurs variations les plus exacerbées, on entrevoit toujours le thème original.

Qu'il nous soit permis de jeter un nouveau coup d'œil sur le petit reliquaire d'Andenne. Remarquable entre tous les éléments est ce motif d'entrelacs qui recouvre la face principale de la châsse. Il accuse un sens du décor, une virtuosité même qu'on ne s'expliquerait guère sans une tradition fortement ancrée. Il nous suffira de citer les broches ou fibules de Tara (fig. 5), de Roscrea et celle d'Ardagh surtout, pour y constater quelle vigueur de style et quelle fermeté de tracé les orfèvres irlandais ont déployées dans l'interprétation de ces entrelacs. Ils ne le cèdent pas à ces autres Irlandais enlumineurs des livres de Kells et des livres de Durrow dont l'ouvrage de Marg. Stokes nous donne des spécimens.

On remarque aussi sur la châsse d'Andenne les entrelacs des versants du toit exécutés à main libre. Si on examine chacun des triangles, on constate que tous les traits s'enchaînent de la façon la plus étroite, de manière à former un trèfle surmonté de deux 8, etc. D'un triangle à l'autre, il y a des divergences, mais elles sont minimes et peu apparentes ; elles suffisent néanmoins à laisser à l'objet le charme d'une œuvre exécutée sans contrainte et sans froide symétrie. Le choix même de la forme triangulaire n'est pas indifférent ; on la rencontre souvent dans des objets irlandais, entre autres

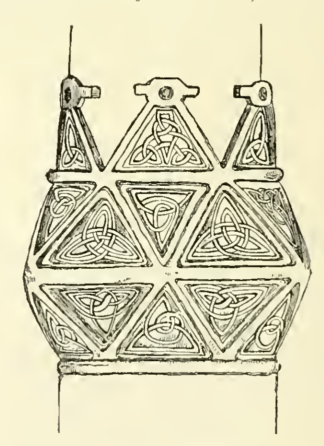


FIG. 6. — DÉTAIL DE LA CROSSE DE SAINT DYMPNA.
(D'après l'*Early christian art in Ireland*, fig. 39, by Marg. Stokes.)

dans les boucles citées précédemment, dans les crosses de Dympna (fig. 6), dans la crosse irlandaise du Musée d'Edimbourg (fig. 7) et dans celle de

l'évêque de Clonmacnois reproduite (fig. 42) dans l'ouvrage de Marg. Stokes. Fort caractéristique aussi, à cet égard, est le reliquaire appartenant au trésor de l'église Notre-Dame à Maestricht ; il figure, page 233, dans l'ouvrage de F. Bock et M. Willemsen, comme une œuvre d'origine orientale, alors qu'il devrait être restitué, sans nul doute, à un artiste irlandais ou anglo-saxon [1].

FIG 7. — CROSSE EN BRONZE. TRAVAIL IRLANDAIS DU MUSÉE D'EDIMBOURG. (D'après « Early christian art in Ireland » fig. 39ᵃ.)

Les entrelacs des petits côtés sont plus contournés et plus serrés ; ils ne laissent pas, cependant, de constituer un dessin continu. Ils paraissent, à première vue, se dérober à l'analyse, tant ils sont complexes ; mais quand on y regarde de près, on voit très bien l'étroit ruban se présenter en saillie ou passer en retrait. Ce genre de motif a été employé aussi dans le calice de Tassilo, dont nous parlerons plus loin.

(A suivre.) J. DESTRÉE.

SOUVENIRS AUTOGRAPHES DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

Le 27 octobre 1830, à 3 heures et demie de l'après-midi, à la suite de l'attaque de l'arsenal d'Anvers par les volontaires de Kessels et de Millinet, le général Chassé, qui occupait la citadelle, ordonna d'ouvrir le feu contre le quartier Saint-André et de le bombarder.

En même temps les vaisseaux hollandais, qui se trouvaient en rade devant Anvers et contre lesquels on avait tiré des coups de fusil, — qui tuèrent sept hommes, dont deux officiers, et firent trente-six blessés, — bombardèrent les quais et la ville. Le bombardement, qui cessa vers 7 heures et demie du soir, causa la mort de nombreuses personnes, sans compter les blessés, et provoqua l'incendie de l'Entrepôt royal, qui brûla avec les marchandises qu'il contenait, valant des millions [2].

La canonnade terrible de la flotte sur la ville ne semble pas avoir effrayé les volontaires de Mellinet et de Kessels, car, si l'on en croit les mémoires de Niellon, « avec leurs petites pièces de 6, ils répondaient aux bordées des pièces de 24 et de 36 de la flotte rangée en bataille sur le fleuve, leurs batteries tournées vers la ville ».

Toutefois la présence de cette flotte sur l'Escaut constituait un danger permanent pour la cause de la Révolution, qui n'avait aucune frégate de guerre à lui opposer. Cette situation dut préoccuper les hommes qui dirigaient le mouvement séparatiste et ceux qui combattaient alors pour notre indépendance.

Nous n'en voudrions pour preuve qu'un document autographe, que nous croyons inédit, et qui fait partie des collections du Musée de la Porte de Hal.

C'est une lettre, datée de Boom, le 28 octobre 1830, signée J.-A. Gras [3] et adressée au colonel Fleury-Duray [4], de la Garde urbaine de Bruxelles.

Le signataire de la lettre proposait de transformer en brûlots certains vieux bateaux, en les remplissant de matières inflammables auxquelles on mettrait le feu : reliés entre eux par des chaînes, ces bateaux seraient ensuite abandonnés au courant et porteraient l'incendie au milieu de la flotte hollandaise.

Nous croyons intéressant pour nos lecteurs de reproduire intégralement ce document curieux, dans lequel nous nous bornerons, pour en rendre la lecture plus commode, à rétablir l'orthographe et la ponctuation :

Boom, le 28 octobre 1830.

MON CHER COLONEL,

Avant que nos braves Belges fussent pénétrés dans la ville d'Anvers, j'avais songé au feu terrible que l'ennemi pouvait déployer devant le port : j'avais pensé que le meilleur moyen de se garantir de leur artillerie, si les frégates et autres bâtiments de guerre faisaient feu sur la ville, c'était d'y envoyer des brûlots, que l'on pouvait

1. *Antiquités sacrées dans les anciennes collégiales de Saint-Servais et Notre-Dame.* Maestricht, 1873.

2. Voir C. V. DE BAVAY, *Histoire de la Révolution belge de 1830*. Bruxelles, Bruylant-Christophe & Cie, 1873.

3. Cette lettre porte en marge de la première page l'indication manuscrite suivante, écrite et paraphée de la main du colonel Fleury-Duray : « Cette lettre m'était adressée par M. Gras, ingénieur-constructeur de mon chantier de constructions navales que j'avais érigé à Boom, en 1829. » Ainsi qu'il l'indique dans sa lettre, M. Gras commandait la Garde urbaine de Boom.

4. Le colonel Fleury-Duray devint plus tard lieutenant général, aide de camp du roi Léopold Ier.

préparer ici en se servant de quelques vieux bateaux que l'on remplirait de matières inflammables Je comptais disposer du kof de M. Dansaert, de votre bateau le *Figaro* et de cinq à six bateaux pour lesquels je m'étais déjà entendu avec les propriétaires sur l'indemnité à établir ensuite, proportionnellement à leur tonnage. J'aurais rempli tout cela de copeaux, de gommes de brai et de goudron, de vieilles planches, de roseaux, de soufre, que nous avions sous la main dans vos ateliers et vos magasins.

Nous aurions attaché et tenu tous ces bateaux entre eux avec des chaines, pour les abandonner au courant lorsqu'on aurait été assez près, en les tenant écartés jusqu'au moment de l'abandon.

J'étais dans ces dispositions lorsque, hier après-midi, le capitaine Petit est arrivé ici, venant d'Anvers, pour me proposer la même opération ; il me dit qu'il avait proposé ce projet au général Millinet[1] et qu'il était venu sur un simple ordre verbal pour s'assurer de la possibilité d'exécuter ce moyen d'attaque Je l'invitai à écrire une lettre au général, pour demander un ordre positif ; et j'expédiai le sergent Delval pour la porter. Ce sergent parvint jusqu'au quartier général vers les huit heures et demie du soir. On lui remit une simple lettre pour le capitaine Petit et il se remit en route pour Boom.

Le sergent revenait par le chemin de Saint-Laurent pour arriver à la chaussée du côté de l'endroit dit le *Chant des Oiseaux*, lorsqu'un poste de troupes hollandaises sorties de la citadelle par la porte de secours fit feu sur lui. Il a reçu une blessure grave à une jambe. Renversé dans un fossé, il y est resté jusqu'à 7 heures du matin sans secours. Il a été enfin secouru et transporté ici, où on l'a soigné de suite. Les chirurgiens jugent déjà que la jambe devra être amputée. Il a chargé quelqu'un de me faire parvenir la lettre dont il était porteur et elle est parvenue au capitaine Petit. Mais cette lettre ne valait pas le coup qui me prive d'un bon sous-officier de mon corps de réserve.

J'étais décidé à faire une nouvelle tentative pour obtenir un ordre quelconque : le capitaine Petit devait se remettre en route demain matin. M. Grandmange est arrivé et m'a fait part de votre conférence à ce sujet et est parti de suite pour Bruxelles. M. Chr. Dansaert est arrivé une demi-heure après (9 heures du soir) et m'a communiqué l'ordre du Ministre de la Guerre dont il est porteur, pour l'objet dont je m'occupais. Il doit, avant tout, s'entendre avec M. Rogier, membre délégué du Gouvernement provisoire actuellement à Anvers. Le capitaine Petit partira avec lui ainsi que le capitaine Claymans. On pourra s'entendre alors définitivement sur nos ressources et nous pourrions tenir prêt notre moyen d'attaque, pour être dirigé pendant le renvoi de la marée, dans la nuit, si les hostilités recommencent sur l'Escaut. Il faudrait se hâter et obtenir un détachement de 25 à 30 marins d'Anvers ; le reste se trouverait parmi les bateliers de notre commune. On devrait avoir [illegible] un détachement de cent volontaires, bien organisés, p[illegible]r vivement dans le cas où il faudrait forcer l'abandon de quelques barques pour cette opération, car la Garde urbaine que je commande n'est pas assez imposante pour me soutenir.

J'attends maintenant le résultat de la nouvelle Députation, et me tiens prêt à tout événement. Pressez cette expédition afin de pouvoir interrompre l'attaque de l'ennemi du côté de l'Escaut et de l'épouvanter de manière à ne s'occuper que de la fuite. Il faut incendier les bâtiments de guerre, parce qu'il est impossible de s'en emparer de vive force, faute de moyens préparés d'avance.

SAUVONS LA PATRIE !

J.-A. GRAS.

Cette lettre constituait un plan d'attaque et de destruction de la flotte hollandaise de l'Escaut, projet né des circonstances graves où l'on se trouvait. Son auteur ne se borna pas à son élaboration, mais il voulut le compléter par un projet plus vaste, plus intéressant encore, d'organisation d'une force navale en Belgique.

Nous possédons également ce projet manuscrit, écrit par M. J.-A. Gras et qui porte en note marginale, à la première page : « Note rédigée par mon ingénieur M. Gras, immédiatement après le bombardement d'Anvers par le général Chassé en octobre 1830 » ; suit le paraphe du colonel Fleury-Duray.

Ce document n'est, ainsi que l'écrivait lui-même M. Gras, qu'un avant-projet d'un plan général d'organisation maritime, qui devait être soumis au ministère de la Marine dès que le Gouvernement provisoire aurait pourvu à son établissement. Le plan général a-t-il été transmis ? Nous l'ignorons. Voici, en tout cas, le premier projet de M. Gras, qui semble bien conçu et qui touche à toutes les questions d'organisation d'une force navale destinée à protéger le commerce de la Belgique et à « faire respecter son pavillon sur mer » :

Sur la nécessité d'établir une force navale en Belgique.

Au moment où la Belgique fait les plus grands efforts pour sa régénération politique, où tous les esprits sont tournés vers des institutions qui puissent assurer les garanties du corps social, où une constitution est prête à sortir d'un Congrès[2] formé au milieu des troubles inévitables d'une révolution toute populaire, le Gouvernement provisoire vient de former divers comités ou commissions pour divers ministères. Cependant, personne ne s'est encore occupé du commerce maritime,

1. Le général Millinet.

2. Le Congrès national ayant été constitué le 10 novembre 1830, cette phrase de la lettre de M. Gras indique qu'elle a été écrite postérieurement à cette date et non pas immédiatement après le bombardement d'Anvers par le général Chassé en octobre 1830.

personne ne songe sans doute que la Belgique aura besoin d'une force navale pour protéger son commerce et faire respecter son pavillon sur mer.

Il serait donc nécessaire de voir former une commission ou un ministère de la Marine et d'y appeler, le plus promptement possible, des hommes capables de fournir les renseignements nécessaires sur la situation des ports les plus à portée d'offrir des ressources pour assurer la liberté de l'Escaut. On peut créer promptement une force navale pour nettoyer l'Escaut et faire évacuer les bâtiments de guerre qui se trouvent depuis Anvers jusqu'à Flessingue. Termonde, Boom, Tamise peuvent fournir des bateaux sur lesquels on pourrait monter quelques pièces d'artillerie : Boom offre de grandes ressources pour y organiser un service de brûlots, en y employant des vieux bateaux du pays qu'on remplirait de matières inflammables, pour être dirigés de nuit contre l'escadre hollandaise, pour l'incendier ou la forcer à la retraite.

Le chantier de M. Fleury-Duray, à Boom, offre déjà des ressources considérables par ses chantiers et ateliers de construction, ses magasins qui contiennent tout ce qui est nécessaire pour former un arsenal de marine de second ordre ; un bassin qui peut contenir toujours à flot une vingtaine de bâtiments de guerre, comme corvettes, bricks, cutters, etc. Le brick *La Caroline*, appartenant à M. Coghen, de Bruxelles, pourrait être armé de suite avec 16 canons de 6 ou de 8 et protéger une partie de l'Escaut en le plaçant près de Saint-Bernard en attendant qu'il pût agir d'une manière plus efficace du côté d'Anvers et au-dessous

Plusieurs bâtiments de commerce qui se trouvent en construction à Boom et à Anvers peuvent également être achevés de manière à servir de corvettes de 18 à 20 et 24 canons. Le port d'Anvers une fois évacué par les Hollandais, présentera de grandes ressources pour former de suite une escadrille assez importante. Là se trouve un nombre de capitaines de navires de commerce qui pourraient former un bon corps d'officiers de marine. Il s'y trouve un bon nombre d'excellents matelots qui formeraient des équipages et des canonniers.

Le port et la rade de Terneuzen seraient aussi d'une grande importance pour y rassembler des forces qui puissent observer et contenir les bâtiments de guerre de la station de Flessingue. Le port d'Ostende devrait être mis de suite dans un bel état de défense. Cette place pourrait former un bon port secondaire, et on pourrait y armer des navires en course pour agir par représailles contre les navires de commerce hollandais ou protéger l'arrivage des navires de commerce de la Belgique qui vont arriver des Indes avec le pavillon hollandais, s'ils ne sont pas prévenus à temps de la Révolution qui vient de s'opérer en Belgique.

Le Gouvernement, ou le comité de Marine, devraient s'occuper de suite de l'organisation des bureaux de l'inscription maritime pour former des contrôles du personnel de chaque port, et envoyer les duplicata de l'inscription de chaque semaine au bureau central, qui serait au ministère de la Marine.

On devra s'occuper de suite des administrations du pilotage de l'Escaut et de la mer. Celle de l'Escaut devrait être partagée entre Anvers et Terneuzen, celle de la mer entre Ostende et Terneuzen.

La liberté de la navigation de l'Escaut ne pourra avoir lieu tant que l'île de Walcheren et Berg-op-Zoom seront, avec le Brabant hollandais, au pouvoir des ennemis de la Belgique. Cette question dépendra de l'attitude que prendra le Gouvernement créé par le Congrès national.

Pour créer les moyens d'attaque et de défense maritime dans les ports de Termonde, de Boom et de Terneuzen, on doit y diriger le plus promptement possible des corps militaires réguliers, pour en assurer l'exécution. Termonde, place fortifiée, doit avoir une bonne garnison. Boom, qui n'est qu'une commune rurale, aurait besoin d'un demi-bataillon pour la garde des chantiers où se formeraient les armements, et fournir des postes sur plusieurs points qui assurent les communications de l'Escaut avec le Rupel et les canaux qui y aboutissent.

Des commissions de Marine devraient être envoyées de suite dans chaque port de mer et ports riverains, pour connaître les ressources en hommes et en matériaux qui peuvent être offertes au besoin. Les ports d'Anvers et d'Ostende possèdent beaucoup d'anciens officiers de marine dont les lumières peuvent seconder le Gouvernement et lui préparer les voies d'une bonne organisation : il s'y trouve aussi des hommes qui se sont distingués dans plusieurs branches du service maritime. La partie des constructions navales étant une des plus essentielles de la force maritime, la commission de la Marine pourra s'assurer qu'elle peut former un corps d'ingénieurs constructeurs, qui pourra créer, en peu de temps, un nombre de bâtiments de guerre en état de faire respecter notre commerce maritime. Les ressources de la Belgique sont grandes, mais il s'agit de les bien connaître, pour les utiliser d'une manière profitable au bien-être de la patrie.

En présentant ces premières idées, nous travaillons à un plan général d'organisation maritime qui sera soumis au ministère de la Marine dès que le Gouvernement provisoire se sera occupé de sa formation. Si tous les hommes instruits de la marine belge sont consultés ; si chacun fournit son contingent au salut de la patrie, nous pouvons espérer voir renaître notre commerce maritime et fournir des débouchés aux fabriques et à l'industrie nationales.

Le Gouvernement provisoire n'a pu s'occuper jusqu'à ce jour que de la libération du territoire belge ; mais il est temps de songer que le commerce d'Anvers, de Gand, de Bruxelles, etc., a des valeurs considérables hors du pays, dont il faudrait assurer et protéger les arrivages, soit par des traités ou par une force maritime quelconque.

La Hollande vise à l'entière destruction du commerce d'Anvers; ce qui s'y est passé le 26 octobre prouve un plan adopté depuis l'attaque de Bruxelles. Tous les événements qui ont succédé à cette attaque n'ont fait qu'avancer l'exécution de ce plan atroce. Toute la conduite du général Chassé peut indiquer la marche de ce plan destructif, dont l'histoire n'offre aucun exemple semblable.

Ces deux lettres de M. Gras font partie d'un

ensemble de documents intéressant la carrière militaire du lieutenant général Fleury-Duray et qui nous ont été donnés par son petit-fils, M. le major adjoint d'état-major Fleury. Ces documents se rapportent, les uns à la Révolution de 1830 et les autres à l'affaire de *Risquons-Tout* (1848) : nous aurons l'occasion d'en reparler dans notre *Bulletin*.

Nous tenons à adresser l'expression de notre vive reconnaissance à M. le major Fleury qui, en abandonnant ces archives militaires à nos collections nationales, a donné en même temps un généreux exemple que nous espérons voir suivi.

GEORGES MACOIR.



DONS.

Nous avons reçu pour nos collections :

MUSÉES DU CINQUANTENAIRE :

a) *Section du Moyen âge et de la Renaissance :*

Legs de M. Émile DE MIDDELEER, rue de l'Orme, 16, à Bruxelles : 1° un gobelet en argent gravé du XVIIe siècle ; 2° une montre décimale républicaine, marquant les heures du jour à droite du cadran et celles de la nuit à gauche, marquant aussi les décades.

De M. Charles LEFEBURE, 33, rue du Lac, à Bruxelles, un baromètre en verre, du XVIIIe siècle, de fabrication hollandaise, décoré d'ornements à la pince.

Des héritiers de feu M. Émile LHOEST, une collection très importante de céramiques.

b) *Section des Antiquités :*

De Mme Paul ERRERA, un miroir antique provenant de la Russie méridionale, se composant d'un disque en métal poli entouré d'un encadrement en bronze doré et ajouré qui représente une guirlande de vigne portant des oiseaux occupés à becqueter des raisins; ce motif est familier aux fabricants de tissus des premiers siècles de notre ère.

De M. Jean POILS, membre du Comité de la Société des Amis des Musées : 1° une cassette cinéraire étrusque en terre cuite, avec personnage couché sur le couvercle et bas-relief représentant l'exploit d'Echeltus à Marathon ; 2° un cippe funéraire en marbre blanc, avec inscription, provenant de la Villa Ludovisi, à Rome.

De M. Franz Cumont, une tablette magique, en plomb, provenant de la Russie méridionale.

c) *Section des arts de l'Extrême-Orient :*

De M. Adolphe SPRUYT, 25, rue de Toulouse, à Bruxelles, trois vases chinois en terre cuite, recueillis par lui dans des tombeaux de la province de Honan, entre Siyang et Suchuéi.

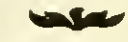
MUSÉE DE LA PORTE DE HAL :

De M. le major adjoint d'état-major FLEURY, une série de documents intéressant la carrière militaire du lieutenant général Fleury-Duray et relatifs aux révolutions de 1830 et de 1848 (combat de Risquons-Tout), et la série complète des 26 facsimilés d'aquarelles de l'armée belge, d'après Romberg et le major Hubert.



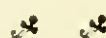
DONS DE PHOTOGRAPHIES.

M. Camille GASPARD, de la Bibliothèque royale, nous a fait don de deux très intéressantes photographies, à grande échelle, de semelles de poutres existant au musée d'Ypres.



AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C^o^, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 4.10.2232.

2e SÉRIE. 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 4. AVRIL 1910

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

AUTRE CLOCHE.

Un bon ami ne va jamais sans son pavé que, candidement, il vous assène, à point nommé, avec un amour de bien faire qui n'a d'égal que le mal qu'il vous fait, en réalité. Nous l'avons éprouvé récemment dans une enceinte où nous comptons d'habitude de nombreuses sympathies et de la part d'amis sincères, dont le chasse-mouches un peu pesant ne nous empêchera pas, du reste, de reconnaître les bonnes intentions. C'est ainsi que nous avons eu successivement le pavé de la Commission, le pavé du Catalogue, voire le pavé d'Hercule, qu'on songerait, s'il faut en croire certains, à faire revenir en personne pour balayer l'ordure dans laquelle nous croupissons. C'est d'un bon cœur assurément, mais tout de même un peu vif, n'est-il pas vrai ?

Il ne nous appartient évidemment pas de prendre rang dans les discussions de l'espèce et nous devons nous borner à regretter que des erreurs ou des exagérations de ce genre puissent être ainsi consacrées en haut lieu, alors qu'il eût été si simple de s'en garder en se documentant d'une façon précise au bon endroit.

Cette réserve de principe ne doit cependant pas nous empêcher d'entretenir nos lecteurs d'un des points auxquels nous venons de faire allusion, point dont l'actualité s'accentue au moment d'une Exposition qui ne peut manquer de nous amener de nombreux visiteurs : nous voulons parler de la question des catalogues.

Il semblerait, à entendre tels orateurs, que les catalogues et les guides sont, chez nous, une chose tout à fait inconnue. Nous sommes certainement loin d'être au point sous ce rapport, et nous allons en dire les raisons; mais une telle situation est assez regrettable pour qu'il ne faille pas encore l'exagérer. Qu'on en juge !

La collection d'armes et d'armures de la Porte de Hal fait l'objet d'un catalogue rédigé par M. E. de Prelle de la Nieppe, conservateur. Ce catalogue forme un volume in-8° de LI-556 pages et contient plus de cinquante illustrations.

Il existe, en outre, du même auteur, pour les mêmes collections, un guide du visiteur, comprenant 75 pages et 40 illustrations. La première édition de ce guide remonte à 1903; il en a été vendu à ce jour 4,300 exemplaires.

Enfin, dans quelques jours paraîtra, par les soins de M. l'attaché Macoir, un album contenant 32 pages de texte et 12 planches en hélioteinte, reproduisant les spécimens les plus remarquables du Musée des armes et armures.

Au Cinquantenaire, la section des moulages possède un guide illustré du visiteur, par M. Henry Rousseau, conservateur-adjoint (1 vol. in-8°, 142 p.). La deuxième édition de ce guide est presque épuisée. L'auteur en a préparé une nouvelle édition, remaniée et notablement augmentée. M. Rousseau a également publié le catalogue descriptif des reproductions en galvanoplastie et en plâtre métallisé, existant dans nos Musées (1 vol. in-4°, 94 p., 42 illustrations).

La section de la Belgique ancienne n'a pas été pourvue d'un guide jusqu'à présent. Il y a été suppléé non seulement par de nombreuses étiquettes détaillées, mais encore par des pancartes impri-

mées, au nombre de douze, se faisant suite, donnant des explications sur ce que renferme chaque compartiment et placées, dans des cadres, à l'entrée de ces derniers. Le baron de Loë, conservateur, auteur de ces pancartes, a publié, en outre, en une brochure de quelques pages, le « Plan du guide en préparation » et cette brochure est distribuée gratuitement aux visiteurs qui en font la demande. Enfin, le guide annoncé est actuellement sous presse et nous espérons qu'il pourra être mis en vente dans le courant du mois de mai.

Il n'existe pas encore de catalogue général pour la section d'art ancien. Mais une publication importante, due à M. le conservateur Destrée, comble, en partie, cette lacune, du moins pour ce qui concerne un grand nombre de nos plus beaux objets. Nous voulons parler de l'ouvrage intitulé : *Les Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal à Bruxelles, armes et armures, industries d'art*, publication in-folio portant exclusivement sur les objets qui se trouvent dans nos collections et reproduisant ces derniers en grandes planches, accompagnées chacune d'un texte fort détaillé.

Il en est de même d'un autre recueil en ce moment sous presse, publié par les soins de MM. Destrée, conservateur, et van den Ven, attaché. Il comprendra une dizaine de fascicules in-8°, renfermant chacun de 24 à 50 planches, consacrées aux divers genres représentés dans nos collections de l'art ancien ; le premier fascicule contiendra 44 planches de tapisseries et paraîtra en mai prochain ; le second fascicule sera mis en vente dans le courant de l'été et reproduira les retables et les sculptures.

Il eût été très désirable, il est vrai, que des travaux de l'espèce fissent plutôt la matière d'un catalogue publié directement par nos Musées. Mais nous verrons dans un instant que ces publications dispendieuses ne sont pas dans nos moyens et que nous ne pouvons, dès lors, que nous féliciter de voir l'initiative privée s'occuper de parer aux lacunes dont nous ne pourrions arriver à nous défendre.

M. Destrée a publié, en outre, pour sa section, un guide actuellement épuisé et dont il s'occupera de donner une nouvelle édition dès qu'auront pris fin les bouleversements continuels auxquels nous sommes soumis depuis des années et dont nous dirons un mot tout à l'heure.

Il existe encore, pour la section d'art ancien :

Un catalogue des broderies anciennes, par Mme Isabelle Errera (1 vol. in-4°, 64 p., 104 photogravures) ;

Un catalogue des étoffes anciennes et modernes, par Mme Isabelle Errera (1 vol. in-4°, 331 p., 600 photogravures) ;

Un catalogue des ivoires, par M. J. Destrée, conservateur (1 vol. in-8°, 129 p., 76 fig. et pl.) ;

Un guide du visiteur dans le compartiment de la dentelle (1 broch. in-8°, 60 p.).

La section de l'Antiquité possède, de son côté, un guide général de la section, portant, à la fois, sur les antiquités égyptiennes, sur la céramique grecque, sur la statuaire, les bijoux anciens, etc., ainsi qu'un guide spécial, rédigé par M. Cumont, conservateur, concernant les monuments lapidaires. Le guide consacré spécialement aux antiquités égyptiennes et rédigé par M. Capart, conservateur-adjoint, est épuisé (1 vol. in-8°, 150 p., 25 fig.). M. Capart attend, pour en publier une autre édition, d'être mis en possession des nouvelles salles qu'on nous aménage en ce moment.

Le catalogue de la céramique grecque, rédigé par M. Jean De Mot, est prêt à être publié.

Nous ne parlerons pas, et pour cause, des industries d'art modernes, cette section dont un membre peut, paraît-il, faire partie sans qu'il s'en doute, pour la bonne raison que, faute d'un local quelconque pour exposer les objets qui en dépendent, nous sommes obligés de réfugier ceux ci dans les bureaux et que, dans ces conditions, le Comité qui devrait présider à leurs destinées n'a jamais à se réunir.

Un mot encore touchant notre bibliothèque publique. M. Ch. Dubois, préposé à cette dernière, en a dressé le catalogue complet sur fiches, en deux séries, classées, l'une, d'après les noms d'auteurs et les titres, l'autre, suivant les matières.

D'autre part, les ouvrages concernant l'industrie de la dentelle, et qui ont pris chez nous une réelle importance, ont fait l'objet d'un catalogue imprimé (1 vol. in-8°, 433 p.).

❧ ❧

Qu'on nous dise maintenant que tout ce qui précède n'est pas encore assez : nous serons les premiers à en convenir. Mais est-il juste de prétendre qu'il n'existe rien ou à peu près rien ?

❧ ❧

Cela dit, voyons vite comment il se fait que nous ne puissions montrer davantage.

La faute en est principalement à deux causes : au manque de locaux stables et au manque d'argent.

Toutes les sections pourvues d'emplacements fixes et plus ou moins définitifs sont actuellement dotées, tout au moins, d'un guide du visiteur : Antiquité, Moulages, Belgique ancienne, Armes et armures. Celles qui ne possèdent pas de guide ou bien sont totalement dépourvues de locaux (indus-

tries d'art modernes et arts d'Extrême-Orient), ou bien ont été et *sont encore* exposées à des remaniements de locaux qui rendent la publication d'un guide presque impossible : telle la section de peinture décorative et, plus encore, celle de l'art ancien. Cette dernière, disions-nous à l'instant, avait, il y a quelques années, son guide, elle aussi. Ce guide est épuisé, et s'il n'a pas été réédité jusqu'à présent, il est bon que l'on sache pourquoi.

Lorsque, vers 1905, on entreprit les travaux de l'arcade monumentale, les nécessités de la construction nous obligèrent de céder aux chantiers l'extrémité de nos galeries sur une longueur de 20 mètres et une largeur de 30 mètres. La collection lapidaire du moyen âge et de la Renaissance, venait précisément d'être installée en cet endroit. Il fallut la déménager dans l'aile gauche. Le reste de ce qui occupait ces 600 m² qu'on nous supprimait fut refoulé dans la galerie, dont on se représente, dès lors, l'état d'encombrement. Mais les travaux marcheraient vite, disait-on, et nous rentrerions bientôt en possession des espaces, dont il fallait bien nous priver en attendant. Or, voilà des années que l'arcade est debout et nous ne sommes pas parvenus jusqu'à présent à recouvrer un pouce de terrain. Bien plus, lorsqu'on décida, il y a quelque temps, de compléter l'arcade par les constructions qui s'achèvent en ce moment, on nous intima l'ordre de reculer, de nouveau, d'une dizaine de mètres sur toute la largeur du Musée et une solide cloison, posée en avant de la première, ne tarda pas à consommer cette nouvelle amputation. Cloison provisoire, sans doute, mais nous savons ce qu'un tel mot cache souvent de définitif !

Quoi qu'il en soit, était-il possible, dans de pareilles conditions, de donner une nouvelle édition de l'ancien guide, dont les derniers exemplaires s'étaient écoulés dans l'intervalle ?

La situation fut à peu près la même du côté de la peinture décorative, deux fois écourtée de la même façon.

Quant aux arts d'Extrême Orient, on croirait rêver si l'on entendait la lamentable histoire des locaux qu'on leur destine. Après cinq ans enfin, nous touchions au but, semblait-il. Le Dr Bommer, chargé de cette section, se tenait prêt à prendre possession des nombreux salonnets où devait s'étaler la plus grande partie de la superbe collection d'estampes japonaises provenant de M. Edmond Michotte. Le catalogue était prêt, lui aussi... Patatras ! Changement de front. « Vous aurez les locaux, nous fut-il dit ; mais il faudra vous arranger de la moitié, l'autre moitié devant aller à une exposition », qu'on ne nous nomma point, du reste, et qui semble vouloir se grandir du mystère dont elle persiste à s'entourer. D'où nouveaux travaux nécessités par le besoin d'assurer tant bien que mal les précieuses collections contre les risques du voisinage ; d'où remaniement complet de l'œuvre préparée et partant du catalogue qui attendait ; d'où retards considérables, cela va sans dire, et perspective d'une exposition improvisée et incomplète, au lieu de la présentation bien préparée et presque plénière que l'on pouvait avoir.

Est-ce la faute des Musées tout cela ?

⁂

Autre explication, avons-nous dit : le manque d'argent. Se doute-t-on de ce que coûtent les catalogues ? Celui qui a jeté les bases de notre budget ne le soupçonnait pas, à coup sûr. Les catalogues se trouvent confondus sous une même rubrique avec l'entretien des salles, le mobilier, l'abonnement au téléphone, l'eau, l'électricité, le gaz et les dépenses diverses : total 10,000 francs. Que reste-t-il pour les catalogues quand on a payé tout ce qui précède ? Mille francs peut-être ! Or, deux de nos catalogues actuellement en vente nous ont coûté, à eux seuls, plus de 12,000 francs. Qu'on y joigne la dépense des guides et l'on se rendra compte que nous avons dépensé pour catalogues bien plus que nos ressources normales ne le comportaient.

Cette charge des catalogues s'accentue, d'ailleurs, par ce fait qu'en vertu des règlements de comptabilité, les Musées ne peuvent rentrer dans leurs débours au moyen du produit de la vente. La note à payer est pour eux ; mais les recettes sont pour le Trésor, auquel elles doivent aller jusqu'au dernier centime et sans le moindre esprit de retour. C'est donc pour nous une perte sèche. Nous accepterions volontiers cette dernière, mais à la condition cependant qu'on nous mette en état de la supporter.

⁂

En résumé, nous croyons pouvoir dire qu'on a singulièrement exagéré la situation au point de vue de la disette de catalogues et de guides dans nos musées. Cette situation n'est certes pas ce qu'elle devrait être ; mais que ceux qui nous critiquent à ce sujet veuillent bien commencer par faire en sorte qu'on nous soumette, en matière de locaux, à un régime autre que le régime de bâton de chaise qu'on nous fait suivre depuis plus de cinq ans ; puis, qu'ils complètent le service qu'ils nous auront rendu de la sorte, en nous faisant attribuer du chef des catalogues une somme autrement ronde que le pauvre billet de mille cité plus haut.

EUG. VAN OVERLOOP.

PETITE CHASSE PROVENANT DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE D'ANDENNE. *(Suite et fin.)*

APRÈS avoir établi les relations de parenté que présente la petite châsse avec l'art irlandais, il ne sera pas hors de propos de rechercher s'il existe des exemplaires semblables dans les Iles Britanniques.

Au témoignage de M. Ch. Read, directeur au British Museum, il n'y a pas, en Angleterre, de châsse analogue à celle d'Andenne. A Dublin, M. Buckley, conservateur au Musée national, eut l'amabilité de me fournir des données très intéressantes, ainsi que d'excellentes photographies dont plusieurs relatives à des châsses irlandaises de diverses époques. La pièce du Musée National qui offre le plus d'analogie avec celle d'Andenne provient de Lough-Erne (fig. 8). Elle a la forme d'une petite maison dont les combles sont en pente douce. Le faîte est décoré d'une pièce en relief, enrichie d'entrelacs de formes variées, mais cependant régulières. La même observation s'applique aussi aux médaillons circulaires décorant le versant et à ceux de la partie supérieure.



FIG. 8. — CHASSE DE LOUGH-ERNE.
Musée national de Dublin. — Travail du IXe siècle environ.

Citons ensuite la châsse trouvée dans la rivière Schamon, en Irlande, donnée au Musée d'antiquités d'Edimbourg par M. le professeur Duns. Elle a souffert d'un séjour prolongé dans l'eau : le faîte, le versant d'un petit côté et une partie des pièces de revêtements pour les angles ont disparu [1] ; mais les entrelacs qu'on aperçoit encore sont de bon style, et il est permis, je crois, de la rapprocher de celle de Lough-Erne. Elle est conçue dans une note simple que nous ne constatons plus dans la châsse irlandaise du Musée de Copenhague. Les médaillons rapportés sont entourés d'entrelacs d'un dessin très délié consistant en un seul motif.

Passons ensuite à la châsse de Monymusk, appartenant à Sir A. Grant, à Monymusk (Ecosse), et dont la confection est placée vers 900 après J.-C. [2]. Elle a une ordonnance analogue à celle du Musée de Copenhague. Seulement, aux rinceaux se sont mêlées des représentations d'animaux fantastiques.

Les divers spécimens que nous venons d'examiner relèvent tous d'une tradition commune : ils affectent la forme d'une maison ; ils sont décorés d'entrelacs sur l'amortissement, ou bien ces entrelacs servent d'encadrement. Ces objets sont, en outre, revêtus, sur les surfaces lisses ou décorées au trait, de plaques rectangulaires en médaillons discoïdes, contenant, les uns et les autres, des motifs décoratifs, le plus souvent des entrelacs ; les angles sont recouverts de revêtements en forme de tore ; enfin, l'ouverture est disposée sur le côté.

Ces productions n'ont donc que des analogies d'un caractère général avec la pièce d'Andenne et celle de Coire. Aussi est-ce à bon droit que M. Buckley reconnaît « que la petite châsse d'Andenne ressemble, dans plusieurs de ses formes, à maintes châsses d'ateliers irlandais et que sa décoration porte de fortes influences irlandaises. Les nœuds Stafford (Stafford's Knots) dans la partie inférieure du long côté, appartiennent à une bonne période de l'art irlandais ; au bout, les compartiments triangulaires montrent des signes de décadence. Il n'est pas aisé de dater exactement une pièce comme celle-ci. Mais, dit notre estimable correspondant, je voudrais la placer plus tard que le VIIe siècle [3]. » M. Buckley ne conclut pas que la châsse sorte

1. *Catalogue of the National Museum of antiquities of Scotland*, 1892, p. 289.

2. Reproduit dans l'ouvrage de ROMILLY ALLENS, *Early Christian Monuments of Scotland*.

3. De plusieurs côtés, on avait cru pouvoir remonter jusqu'au VIIe siècle et je m'étais arrêté également à cet avis; mais force m'a été de renoncer à une conclusion qui aurait rendu la châsse contemporaine de sainte Begge.

nécessairement d'un atelier irlandais, mais qu'elle présente de fortes influences irlandaises. C'est, à notre sens, le point capital qui est à retenir. L'art de la Verte Érin a gagné les autres îles britanniques et, avec l'exode de ses missionnaires, surtout au VII[e] et au VIII[e] siècle, se répandit sur notre continent. L'influence des moines irlandais fut énorme. Rien de surprenant que les fameux entrelacs qui dominent tout leur art se retrouvent souvent dans les manuscrits. Qu'il nous suffise de citer la Bible de Godescalc de la Bibliothèque nationale de Paris, et, en Belgique, l'évangile d'Eyck beaucoup plus ancien des sœurs Harlinde et Relinde (VIII[e] siècle), conservé à Maeseyck [1]. De leur côté, les orfèvres n'échappèrent pas à ce courant si puissant.



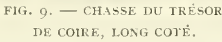


FIG. 9. — CHASSE DU TRÉSOR DE COIRE, LONG COTÉ.



FIG. 10. — CHASSE DU TRÉSOR DE COIRE, LONG COTÉ.

D'après les figures. T. I. *Illustrierte Geschichte des Kunstgewerbes von W. Behneke*, etc.

Qu'il nous soit donc permis de nous arrêter d'abord à une châsse conservée aujourd'hui au trésor de la cathédrale de Coire. Molinier penche moins à y voir « une persistance d'anciennes traditions artistiques, qu'un retour à un style rajeuni par l'art irlandais et anglo-saxon, qui joua un très grand rôle dans toute la renaissance carolingienne et qui, en Suisse particulièrement, eut dans l'abbaye de Saint-Gall un actif foyer de propagande. Cet objet est de forme rectangulaire allongée, terminée par un toit à deux rampants; le bois est recouvert sur la face antérieure de groupes d'entrelacs formés par des rubans et composant un motif d'ornement à peu près régulier, au milieu duquel sont symétriquement placés de gros cabochons montés dans des bâtes à gouttières. Le revers de la châsse offre un système de décoration analogue, mais plus régulier, en ce sens qu'une large bordure entrelacée contourne un motif unique composé d'un cercle à quatre segments, quatre rubans striés, terminés par des têtes de serpents. Aux extrémités se rencontre la partie la plus caractéristique de l'ornementation : des poissons accostant une petite croix, terminés par des entrelacs, puis des oiseaux grossièrement repoussés, de chaque côté une tige végétale indiquée d'une façon rudimentaire ».

« Ce sont là les motifs qu'on rencontre sur maint monument de sculpture, surtout en Italie, au VIII[e] et au IX[e] siècle [2]. C'est le premier de ces deux siècles que Molinier adopte pour la châsse de Coire. A mon sens, Molinier eût pu, dans sa description, insister davantage sur le décor si caractéristique de la face et des revers (voir fig. 9 et 10). On y remarque, à côté des entrelacs, des palmettes inscrites dans des ornements ellipsoïdes. M. O. von Falck fait dater, et avec raison, ce fragment du XI[e] siècle [3]. C'est apparemment la conséquence d'une réfection beaucoup plus récente. Quant aux entrelacs, ils ont été rapprochés des ornementations lombardes qu'on observe dans les constructions lombardes, tel que le baptistère de Cividale.

Dans le reliquaire d'Herford, qui offre, lui aussi, la disposition si fréquente de la bourse ou du coin, il n'y a pas lieu d'insister sur les gemmes qui jouent un si grand rôle au point de vue décoratif, mais sur le motif d'entrelacs qui agrémente le fond [4]. Cette œuvre, qui offre un intérêt considérable, appartient au Kunstgewerbes Museum de Berlin ; elle provient de l'église Saint-Denis à Enger, près d'Herford, église où fut enseveli Widukind et, partant, elle est comptée au nombre des présents que Charlemagne fit en 785 au duc saxon après la cérémonie de son baptême.

En fait de châsses, c'est celle de Coire qui offre le plus d'analogie avec celle d'Andenne ; avec cette réserve cependant qu'on ne trouve pas dans cette dernière le moindre emprunt à la faune fantastique que l'art barbare et irlandais s'est appliqué à cultiver (voir fig. 9 et 10). Néanmoins, on n'est pas autorisé, dans l'état de délabrement de la châsse;

1. Harlinde et Relinde, filles d'Adalard, seigneur de Grimaara, fondèrent aux bords de la Meuse le couvent d'Alden-Eyck, où elles reçurent en 710 le voile des mains de saint Willibrord et de saint Boniface.

2. E. MOLINIER, *Histoire générale*, etc., t. I, p. 75. — L'auteur donne la reproduction d'un petit côté.

3. *Illustrierte Geschichte des Kunstgewerbes*, t. I, p. 213.

4. *Ibidem*, t. I, p. 220, fig. 181 et 182.

privée en grande partie de son décor métallique, à soutenir qu'elle était primitivement dépourvue de tout élément emprunté à cette faune. En tout cas, la châsse d'Andenne et celle de Coire ont ceci de commun qu'elles affectent presque la même forme, qu'elles ont des décors d'entrelacs, et qu'elles sont toutes deux pourvues d'une porte à glissière qui ferme le fond. Il ne serait pas possible toutefois d'assigner une origine commune aux deux pièces, à savoir de les faire sortir d'un même atelier. Elles se rattachent à une même tradition continuée sur le continent par des artistes irlandais, plus vraisemblablement par leurs élèves. C'est la conviction qu'on acquiert surtout lorsqu'on étudie le fameux calice de Tassilo, conservé à Kremsmünster.

Ce vase sacré, qui a 0m25 de haut, porte la dédicace en capitales : *Tassilo Dux Fortis Liutpirc virga regalis*. Liutpirc était la fille du dernier roi Longobard Desiderius et, par conséquent, un rejeton royal. Le duc de Bavière Tassilo avait fondé le cloître de Kremsmünster en 777. Charlemagne lui enleva son pays et sa liberté en 788 ; par conséquent, l'exécution du calice ne peut tomber qu'entre ces deux dates. Pas n'est besoin de faire une analyse complète de cette œuvre capitale. Nous ferons cependant observer qu'elle est en cuivre et parée de décors fortement dorés, lesquels sont disposés dans des creux ménagés sur les surfaces extérieures de l'objet. Les entrelacs, disposés dans des ornements tels que demi-lunes et écoinçons, ainsi que ceux servant de bordure entre autres aux médaillons, rappellent les caractères des entrelacs de la châsse d'Andenne. On remarquera, d'autre part, que, dans le calice, la figure du Christ bénissant est plutôt conçue d'après les données byzantines et que, par conséquent, elle n'évoque nullement ces physionomies d'une saveur un peu sauvage qu'on voit dans les œuvres exécutées en Irlande. Quant à l'inscription, elle n'est certes pas tracée par un des orfèvres de cette île, qui usaient de caractères tout à fait différents. Ces particularités suffisent à prouver d'abord que l'auteur du calice de Tassilo n'est pas un Irlandais et que, à l'instar de maints enlumineurs du continent, il associait des motifs irlandais à des éléments puisés à des sources diverses.



FIG. 11. — CALICE DE TASSILO, DUC DE BAVIÈRE, VIIIe SIÈCLE.
D'après l'*Illustrierte Geschichte des Kunstgewerbes*.

Cette étude touchait à sa fin quand j'appris que M. Brouwers, conservateur des archives de l'État à Namur, s'était rendu à Andenne pour examiner les reliques qui avaient été autrefois déposées dans la petite châsse. Notre confrère n'avait entrevu qu'une des inscriptions qui accompagnent ces vénérables débris et il n'hésitait pas à la faire remonter au IXe siècle. A la suite de cette visite, les reliques furent transmises à l'évêché de Namur ; et, grâce à l'obligeante intervention de M. le chanoine Schmidt, M. Brouwers et moi fûmes admis à les examiner et à faire le relevé des inscriptions. A première vue, M. Brouwers attribua une origine étrangère à ces minuscules phylactères ou parchemins ; vingt-quatre heures après, se ravisant, il m'écrivit qu'il les croyait plutôt originaires de nos contrées. Sa première hypothèse ne m'avait pas gagné, et avant même que sa lettre me fût parvenue, il m'avait été donné, sous la conduite du R. P. Van den Gheyn, de m'édifier sur leur provenance dans la section des manuscrits. Le savant conservateur de la Bibliothèque, reprenant à son tour l'étude de ces inscriptions, a bien voulu nous remettre les observations suivantes.

« Ces reliques sont au nombre de seize. Enveloppées dans d'anciennes étoffes, la plupart sont accompagnées d'une inscription sur parchemin. Deux seulement n'ont plus de phylac-

tère, et cinq de ces inscriptions sont absolument illisibles.

Voici celles qui ont pu être déchiffrées :

1. de pulvere de sancto iohanne evangelista.
2. perpetua.
3. angelo cherubin et petronilla sancto petro filia.
4. de sancta agne.
5. sancto madiano.
6. de sancto qadrico [1].
7. [de sancto] matteo evangelista.
8. de sancta lucia.
9. [sanc] ti gervasi sancti prota [si].

On relève les particularités paléographiques suivantes :

a) Le *d* a les deux formes ∂ (n°s 1, 6) et *d* (n°s 4, 5).

b) L'*n* est souvent oncial (n°s 1, 3), parfois minuscule (n°s 4, 5).

c) L'*a* est presque toujours ouvert, ressemblant à deux *c* accolés [2] (cf. n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9).

d) L'*r* descend encore un peu sous la ligne (n°s 1, 2).

e) Deux sortes de *g* sont en usage : le *g* oncial (n°s 3, 7) et le *g* à boucle fermée dans la partie supérieure, et à la queue à moitié ouverte (n°s 1, 4).

f) Les hastes s'allongent en lignes droites ; elles sont renflées à l'extrémité [3].

Ces détails déterminent très nettement le caractère et l'âge des inscriptions. Tracées en minuscule caroline, elles ne sont pas antérieures au commencement du IXe siècle.

L'examen de l'étoffe qui enveloppe les reliques aboutit à la même conclusion.

C'est grâce à l'obligeance de M. le chanoine Schmidt, secrétaire de l'évêché de Namur, que ces inscriptions ont pu être étudiées à loisir à Bruxelles. »

Conclusion.

Il résulte de l'examen qui a été fait des différentes châsses dont il vient d'être question que celle d'Andenne se rattache plus étroitement à celle de Coire qu'aux productions venant directement d'Irlande. Ce dernier monument se classe au VIIIe-IXe siècle; d'autre part, la châsse d'Andenne rappelle, pour les divers entrelacs, le calice de Tassilo, dont on place l'exécution entre les années 777 et 788. Nous pouvons donc considérer la châsse d'Andenne comme contemporaine du calice ; quant aux inscriptions, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient elles-mêmes contemporaines de ce reliquaire, puisque, d'après les conclusions du R. P. Van den Gheyn, elles pourraient être du commencement du IXe siècle, donc une douzaine d'années après le calice de Tassilo. Il va sans dire que, pour les objets de cette ancienneté, il est fort difficile d'arriver à une précision tout à fait rigoureuse. Cette remarque est aussi de saison pour tout ce qui concerne les monuments écrits; et,en considérant la pièce comme ayant été exécutée soit à la fin du VIIIe siècle, soit au commencement du IXe, nous restons dans les limites de la vraisemblance.

De même que le calice de Kremsmünster a été fait, selon toute probabilité, dans un pays germanique, de même la châsse d'Andenne a pu voir le jour en Belgique, où les missionnaires irlandais ont exercé une grande influence. Et, pour nous borner à ne citer que deux noms, rappelons ceux de saint Feuillien et de saint Ultan qui avaient été en rapport avec sainte Gertrude, sœur de sainte Begge, dont le nom est attaché à la fondation d'Andenne ; d'ailleurs, il est certain que l'influence de ces missionnaires irlandais a continué à se faire sentir longtemps dans notre pays.

J. Destrée.

1. Probablement *quadrato*.
2. Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 79.
3. *Ibid.*, p. 9.



BIBLIOTHÈQUE.

ACCROISSEMENTS.

Notre bibliothèque s'est enrichie des ouvrages suivants :

Boulanger (C.), *Le Cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot* (Somme). 1 vol. gr. in-8°, Paris, 1909.

Goblet d'Alviella (le comte), 1884-1909, *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle.* 1 vol. gr. in-8°, Bruxelles, 1909. (Don de M. Jean De Mot.)

Hulot (J.) et Fougères (G.), *Sélinonte, la ville, l'Acropole, les temples.* 1 portef. in-f°, Paris, 1910.

Junker (Hermann), *Grammatik der Denderatexte.* 1 vol. gr. in-8°, Leipzig, 1906.

Lanzone (R.-V.), *Dizionario di mitologia Egizia.* 4 vol. in 8°, Torino, 1883-1886.

Monthaye (lieut.-colonel), *Notre Dynastie.* 1 vol. gr. in-8°, Bruxelles, 1910.

Nella Terra di Bari, Ricordi di Arte Mediævale. 1 broch. gr. in-8°, Trani, 1898. (Don de M. Jean De Mot.)

Ouspensky (Th.), *L'Octateuque de la bibliothèque du Sérail de Constantinople.* 2 vol., Sofia, 1907.

Peyre Roger), *La Céramique française, faïences, porcelaines, biscuits, grès, etc., marques et monogrammes.* 1 vol. in-8°, Paris, s. d. (Paru en 1910.)

Pinder (W.), *Deutsche Dome des Mittelalters.* 1 vol. gr. in-8°, Dusseldorf et Leipzig, s. d. (Paru en 1910.)

Pottier (E.), *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques.* 1 vol. pet. in-8°, Paris, 1909.

Schmitt (Th.), *Kahrié-Djami. — Histoire du monastère Khora, architecture de la Mosquée, mosaïques du Narthexa.* 2 vol., Sofia, 1906.

Schrader (Bruno), *Die Römische Campagna.* 1 vol. in-12, Leipzig, 1910.

Sima (Joseph), *Selection of native designs of Embroidered Work from Bohemia, Moravia and North Eastern Hungary.* 1 portef., in-f°, Brno (Moravie), 1909.

Van den Broeck (E.) et consorts, *Les Cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, étudiées spécialement dans leurs rapports avec l'hydrologie des calcaires et avec la question des eaux potables. 2 vol. in 8°, Bruxelles, 1910.

Waldhauer (O.), *Die Vasensammlung des kaiserlichen Ermitage.* 1 vol. in-8°, Saint-Pétersbourg, 1906.

DONS.

Nous avons reçu pour nos collections :

A. — *Musées du Cinquantenaire :*

De M. L. Cavens, une intéressante série de porcelaines diverses et de cristaux taillés, du commencement du XIXe siècle.

B. — *Musée de la Porte de Hal :*

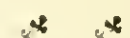
De M. Jean Pohls, un pistolet à deux coups, à cheminées.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin,* envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

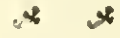
AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Pour tous renseignements concernant la Société des Amis des Musées, s'adresser à M. Paul De Mot, avocat, secrétaire de la Société, 16, rue Bosquet, à Bruxelles.



Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin,* nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 5.10.2286.

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

ORFÈVRERIE RELIGIEUSE.

LES visiteurs de l'Exposition de l'Art au XVIIe siècle sont généralement frappés de voir combien, parmi les œuvres relevant des arts industriels, les pièces d'orfèvrerie religieuse l'emportent sur tout le reste, à la fois par leur importance et par leur choix vraiment heureux. Il faut, sans doute, attribuer, pour partie, un tel résultat à l'abondance relative des objets de cette nature; mais il importe de considérer également que, si cette section de l'orfèvrerie religieuse est si bien composée, c'est que, par une heureuse coïncidence, elle avait fait, depuis plusieurs années, l'objet d'une étude suivie, dont l'Exposition présente a pu, dès lors, recueillir le fruit, en quelque sorte avant la lettre. Nos musées se trouvent suffisamment mêlés à la question pour que nos lecteurs éprouvent certain plaisir à l'entendre relater en quelques mots.

Depuis plusieurs années, les abbés Louis et Fernand Crooÿ s'occupent de réunir une documentation importante au sujet des anciennes orfèvreries religieuses de notre pays, dans le but d'en publier un jour une monographie. Leur tâche consiste à parcourir villes et villages pour y découvrir les pièces intéressantes et à dresser, pour chacune de celles-ci, des fiches descriptives, relatant les principaux caractères de l'objet, aux points de vue technique et artistique, et spécialement les marques et poinçons qui s'y trouvent appliqués Ces fiches sont accompagnées de croquis ou de photographies.

Les zélés archéologues nous demandèrent notre concours et nous n'hésitâmes pas à leur promettre de faire le possible pour les seconder dans une entreprise qui rentrait si parfaitement dans le programme de nos musées. Nous leur proposâmes donc de les aider notamment dans l'exécution de leurs clichés photographiques, et, ceux-ci terminés, d'en faire l'objet, au Cinquantenaire, d'une exposition plénière, accompagnée d'une notice détaillée avec marques et poinçons. Ce plan fut adopté. Nous attirâmes aussitôt, sur l'entreprise, l'attention du Gouvernement, qui voulut bien, à deux reprises, accorder à nos amis des subsides pour leurs voyages. M. Verstraeten, chef de notre service photographique, se mit à l'œuvre de son côté.

A l'heure actuelle, 600 clichés ont été exécutés par notre service; MM. Crooÿ ont visité environ 900 sacristies et rédigé 3,000 fiches d'objets; ils ont, en outre, écrit leur notice et obtenu de la Société d'archéologie de Bruxelles de la publier, avec tous les poinçons.

L'entreprise en était là quand s'organisa l'Exposition Albert et Isabelle, devenue, depuis, celle de l'Art belge au XVIIe siècle. Nous nous empressâmes de signaler à M. le ministre des Sciences et des Arts combien le concours de MM les abbés Crooÿ pouvait le servir en cette circonstance. M. le Ministre le comprit et, au bout de quelque temps, finit par confier à M. l'abbé Fernand Crooÿ le soin de préparer le compartiment d'orfèvrerie religieuse, que nous admirons aujourd'hui.

Personne ne contestera que, si ce compartiment est ce qu'il est, on le doit en grande partie à la façon dont il a été préparé de longue main, comme il vient d'être dit.

Un enseignement s'en dégage pour la formation

des expositions à venir. Qu'on veuille bien s'en souvenir quand le moment viendra d'en entreprendre une nouvelle.

L'Exposition présente n'empêchera naturellement pas notre projet de s'exécuter. Dans peu de mois, espérons-le, dès que pourra paraître la notice annoncée, nous comptons bien présenter au public la série de photographies dont nous avons parlé.

En attendant, nous félicitons chaleureusement M. l'abbé Crooy du succès de sa section, et l'on voudra bien nous permettre de nous féliciter nous-mêmes un peu d'avoir favorisé de tout notre pouvoir une entreprise si élevée, en même temps que si utile pour l'étude des arts industriels dans notre pays.

E. v. O.

LES FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-BARTHÉLEMY, A LIÉGE [1].

NOUS avons cru devoir profiter de la réunion, à Liége, au mois d'août 1909, du XXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, pour soumettre à l'appréciation d'une assemblée de savants spécialement compétents en la matière nos observations relatives aux fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy. L'occasion était d'autant plus favorable que l'œuvre originale, objet de la discussion, se trouvait à portée.

Si nous avons laissé plusieurs mois s'écouler depuis cette consultation avant d'en entretenir nos lecteurs, c'est qu'il nous a paru convenable d'attendre, pour le faire, la publication du compte rendu officiel des séances du Congrès; ce document vient de paraître.

Le mémoire que nous avons présenté au Congrès [2] résumait ce qui a été longuement exposé dans ce *Bulletin*. Il a provoqué aussitôt, de la part de M. l'abbé Balau, curé de Pepinster, et de M. Léon Halkin, professeur à l'université de Liége, des remarques très intéressantes, au sujet de la traduction de l'inscription « BISSENIS BOBUS... » Une version a été proposée, qui diffère de celle de Didron et d'Helbig et de la nôtre; mais elle nous paraît à la fois si correcte et si claire que nous n'avons pas hésité à nous y rallier. La voici : « Par les douze bœufs est marquée la figure des pasteurs, que recommandent la grâce de la vie apostolique et le degré de leur fonction, par suite de laquelle l'impétuosité de ce fleuve réjouit la ville rendue sainte, ses citoyens étant purifiés [3]. »

Cette traduction littérale, à laquelle M. le professeur Halkin a proposé d'apporter de légères modifications de détails [4], appelle une interprétation; le Congrès a adopté celle que nous avons exposée dans les termes suivants :

« M. Halkin a émis l'avis que « par les mots *fluminis impetus hujus*, l'auteur de l'inscription n'a pas voulu caractériser le cours impétueux du fleuve qui était représenté soit sur la cuve elle-même, soit sur le support »; d'après lui, ces mots seraient « une expression poétique employée pour rappeler d'une façon pittoresque l'application, par infusion, de l'eau contenue dans les fonts baptismaux ».

» Je partage entièrement l'avis de M. le professeur Halkin lorsqu'il propose de prendre « le mot *flumen* dans son acception plus générale d'eaux en mouvement, de quantité considérable de liquide versé ou répandu, qu'il avait déjà à l'époque classique, et qu'il a conservée chez les auteurs chrétiens ». C'est on ne peut mieux dit; mais alors pourquoi vouloir restreindre l'application de ce mot à la quantité, relativement très minime, d'eau contenue dans la cuve baptismale?

» M. Halkin estime « que ce ne sont pas seulement les apôtres qui sont désignés dans le texte par le mot *pastorum*, mais aussi et surtout leurs successeurs, les évêques; ceux-ci sont représentés par douze bœufs parce qu'ils ont hérité leurs pouvoirs des apôtres eux-mêmes ». D'accord. J'ajoute ceci : étant admis que les figurines de bœufs représentent, par allégorie, et les apôtres, et ceux qui leur ont succédé dans la fonction de baptiser, n'est-il pas logique, n'est-il pas naturel, n'est-il pas nécessaire même, de représenter aussi, par des ondes — allégoriques — coulant à leurs pieds, le *flumen*, la « quantité considérable de liquide répandu » ou employé par les apôtres et leurs successeurs dans l'administration du sacrement de baptême?

» Cet élargissement du sens peut, d'ailleurs, se donner à l'inscription tout entière, et l'on pourrait soutenir que les mots *sanctam urbem* ne s'appliquent pas, étroitement, soit à la ville de Jérusalem, soit à la ville de Liége, mais que cette ville sanctifiée, c'est la chrétienté tout entière; que les citoyens purifiés, ce sont tous ceux qui ont reçu le baptême; *sanctam urbem*, c'est la cité des enfants de Dieu.

1. Voir le *Bulletin des Musées*, numéros de juin, juillet et octobre 1904, mai et août [illegible].
2. *Annales du Congrès*, t. II, p. 89 à 108.
3. ABBÉ S. BALAU, *Annales du Congrès*, t. II, p. 77 à 79.
4. M. HALKIN propose la traduction suivante : « Par les douze bœufs est représentée la figure des pontifes, que recommandent à la fois la grâce de la vie apostolique et le haut degré de la fonction par laquelle l'infusion de ces eaux baptismales réjouit la ville sanctifiée par la purification des citoyens. » (*Annales du Congrès*, t. II, p. 592.)

Comme on comprend bien, dès lors, cet *impetus fluminis letificat urbem :* plus il y a d'eaux répandues, plus il y a de baptisés, de citoyens purifiés — et plus il y a lieu, pour la ville sanctifiée, de se réjouir. »

Voilà pour l'inscription.

Le nom de l'auteur de la cuve : Patras, de Dinant, ou Renier, de Huy ? a donné lieu à de très intéressantes dissertations de MM. S. Balau et Godefroid Kurth. Nous nous bornons à les mentionner, ne voulant envisager en ce moment d'autre but que la restitution des fonts de Saint-Barthélemy dans un état digne de leur valeur artistique et aussi rapproché que possible de leur aspect primitif. Aussi avons-nous déclaré au Congrès que nos observations relatives au nom de l'artiste n'avaient, à nos yeux, que la valeur de simples remarques et ne constituaient point l'objet d'une thèse que nous veuillions soutenir, au moins quant à présent [1].

Nous avions, au contraire, tenu à ce que la discussion du Congrès se bornât, afin que ses avis pussent être suivis de résultats pratiques, à l'examen des trois points précisés comme suit :

« 1° Y avait-il, dans le principe, douze bœufs autour du support ?

» 2° Les bœufs se trouvaient ils placés un peu plus profondément au dessous du bassin ?

» 3° Les bœufs se trouvaient-ils au bord d'un fleuve ? »

Ces questions posées, nous avons eu la grande satisfaction d'entendre donner lecture de la lettre que nous transcrivons ci-après :

« Bruxelles, le 3 août 1909.

» Monsieur le Président,

» Il me sera impossible, à mon grand regret, d'assister à la séance de demain où sera discutée la restitution archéologique des fonts de Saint-Barthélemy, proposée par M. H. Rousseau. Puis-je vous dire en quelques mots quelle est là-dessus mon opinion ?

» Je tiens la restitution de M. H. Rousseau pour éminemment probable. Elle me paraît établie sur des constatations évidentes et un raisonnement rigoureux. Je donne donc tout mon assentiment aux trois thèses suivantes :

» 1. Il y avait douze bœufs. La preuve en est dans les mots *bissenis bobus,* si étrangement traduits parfois.

» 2. On ne voyait pas les tenons placés sur l'échine des bœufs. C'est du bon sens.

» 3. Il y avait un fleuve figuré sur le socle. Cela est démontré par les mots *hujus fluminis.*

» Ces trois points étant admis, il ne me semble guère possible de se soustraire aux conséquences que M. Rousseau en a tirées.

» Le résultat total de ses restitutions est d'ailleurs d'une vraisemblance archéologique parfaite. De plus, la représentation figurée répond exactement aux termes de l'inscription, si bien traduite par M. l'abbé Balau. Le fleuve est le fleuve baptismal qui purifie les cités et leurs citoyens...

» *(Signé)* MARCEL LAURENT. »

L'opinion du savant professeur à l'Université de Liége résume celle qui fut émise par le Congrès.

Nous avons tenu, toutefois, à rencontrer une objection dont nous n'avions eu connaissance qu'après l'impression de notre mémoire ; voici ce que nous avons dit au Congrès à ce sujet :

« Les bœufs portent, adhérente à la sole des pieds, une petite plaque de laiton venue de fonte avec eux, et ornée d'un trait de burin longeant les bords ; cela, me dit-on, tendrait à écarter l'hypothèse d'un terrain, d'une berge de fleuve.

» Vous irez demain visiter l'église Saint-Barthélemy ; vous verrez de près les célèbres fonts baptismaux.

» Lorsque vous aurez admiré la beauté des figures qui décorent le pourtour de la cuve, lorsque vous aurez considéré l'habileté de l'exécution et la correction des formes des petits bœufs qui devraient la soutenir, en des poses si heureusement diversifiées, abaissez vos regards sur les plaques de métal adhérentes à la sole de leurs pieds (je ne parle pas des cales, si visiblement ajoutées) ; voyez ces plaques de formes et de grandeurs différentes, les unes à peu près rectangulaires, d'autres à angles inégaux, obtus par-ci, aigus par-là, et bordées d'un trait entaillé au burin ; et, lorsque vous aurez comparé ces plaques sans formes et cet encadrement sans style à la perfection du reste de l'œuvre, au soin minutieux qui a présidé à son exécution, vous apprécierez si je suis fondé à prétendre que les plaques sont les restes d'un support primitif, fait de métal d'une épaisseur relativement faible, brisé jadis (sans doute au moment de l'enlèvement des fonts) et demeuré adhérent par lambeaux aux pieds des animaux, — lambeaux informes que le brave chaudronnier Collin, le restaurateur de l'œuvre en 1804, a cru devoir découper plus ou moins régulièrement et enjoliver d'un trait de ciseau pour bordure.

1. C'est par erreur que le procès-verbal de la séance du 4 août porte : « M. ROUSSEAU remercie son honorable contradicteur d'avoir dissipé les doutes qui lui restaient au sujet de l'auteur du chef-d'œuvre ». En réalité, j'ai remercié M. Kurth de m'avoir signalé des articles qu'il a écrits récemment sur ce sujet et dont je n'avais pas connaissance.

» Cependant ces plaques, telles qu'elles sont, doivent être conservées intactes; au jour — prochain, je l'espère, — où l'on rétablira sous les pieds des bœufs la berge de fleuve sur laquelle ils se dressaient, on devra pratiquer, dans ce terrain de laiton, des alvéoles dans lesquelles les plaques actuelles devront s'emboîter exactement; car il n'est pas douteux qu'elles aient fait partie du sol primitif et, à ce titre, elles ont droit à notre respect. Si, en effet, je préconise une restitution du support des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, dans un sens que je considère comme nettement indiqué par l'œuvre d'art elle-même, c'est à la condition expresse que cette restitution soit basée sur le respect le plus absolu de toutes les parties primitives de cette œuvre. Je crois avoir démontré que cette restitution peut se faire sans que l'on touche en rien à aucune des parties anciennes de la cuve et en observant rigoureusement ce principe qu'aucune d'elles ne peut être modifiée en quoi que ce soit, ni par un coup de burin, ni par un coup de lime.

» Une restauration qui n'aurait pas ce principe pour base serait une œuvre de vandale. »

L'idée que la forme actuelle et l'encadrement naïf des petites plaques de laiton pussent être l'œuvre de l'artiste auteur de la cuve n'a pas trouvé un seul défenseur au sein du Congrès.

La question, nettement posée, est donc nettement résolue.

Le nombre des bœufs, la mesure dans laquelle ils doivent être reculés au-dessous de la cuve sont indiqués par l'œuvre elle-même; ces bœufs se tenaient sur la berge d'un fleuve.

Il est facile d'introduire dans le support deux figurines *qui soient, en réalité, l'œuvre de l'auteur des dix bœufs qui subsistent* : il suffit de mouler deux de ces derniers et de les placer du côté opposé; cette répétition ne se remarque pas — la restitution en plâtre du Cinquantenaire en donne la preuve — et l'ensemble présente une homogénéité parfaite. Nous proposons toutefois, pour faire œuvre rigoureusement honnête, de graver sur les deux figurines nouvelles la date de la restauration, et avec tous ceux qui s'intéressent réellement à ce chef-d'œuvre de nos dinandiers, nous émettons le vœu que cette date soit prochaine.

HENRY ROUSSEAU.



ACQUISITIONS RÉCENTES DE LA SECTION DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES.

Au cours de plusieurs voyages en Égypte exécutés pendant les dernières années, j'ai eu l'occasion d'acquérir de nombreux objets qui ont enrichi les séries égytiennes de notre musée. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en signaler ici un certain nombre en essayant de souligner l'importance qu'ils présentent.

Les fouilles exécutées dans les temples funéraires des rois de l'ancien empire et du moyen empire ont fait connaître de nombreux fragments de bas-reliefs représentant des épisodes de combats livrés par les Pharaons à leurs ennemis de l'extérieur. La grande importance de ces tableaux ne réside pas tant dans le fait qu'ils nous révèlent des guerres entreprises par tel ou tel Pharaon, mais bien dans la représentation des types des peuples en contact avec l'Égypte dès les époques les plus anciennes.

Le temple de la XIe dynastie, fouillé à Deir-el-Bahari par l'Egypt Exploration Fund, a fourni de nombreux fragments de scènes de combats contre les Asiatiques. On y voit, notamment les ennemis, renversés sur le sol, percés de flèches [1]. Je pense que c'est à cette série qu'il convient



FIG. 1. — FRAGMENT D'UNE SCÈNE DE COMBAT
Temple de la XIe dynastie à Deir-el-Bahari (?)

1. NAVILLE ET HALL, *The XIth Dynasty Temple at Deir-el-Bahari*, Part. 1, pl. XIV.



FIG. 2. — FRAGMENT DE BAS RELIEF.
Tombeau de Kha-em-hat (?)

de rattacher un fragment acquis au Caire en 1909 (fig. 1) et qui, vraisemblablement, nous montre un ennemi mort, renversé sur le sol. Le type représenté n'est certainement pas égyptien; il serait peut-être hardi de vouloir le déterminer, bien qu'il soit probable qu'il s'agisse d'un Asiatique.

En voici un autre (fig. 2), dont l'attribution ethnique est indiscutable. Nous avons affaire, cette fois, à un fragment de bas-relief thébain de l'époque de la XVIIIe dynastie. Il ne s'agit plus, comme dans le morceau précédent, d'un épisode de combat. La tête était encadrée au-dessus et sur les côtés. Un coup d'œil sur la figure 3 montrera clairement d'où peut provenir notre fragment. Dans plusieurs tombeaux thébains, on trouve représenté le roi d'Égypte, sur son trône, recevant l'hommage de hauts personnages. La partie inférieure du trône royal était ornée de cartouches crénelés surmontés de têtes de prisonniers étrangers : ce sont les peuples vaincus, dont le nom est chaque fois gravé dans le cartouche.

J'ai choisi, à titre de comparaison, une scène du tombeau de Kha-em-hat, à Thèbes; il n'est pas impossible, en effet, que notre fragment en provienne.

Il faut noter d'abord que ce tombeau a été malheureusement mutilé peu avant 1906, époque où le fragment a été acheté au Caire; de plus, un autre fragment, acquis en même temps, provient certainement du tombeau de Kha-em-hat (fig. 4).

Le mur que l'on trouve en face de soi, à droite en entrant dans la première salle du tombeau de Kha-em-hat, est occupé par une scène intéressante : le ministre, Kha-em-hat présente au roi Amenophis III un groupe de fonctionnaires qui reçoivent des récompenses : c'est une distribution de décorations aux receveurs des contributions (fig. 5). Le ministre « pouvait se vanter d'avoir amassé dans les greniers de l'État une quantité de blé supérieure à celles qu'on avait



FIG. 3. — LE MINISTRE KHA-EM-HAT, PRÉSENTANT UN RAPPORT AU ROI AMÉNOPHIS III.
D'après LEPSIUS, *Denkmäler*, III, 77c.

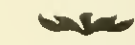


FIG. 4. — FRAGMENT DE BAS RELIEF.
Tombeau de Kha-em-hat.

récoltées depuis trente ans [1] ». Je donne la scène reproduite au trait dans le grand ouvrage de Lepsius (III, 76 b.) avant la mutilation, et la photographie d'une partie, prise en avril 1909 (fig. 6), montrant l'étendue du dommage. Notre fragment nous montre donc les têtes des deux premiers personnages qui, au premier registre, s'inclinaient, immédiatement derrière Kha-em hat.

Les brillants travaux exécutés à Sheikh-abd el-Gournah par M. Weigall, dans le but de protéger les tombeaux thébains contre toutes déprédations, rendront de plus en plus rares des mutilations de monuments qu'on ne peut que déplorer. La vue du trou dans le relief de Kha-em-hat, où l'on a détruit quatre têtes pour en détacher deux ne manque pas de produire une impression de tristesse, même et surtout lorsqu'on est le bénéficiaire irresponsable du crime. C'est pourquoi je n'ose trop vanter l'entrée dans nos collections de ce merveilleux fragment de relief d'un des tombeaux dont la sculpture passe pour être peut-être la meilleure de toute la nécropole thébaine. Lorsque M. Maspero décrit la facture des reliefs des tombeaux de Tell-el-Amarna, exécutés sous le règne du fils et successeur d'Amenophis III, Amenophis IV, il écrit : « On n'y aperçoit rien qu'on puisse comparer, même de loin, aux bas-reliefs de Houiya ou de Khamhait à Thèbes [2]. »

(A suivre.) JEAN CAPART.



DONS.

Nous avons reçu pour nos collections :

A. — *Musées du Cinquantenaire :*

De M. Louis CAVENS, une intéressante pendule Directoire, marquant les 24 heures et les 60 minutes et, de plus, les 10 heures et les 100 minutes.

De M. Franz CUMONT, une grande oenochoe et une grande cruche de style du Dipylon (géométrique athénien. IXe s. Av. J.-Chr.)

De M. VAN DER STRAETEN-SOLVAY, une somme de 2,000 francs pour l'achat des dentelles que l'église de Notre-Dame de la Chapelle a été autorisée à nous céder.

De M. Eugène DEVAUX, rue Philippe-le-Bon, 15, une manche dite « engageante » en broderie de



FIG. 6. — SCÈNE DU TOMBEAU DE KHA-EM-HAT (avril 1909).

1 MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II p. 29[?].

2 MASPERO, *Causeries d'Égypte*, p. 80.

Nancy, de l'époque Louis XV et du travail le plus délicat.

De Mme Edgar TINEL, un coffret en fer forgé du XVIIIe siècle, rehaussé de peintures.

De MM. Édouard JOLY, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, et Francis HOUTART, avocat, un cabriolet Louis XV en bois sculpté, peint et partiellement doré, décoré de motifs rocaille en camaïeu vert sur fond or.

De M. F. Peltzer, secrétaire de légation à Stockholm, et Mme Peltzer, née De Mot, une série de 10 bonnets suédois.

De Mme Eugène MARLIER, en souvenir de son frère, feu Léon Sacré, fabricant de dentelles à Bruxelles, une écharpe en application de Bruxelles, un éventail en point à l'aiguille et divers autres morceaux provenant de la fabrication du regretté défunt. Ces diverses pièces constitueront dans notre collection les plus beaux spécimens du Bruxelles moderne.

De M. Louis OUDIN, fabricant de dentelles au Puy (Haute-Loire), une nombreuse série d'échantillons retraçant l'évolution de la dentelle du Puy, de 1820 jusqu'à nos jours.

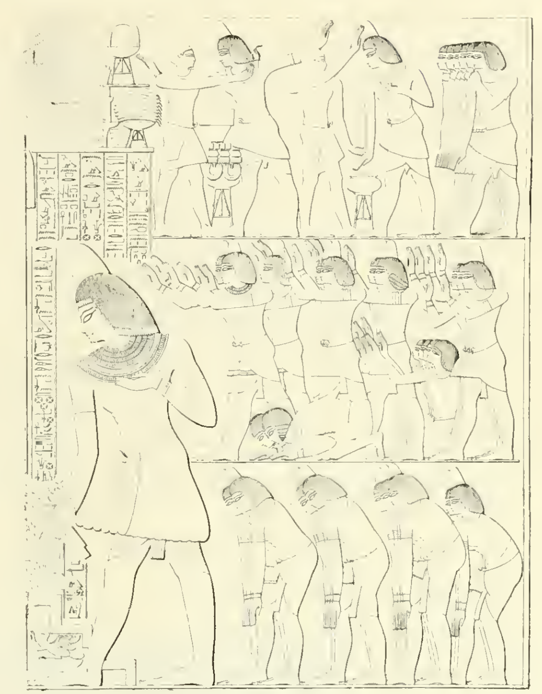


FIG. 5. — LE MINISTRE KHA-EM-HAT ET SES FONCTIONNAIRES SALUANT LE ROI AMÉNOPHIS III.

D'après LEPSIUS, *Denkmäler*, III, 76b.

B. — *Musée de la Porte de Hal :*

De M. le grand maréchal de la Cour, avec l'autorisation de S. M. le Roi, un spécimen des médailles données sous le règne de Léopold II, soit sept pièces, en écrin. Ces sept pièces constituent trois types, dont deux sont représentés par des médailles d'argent doré ; les autres par des médailles en argent et en bronze.

M. F. PELTZER, secrétaire de légation de 1re classe, à Stockholm, et Mme Peltzer, née De Mot, viennent de nous offrir une série de dix bonnets et coiffures représentant les types populaires consacrés des diverses parties de la Suède, depuis la Scanie jusqu'à la Laponie.

Cet intéressant envoi sera certainement fort apprécié de nos visiteurs, et nous adressons, de la part de ceux-ci, comme de la nôtre, nos vifs remerciements aux sympathiques donateurs.

BIBLIOGRAPHIE

LA *Revue Savoisienne* a publié récemment une étude, intitulée « Le Guet de Genève au XVe siècle et l'armement de ses gardes », due à la plume autorisée d'un érudit archéologue, M. Ch. Buttin.

L'auteur ne s'est pas borné, comme le titre de l'ouvrage pourrait le faire croire, à rechercher, par des documents d'archives, ce que pouvait être l'armement offensif et défensif des gardes de Genève. Il a pris texte de ce travail, très fouillé, pour se livrer à l'étude approfondie de l'armement aux XIVe et XVe siècles.

Au cours de son travail, l'auteur est amené à constater combien les compilateurs modernes ont contribué à rendre peu précise la terminologie de cette branche de l'archéologie.

S'appuyant sur de nombreux documents anciens et d'origine irrécusable, il présente çà et là, des dissertations philologiques en tout point concluantes et qui ont pour but de ramener à leur sens

véritable des mots détournés, par l'usage, de leur signification primitive; tel est le cas pour le mot *plate*, par exemple, qui ne s'applique, dans la pensée des commentateurs modernes, qu'aux parties dont est constituée l'armure rigide. L'auteur démontre, de façon péremptoire, que ce mot s'est appliqué aux écailles rivées sous l'étoffe ou le cuir des gantelets, des cuissots, des trumelières et, plus tard, de la brigandine.

M. Buttin a étendu le champ de ses recherches jusqu'à notre pays C'est ainsi qu'il tire de nombreux arguments de l'étude de la châsse de sainte Ursule de Hans Memling (Bruges, hôpital Saint-Jean), ainsi que de l'inventaire de l'armurerie de Guillaume de Hainaut (1358) reposant aux archives de la ville de Mons.

Nous ne pouvons, en terminant, que remercier très vivement M. Buttin de ce qu'il ait bien voulu nous faire mettre ses recherches à profit en faisant hommage, à notre bibliothèque, d'un exemplaire de son remarquable travail.

EXPOSITIONS DE DOCUMENTS.

NOUS tenons à rappeler à nos lecteurs les expositions de documents que nous leur avons annoncées dans notre *Bulletin* de février. Elles ont lieu dans la salle des documents graphiques, située au fond et à droite de la grande salle des moulages.

Pendant le mois de mai, nous exposerons les planches du grand ouvrage de P. de Nolhac, sur « Versailles » ; au mois de juin, les « Intérieurs anciens en Hollande », par K. Sluyterman, et en juillet, les « Rues et Canaux de Venise », par P.-G. Molmenti. Ce dernier ouvrage, particulièrement intéressant, a été traduit en français par M. Le Monnier et il est accompagné de cent planches, très belles.

Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser à MM. Dubois, préposé à la bibliothèque, et Neuckens, détaché au service des documents graphiques.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Pour tous renseignements concernant la Société des Amis des Musées, s'adresser à M. Paul De Mot, avocat, secrétaire de la Société, 7, rue des Sablons, à Bruxelles.

Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 7.10.2426.

2e SÉRIE. 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS Nº 6. JUIN 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

ACQUISITIONS RÉCENTES DE LA SECTION DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES[1].

GRACE à une petite somme mise à ma disposition par M. E. de Knevett, j'ai pu acquérir le curieux fragment de peinture dont la figure 7 donne une reproduction photographique. Le style indique à première vue qu'il s'agit d'une partie de mur détachée d'un tombeau thébain de l'époque du Nouvel Empire.

Les tombeaux de cette époque nous montrent fréquemment une scène où l'on voit le mort assistant à une fête à laquelle prennent part les membres de la famille. On y mange, on y boit; des musiciens, des chanteurs, des danseuses récréent les convives. Nous avons là vraisemblablement la représentation du repas qui se célébrait lors des funérailles et que l'on renouvelait aux diverses fêtes des morts. Le défunt lui-même y était présent, les convives se groupent autour de la statue qui le représentait au naturel. (Chez les Romains, on agissait de même à l'égard des dieux dans les lectisternes.) On aurait tort de s'imaginer que ces repas faits chez les morts et avec eux devaient nécessairement avoir un caractère lugubre : cela n'eût fait l'affaire ni du mort ni des survivants et souvent la fête tournait à l'orgie.



FIG. 7. — FRAGMENT D'UNE PEINTURE THÉBAINE. SCÈNE DE BANQUET.

Les petits maîtres flamands ne sont pas les premiers à retracer dans leurs œuvres les excès des buveurs, et l'on cite telles tombes thébaines où l'on voit l'un ou l'autre des convives du repas funèbre succomber à l'excès des libations. On trouvera, par exemple, dans un

1. Voir *Bulletin*, mai 1910.



FIG. 8. — PETIT MONUMENT FUNÉRAIRE. MOYEN EMPIRE. (H. 0m155.)

livre d'Erman [1], la représentation d'une grande dame vers laquelle se précipite une servante qui, malheureusement, arrive trop tard pour éviter la catastrophe ! C'est un incident de l'espèce que représente notre fragment. Un des convives, sans rien perdre, du reste, de la gravité de son attitude, se détourne tandis qu'un de ses camarades l'aide charitablement à se soulager.

Les libations occupaient un rôle important dans le rituel des fêtes. Le calendrier de Medinet Habou nous apprend que des donations spéciales étaient faites pour la boisson des prêtres pendant les vingt-quatre jours de la grande fête d'Amon.

Une des principales fêtes de Denderah s'appelle expressément la fête de l'ivresse, et les textes disent que « tous ceux qui se trouvent dans la ville sont ivres de vin et couronnés de fleurs ».

Un règlement de confrérie de prêtres de la nécropole conservé sur un papyrus de Berlin (n° 3115) déclare que « les jours où l'on boit en confrérie, on ne doit pas apporter plus de 53 litres de vin (28 membres) et que lorsqu'on a tout bu, chacun doit s'en aller.

Boire en commun et s'enivrer peut donc passer pour l'accomplissement d'un rite — et parfois d'un devoir de charité. En effet, des règlements de sociétés de secours mutuels de l'époque ptolémaïque ont une clause formulée comme suit : « Si un des confrères perd un enfant en bas âge, on doit boire avec lui pour lui faire oublier son chagrin [2]. »

1. *Ægypten und ægyptisches Leben im Altertum*, p. 347.

2. Voir SPIEGELBERG, *Demotische Papyri* (Catalogue du Musée du Caire), pl. 22.

On trouve dans quelques musées de curieux petits monuments sur lesquels on ne semble pas avoir déjà attiré l'attention. Ce sont des stèles anépigraphes surmontées d'une tête humaine. J'en connais deux à Turin, une à Florence, au moins deux au Louvre et au moins deux au Caire.

D'après le style de ces monuments, je serais tenté de les attribuer tous à l'époque du Moyen Empire. Leur rôle est assez difficile à déterminer ; peut-être doit-on y voir une espèce de combinaison entre la pierre levée sur le tombeau et la statue du mort : ce serait une stèle-statue. Si la distance d'âge ne s'y opposait, on trouverait une confirmation de cette thèse dans un monument d'époque grecque du Musée du Caire. Ici, en effet, une véritable stèle couverte des inscriptions ordinaires est surmontée d'une tête traitée dans le style grec [3]. Quelle que soit la signification de ces petits monuments, leur rôle funéraire paraît certain. Un des

3. N° 22197. AHMED KAMAL, *Stèles ptolémaïques et romaines* (Catalogue du Musée du Caire), pl. 69.



FIG. 9. — PETIT MONUMENT FUNÉRAIRE. NOUVEL EMPIRE (?). (H. 0m18.)

spécimens du Caire présente la particularité d'être double : en effet, la stèle est surmontée de deux têtes, une d'homme, l'autre de femme. C'est, en quelque sorte, une réduction des groupes du défunt et de sa femme. On trouvera le même type sur notre figure 8, montrant un spécimen de cette catégorie d'objets, acquis au Caire en 1909. Le caractère funéraire de ce monument ressortira plus clairement d'une comparaison avec un groupe ici figuré (fig.9) et qui paraît dater du Nouvel Empire. Ici également, nous trouvons le mort et sa femme côte à côte, mais sous l'apparence de momies. (La femme est caractérisée par la perruque plus longue enveloppant les épaules.)

Ces deux pièces, également rares, sont un accroissement intéressant de nos séries funéraires.

JEAN CAPART.

(A suivre.)

UN FER DE HACHE D'ARMES DU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL.

Au nombre des documents intéressants que renferme notre collection d'armes d'hast et de choc, figure une pièce curieuse, cataloguée dans les divers catalogues du Musée de la Porte de Hal sous la dénomination de *fer de hache d'armes à deux mains du* XVe *siècle* [1].

Le prochain fascicule des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* contiendra une étude détaillée que nous consacrons à cette arme. Nous croyons intéressant pour nos lecteurs d'en extraire quelques passages et d'en formuler les conclusions.

Donnons d'abord la description de notre fer de hache. C'est un grand fer de hache, noirci, à tranchant convexe fortement cambré, dont la partie inférieure, au lieu de finir en pointe comme la partie supérieure, s'élargit sur une longueur de 0m035 environ et une hauteur à peu près égale, pour se terminer par une patte, en partie détruite, mais où s'aperçoit encore la trace d'un trou destiné à laisser passer un clou ou un rivet servant à l'attacher à la hampe (voir fig. 1).

Le fer proprement dit de la hache mesure, depuis la pointe supérieure jusqu'au point d'attache de la patte, 0m407.

La hache s'attachait également à la hampe par deux pattes verticales, fort endommagées, partant du talon de l'arme et munies, elles aussi, de trous permettant d'y passer des clous ou des rivets. Avec la patte, située à la pointe inférieure du fer, cela faisait donc trois points d'attache solides qui devaient donner à cette arme une force de résistance peu ordinaire.

Dans le prolongement des deux pattes verticales fixant l'arme à sa hampe, se trouve une pique à section rectangulaire, d'une longueur de 0m33, à partir du talon de la hache. Perpendiculairement à



FIG. 1. — FER DE HACHE D'ARMES, A DEUX MAINS. (BARDICHE, XVe SIÈCLE.)
Musée de la Porte de Hal. — S. VII, n° 42.

celui-ci, vient se greffer un bec à section rectangulaire, long de 0m11 environ et se terminant en pointe. Une des faces du bec est poinçonnée deux fois du poinçon ci-contre (voir fig. 2). Le poids total du fer est de 1 kg. 360.

Une arme de ce poids et de cette taille n'était, évidemment, pas une arme à manche court ; ce n'était pas une arme de cavalier, mais bien une arme de fantassin, à longue hampe. Cette arme doit rentrer dans la catégorie des *bardiches*, qui sont des haches de fantassin, à longue hampe, dans lesquelles la pointe inférieure du fer est reliée à la hampe par une patte clouée, rivée ou cordée.

Les renseignements que l'on possède sur ces armes sont peu nombreux, à cause de la rareté de ces haches et de l'absence de documents les concernant dans les anciens textes occidentaux.

Elles ont été étudiées toutefois par quelques archéologues, et, grâce à des exemplaires de formes diverses que l'on rencontre çà et là dans les musées, grâce aussi aux représentations qu'on en voit dans certains documents, peu nombreux du reste, il est possible de se faire une idée exacte de ce qu'était cette arme et des types sous lesquels elle se présente.



FIG. 2.

La bardiche, arme d'hast de fantassin, avait un double rôle à jouer : elle devait servir à couper par le tranchant de sa hache et à piquer, à percer, par la pointe supérieure de son fer. Dans le but d'assurer le coup d'estoc et d'empêcher ainsi la hache de se fausser, lorsqu'on le donnait, la pointe inférieure du fer était rattachée à la hampe : c'est là la caractéristique principale de la bardiche.

Quant à la façon dont la pointe supérieure du fer était conçue pour assurer le coup d'estoc et lui faire produire le maximum d'effet utile, cela variait fort. L'on trouve toutes sortes de types, depuis celui où la pointe supérieure du fer fournit directement le coup d'estoc jusqu'aux types où l'estoc est fourni par une pique fixée dans le pro-



FIG. 3. — BARDICHES DU MUSÉE DE TZARSKOÉ-SELO.
(D'après Gille et Rockstuhl, *Musée de Tzarskoe-Selo*, 14e livr. pl. LXXXIV.)



FIG. 4. — LE CALVAIRE.
Volet d'un triptyque attribué à R. Van der Weyden, mais plutôt de l'école de Bouts.
Appartenant à M. Leo Nardus (Suresnes, France.)

longement de la hampe et indépendante de la pointe supérieure du fer, ce qui est le cas de notre bardiche (fig. 1), en passant par les bardiches dans lesquelles l'estoc était fourni par un prolongement de la pointe supérieure du fer, perpendiculaire à celle-ci.

Dans le premier cas, le plus commun, où l'estoc est fourni par la pointe supérieure du fer, celle-ci peut se présenter sous divers aspects.

Ou bien la pointe supérieure du fer est sur une ligne droite parallèle à l'axe de la hampe : c'est le cas pour une bardiche du Musée de Tzarskoë-Selo (fig. 3, n° 2) ; ou bien la pointe supérieure du fer est sur une ligne oblique par rapport à l'axe de la hampe. Dans ce cas, il y a encore deux hypothèses, selon que la pointe supérieure du fer est retaillée en pointe de cimeterre (type russe, Musée de Tzarskoë-Selo, fig. 3, n°s 1 et 4), ou qu'elle se termine seulement en pointe angulaire plus ou moins recourbée (fig. 3, n° 3, Musée de Tzarskoë-Selo ; et fig. 4 et 5).

Et dans ces deux types d'armes, avec pointe retaillée ou non, l'on trouve toutes sortes de formes, depuis celles où la pointe du fer ne dépasse pas l'axe de la hampe (fig. 4 et 5) jusqu'à celles où elle la dépasse (fig. 3, n°s 1 et 4), quelquefois assez fort pour présenter de l'analogie avec le fer du fauchart (fig. 3, n° 3).

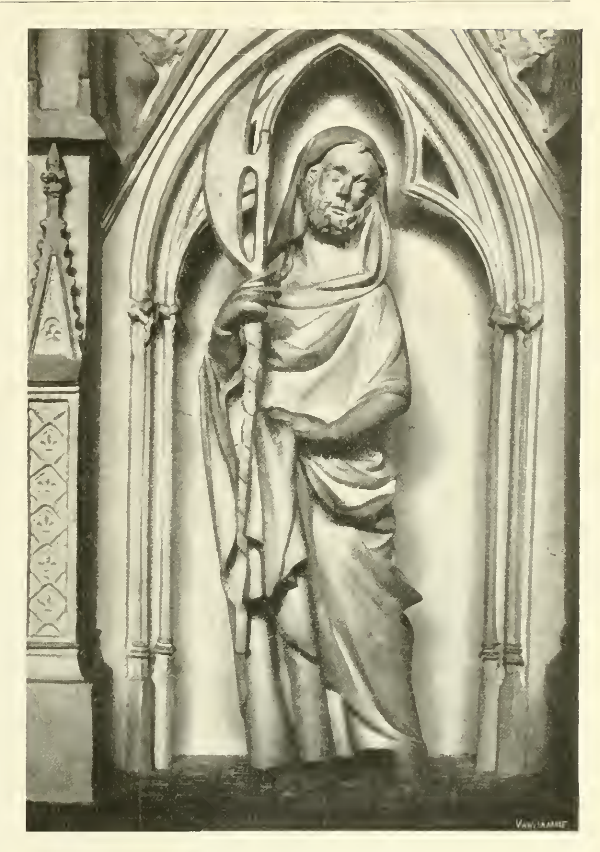


FIG. 5. — SAINT MATHIEU.
Détail de la châsse de sainte Gertrude, à Nivelles (XIIIe siècle).

De toutes ces armes, celles qui se présentent le mieux comme armes d'hast, celles qui sont les plus aptes à fournir le coup d'estoc, ce sont celles dont la pointe, retaillée ou non, formée par l'extrémité supérieure même du fer de la hache, se trouve dans la position la plus droite possible, en dépassant peu l'axe de la hampe, mieux encore, en ne le dépassant pas. Avec ces armes, en effet, le fantassin, après avoir asséné le coup de hache, pouvait, sans avoir à relever l'arme, laisser glisser le fer et fournir, avec la pointe, le coup d'estoc.

Un document bien intéressant pour l'histoire de la bardiche, c'est la châsse, commencée en 1272, d'après les dessins de Jacquenay, moine de l'abbaye d'Anchin, pour renfermer les reliques de sainte Gertrude (fig. 5). Cette châsse, œuvre de Nicolas Colars, de Douai, et de Jackemon, de Nivelles, se trouve aujourd'hui à l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles. Un moulage de cette châsse, fort bien exécuté, figure parmi les collections de moulages des Musées du Cinquantenaire. La châsse de sainte Gertrude est en argent doré, enrichie d'émaux translucides et de pierreries. Ses deux grands côtés sont ornés d'arcatures gothiques, formant niches, et abritant des personnages.

L'un d'eux est saint Mathieu, tenant en main la hache, instrument présumé de son supplice. Le fer de cette hache, à tranchant convexe, est rattaché à la hampe par son extrémité inférieure.

A partir du point d'attache s'enroule autour de la hampe une bande de cuir ou de métal qui était destinée à protéger le bois. C'est bien là une bardiche et le document fourni par la châsse de Nivelles a sa valeur, car il est probable que cette

châsse est la plus ancienne œuvre d'orfèvrerie fournissant une représentation de l'arme d'hast qui nous occupe.

La bardiche présente des analogies avec certaines formes du vouge suisse et de la hache des *Lochabers*, arme nationale écossaise. Mais cette ressemblance est plus apparente que réelle. Toutefois, dans certains cas, il est bien difficile d'opérer un classement rigoureux.



FIG. 6. — HACHE DE LOCHABER ÉCOSSAIS. XVe SIÈCLE.
Paris, Musée de l'Armée.

Voici, par exemple, une hache de *Lochaber* (fig. 6) du Musée de l'Armée, à Paris. Le fer de cette hache accuse nettement le type de celle du Musée de la Porte de Hal. Dans ces deux armes le tranchant, fortement cambré, présente une analogie frappante ; même mode d'attache aussi du fer à la hampe, par le talon et par une patte fixée à l'extrémité inférieure du fer. Dans ces conditions, il semble bien difficile, à première vue, de classer ces deux armes, celle du Musée de la Porte de Hal et la hache de *Lochaber* du Musée de l'Armée, à Paris.

Sont-elles toutes deux des bardiches ou bien des haches de *Lochaber*? Il semble bien, en effet, que l'on pourrait, avec de bonnes apparences de raison, faire rentrer ces armes, à volonté, dans l'une ou l'autre catégorie.

Mais ce qui vient lever tous les doutes, en ce qui concerne la hache du Musée de l'Armée, c'est la présence du crochet tourné en sens inverse du tranchant et fixé à la partie supérieure de la hampe, caractéristique que l'on ne rencontre que dans les haches des *Lochabers*.

Cet appendice servait à accrocher l'arme et, dans un assaut, on s'en aidait pour escalader les ouvrages de défense de l'ennemi.

Quant au fer de hache d'armes du Musée de la Porte de Hal, il diffère de la hache des *Lochabers* par son bec fixé dans le prolongement du talon, caractéristique que l'on ne rencontre jamais dans les haches des *Lochabers*.

De la pique terminale qui existe à notre bardiche nous ne parlerons pas, car c'est un appendice que ne portent pas non plus, en général, les bardiches; seuls quelques types spéciaux, types de transition probablement, en sont munis.

Au surplus, nous devons l'ajouter, la hache du Musée de l'Armée, à Paris, est dans la catégorie des haches des *Lochabers* ce qu'est notre fer de hache d'armes dans la catégorie des bardiches : un type rare, si pas exceptionnel.

G. MACOIR.

OBJETS ACQUIS PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1910.

Égyptologie :

Petite amulette en terre émaillée verte, d'époque saïte, ornée d'un relief montrant le jeune dieu Horus vainqueur des animaux malfaisants. (E. 2794.)

Sceau ovoïde orné, à la base, d'une représentation rare : le dieu Bes buvant au moyen d'un tuyau recourbé placé dans un vase. (E. 2795.)

Cent trente-deux objets égyptiens acquis en Egypte au cours de la mission de M. Capart en 1909. (E. 2814-2921 et E. 2986-3009.)

Antiquités classiques :

Fragment d'une table-trépied en bois sculpté. (Les pieds sont composés d'une patte de taureau surmontée d'une tête de cygne.) L'objet a pu être complètement reconstitué. Époque alexandrine; provenance : Louxor (Égypte). (A. 1857.)

Statuette en marbre blanc, de travail grec, représentant Dionysos jouant avec une panthère. Provenance : Grèce. (A. 1861.)

Anciennes industries d'art :

Un Christ en chêne sculpté, du XVe siècle.

Six panneaux gothiques en bois.

Une statuette de la Vierge avec l'Enfant, en chêne, de la fin du XVe siècle, travail bruxellois.

Une statuette de la Vierge avec l'Enfant, en noyer, de la fin du XVe siècle, travail bruxellois.

Deux panneaux de reliquaire, en chêne sculpté, de l'époque Louis XIV, d'un beau travail.

Une cheminée Louis XIV, en bois sculpté, travail liégeois.

Une cheminée Louis XIV dont le trumeau est de style Louis XV, en bois sculpté, travail liégeois.

Une table sculptée de l'époque Louis XIV, avec

tablette de marbre en marqueterie, travail liégeois.

Un bureau en chêne sculpté, Louis XV, travail liégeois.

Un socle en pierre bleue gothique.

Une pendule Louis XVI en marbre et bronze.

Un lot de faïences et porcelaines diverses.

Quatre petites plaques en argent estampé, exécutées au XIIe et au XIIIe siècle, dans un atelier de la Meuse ou de la Sambre.

Deux cafetières Louis XV et une cafetière Louis XVI, en argent.

Deux réchauds Louis XV, en argent.

Une petite croix en or rehaussée de diamants.

Une couronne de lumière en fer forgé, du XVIe siècle.

Armes et armures :

Un canon du XVIe siècle, en bronze décoré et à tourillons. La volée affecte la forme d'un fût de colonne gothique sortant de la gueule d'un dragon finement modelé.

Art monumental :

Stèle d'Orchomène (musées royaux de Berlin), n° 2759.

Buste de Louis XIII, par Warin (musée du Louvre), n° 2787.

Buste de Colbert, par Van den Bogaert (musée du Louvre), n° 2789.

Buste de Mignard, par Van den Bogaert (musée du Louvre), n° 2790.

Hercule couronné par la Gloire, bas-relief, par Van den Bogaert (musée du Louvre), n° 2791.

Quatre têtes d'esclaves, par Francheville (musée du Louvre), n° 2792 à 2795.

Ethnographie :

Une série de neuf pièces en bronze, quatre pièces en céramique et une pièce en bambou sculpté (Chine).

Une sculpture japonaise représentant une carpe, en bois, d'une exécution merveilleuse.

Vingt Netsukés, un grand fragment de sculpture en bois et deux kogaï, pièces faisant partie de la garniture des sabres (Japon).

LE MUSÉE RÉTROSPECTIF DE L'ARME DE CHASSE A L'EXPOSITION DE 1910.

PAVILLON DES EAUX ET FORÊTS.

En organisant cette collection, nous nous sommes particulièrement attaché à la rendre aussi complète que possible et à donner, à côté des documents pour servir à l'histoire de l'arme à feu de chasse, des spécimens des belles pièces que l'arquebuserie a fournies dans ce domaine.

Le côté « vénerie » n'a pas été négligé et il est représenté dans notre Exposition par quelques pièces de premier ordre.

Notre tâche a été particulièrement facilitée par d'aimables et très obligeants concours auxquels nous nous plaisons à rendre hommage.

Parmi les principaux exposants, nous citerons S. A. S. MGR LE DUC D'ARENBERG, à Bruxelles, qui a bien voulu prêter à l'Exposition quelques armes anciennes de toute première valeur : une belle arquebuse allemande à double détente, canon rayé, et signé, ainsi que la platine gravée, « Paul Lenhart in München »; une petite arquebuse de chasse allemande à rouet, de la forme dite à *pied-de-biche*, du milieu du XVIIe siècle; un beau fusil sarde à silex; de superbes carabines rayées à silex et à piston, à platines et canons richement gravés; des corbins à poudre du XVIIe siècle, en ivoire sculpté dans le goût saxon. Et enfin, deux trousses de chasse et une trousse à découper qui sont des joyaux. La trousse à découper, du XVIe siècle, se compose d'une gaine en cuir noir gaufré, avec couvercle, renfermant trois couteaux à lames damassées et poinçonnées, dont les manches sont en argent ciselé et doré. Les plats des manches sont découpés à compartiments enserrant des plaques de nacre et d'émail translucide.

Spécialement au point de vue de l'histoire de l'arme à feu de chasse, M. BERTHERAND DE CHACENAY, de Paris, expose une remarquable série de trente et une pièces donnant l'évolution de l'arme à feu, depuis une magnifique arquebuse à mèche, au fût orné de plaques de nacre et d'ivoire gravé, jusqu'à des armes déjà toutes modernes, les fusils Robert sans chien (1831) et Guy et Mongriff, de Londres, « hammerless » de la première heure, en passant par les armes à rouet et à silex, les fusils à boulettes de fulminate de mercure, de Cessier et de Blanchard, ceux à pistons ou à capsules, et les premiers essais du chargement par la culasse : Pauly (1812) Robert (1831) Le Page et Pottet (1839). C'est toute l'histoire des perfectionnements apportés à l'arme à feu que représente la magnifique collection de M. Bertherand de Chacenay, qui a bien voulu en extraire quelques numéros pour les faire figurer à notre Exposition. Nous ne pouvons examiner en détail toutes les pièces qu'il a envoyées, mais nous tenons à citer, parmi les plus belles et les plus intéressantes, une arquebuse à rouet, à platine gravée, au fût richement sculpté et orné de plaques d'ivoire finement sculptées et gravées représentant des scènes de chasse, et aussi un fusil italien à silex, à répétition, signé Lorenzoni, à Florence (XVIIIe siècle), qui joint à l'élégance de la forme et du décor tout l'intérêt d'une arme à système déjà très perfectionné.

M. le marquis de Montaigu, de Paris, expose également quelques pièces de très grande valeur : un petit fusil de chasse à silex, de Dupont (XVIIIe siècle) à canon basculant, se chargeant par la culasse au moyen d'une cartouche métallique réamorçable, composée d'un dé muni d'un bassinet et d'une batterie ; un fusil double à silex, italien, de Giuseppe Francino (XVII[e] siècle), à une seule détente pour les deux coups et provenant de la collection Spitzer : cette arme est très finement gravée dans le goût des Lazarini. Puis un fusil à silex à trois coups, canon unique et barillet à trois chambres. Cette arme allemande, du XVIII[e] siècle, est ornée de garnitures en cuivre ciselé et doré. Enfin, nous citerons un beau pistolet à deux coups, à rouet, à deux canons superposés et une seule détente, provenant également de la collection Spitzer.

Un autre amateur parisien, M. XXX, qui est en même temps l'arquebusier le plus réputé de la capitale, expose des fusils à boulettes de Le Page, des fusils doubles de Pauly et de Robert, etc., qui sont des documents des plus intéressants pour l'histoire de l'arme à feu.

D'autres collectionneurs, au nombre desquels nous nous plaisons à citer M. le comte R. de Ribaucourt et M. le premier avocat général Terlinden, de Bruxelles, sont venus apporter leur contribution à l'Exposition, en lui fournissant des spécimens divers d'armes aussi intéressantes par leur décor qu'au point de vue des systèmes qu'elles représentent.

En ce qui concerne la vénerie, à côté des superbes pièces prêtées par S. A. S. Mgr le Duc d'Arenberg, nous devons une mention spéciale à la trompe de chasse de Raoux (XVIII[e] siècle), prêtée par M[me] la douairière de Villers-Grandchamps, et à la curieuse épée de chasse (Schweinschwert) du XVI[e] siècle, exposée par M[me] de Lantsheere-Beeckman de Crayloo, qui l'a découverte dans sa propriété de Putberg (Assche).

Nous engageons vivement nos lecteurs à visiter, à l'Exposition, le coquet compartiment des Eaux et Forêts et à s'arrêter un instant devant les belles armes qui y sont exposées, auxquelles nous consacrerons, du reste, une étude spéciale dans un prochain numéro du *Bulletin*.

G. Macoir.



BIBLIOTHÈQUE.

Ouvrages acquis pour la Bibliothèque. (Juin 1910.)

Anglès (A.). L'abbaye de Moissac, un vol. pet. in-8°. Paris, s. d. (paru en 1910), 2 fr. 25.

Allou (C.-N.). Études sur les armes et armures du moyen âge (deuxième et troisième articulet). Extrait des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tomes III et IV, 10 francs.

Hymans (H.). Les villes d'art célèbres. Bruxelles, un vol. gr. in-8°. Paris, 1910. (Don de l'auteur.)

Clarke (C.-S.). Arms and Armour at Sandringham. The Indian collection presented by the Princes, Chiefs and Nobles of India to His Majesty King Edward VII. Un vol. gr. in-4°. Londres, 1910. (Don de S. M. le Roi d'Angleterre.)

Diehl (Charles). Manuel d'art byzantin, un vol. in-8°. Paris, 1910, 13 fr. 50.

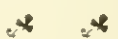
Les grands palais de France (Fontainebleau). Un portef. gr. in-f°. Paris, s. d. (paru en 1909-1910), 100 francs.

Dreger (D[r] Moriz). Entwiklungs Geschichte der Spitze. Seconde édition, un vol. gr. in-8°. Vienne, 1910, 31 fr. 50.



AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.



On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1[er] janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C°, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 9.10.2529.

2e SÉRIE, 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 7. JUILLET 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

SECTION D'ART MONUMENTAL.

QUELQUES ACQUISITIONS NOUVELLES.

I

Le reclassement de la section d'art monumental, actuellement en voie d'achèvement, nous a permis de remplacer un certain nombre de reproductions d'œuvres secondaires par des moulages de sculptures fort intéressantes à divers titres et qu'il eût été fâcheux de laisser en magasin.

Parmi ces nouveaux venus, signalons une série de bustes de personnages célèbres ou simplement notables du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Voici d'abord, dans la salle XIII, deux œuvres de Jean Warin, artiste liégeois, né en 1604, mort à Paris en 1672.

Warin s'établit à Paris à l'âge de 22 ans; c'était un médailleur d'une habileté si grande, qu'elle ne tarda pas à lui attirer de sérieux désagréments : des confrères jaloux, peu scrupuleux dans le choix des moyens pour se débarrasser de cet étranger dont ils redoutaient la concurrence, n'hésitèrent pas à le dénoncer comme faux monnayeur.

Les poursuites exercées contre Warin, tout en démontrant son innocence, eurent pour résultat d'attirer sur lui l'attention du cardinal de Richelieu; ce dernier lui commanda, en 1629, une médaille reproduisant au droit le profil du roi Louis XIII; puis, l'année suivante, une autre médaille à sa propre effigie.

Le graveur liégeois fit preuve d'un tel talent que le cardinal-ministre lui conféra le titre de garde et conducteur de la monnaie royale, fonction que Warin occupa jusqu'à sa mort et dans laquelle lui succéda son fils, François; ce dernier fut pendant dix ans « tailleur général des monnaies de France »; il s'éteignit en 1682.

Jean Warin ne fut pas seulement un habile médailleur : il eut un beau talent de sculpteur, comme en témoignent les deux bustes dont nous exposons les



FIG. I. — N° 2787. LOUIS XIII, PAR JEAN WARIN.
Paris, Musée du Louvre. Bronze.

moulages; le roi Louis XIII (nº 2787) et le cardinal de Richelieu (nº 2788). Les originaux sont en bronze; le premier appartient au Musée du Louvre; l'autre, à la Bibliothèque Mazarine.

La physionomie du roi corrobore en tous points ce que l'histoire nous apprend du fils d'Henri IV. Le regard ne brille pas d'une intelligence réellement supérieure; il ne montre pas l'homme capable de ces énergiques initiatives qui entrainent un peuple militaire à la conquête du monde; au contraire, on remarque dans les yeux une certaine timidité, voire un peu de mélancolie; mais la fermeté des traits décèle le courage; et l'on sent que, si cet homme ne fut pas un stratège de premier ordre, il dut être un vaillant soldat, capable de se battre en héros; il dut aussi, étant modeste, savoir apprécier les esprits supérieurs; incapable de gouverner lui-même avec la haute habileté politique du cardinal, il sut apprécier toute la valeur de celui-ci pour son gouvernement; et le sentiment exact du degré de ses propres forces, de la supériorité de son ministre, lui donna l'énergie de maintenir ce dernier au pouvoir, en dépit de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de toute la noblesse courtisane, inquiète et jalouse de l'autorité croissante laissée à Richelieu par le souverain.



FIG. 2. — Nº 2788. LE CARDINAL DE RICHELIEU, PAR JEAN WARIN. *Paris, Bibliothèque Mazarine. Bronze.*

Au demeurant, les traits du roi, sans être précisément fins, ne manquent point de noblesse. Le visage est d'un ovale pur, un peu long; le nez est fort; la lèvre inférieure épaisse, légèrement débordante, lui donne une expression débonnaire. La moustache se relève en pointes arrondies; une barbiche cache le menton. La chevelure, largement traitée, encadre la face de grosses boucles, sans nulle symétrie, et tombe en ondulations épaisses sur l'épaule gauche. Une fraise à triple rang de plis enserre le cou; les épaules sont couvertes d'une pèlerine d'hermine sur laquelle est jeté le manteau royal.

Près du buste de Louis XIII est celui de son ministre, Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu.

Ce buste reproduit bien les traits popularisés par les tableaux de Philippe de Champaigne; il leur donne une intense apparence de vie. C'est bien là le politicien prudent, mais ferme et décidé, dont l'aide était indispensable au modeste Louis XIII. Le front révèle une intelligence puissante; les yeux, bien ouverts, ont le regard clair, attentif et profond de l'homme qui réfléchit tout en écoutant; la bouche, petite et droite, est empreinte de volonté; une moustache élégamment relevée et à peine ondulée l'ombrage; une barbiche dissimule le menton. Les cheveux s'échappent de la calotte en trois touffes abondantes; deux cachent en partie les oreilles, l'autre se relève au-dessus du front, découvrant la pure noblesse de ses lignes.

Sur un manteau de fourrure jeté sur les épaules se détache, suspendue au large ruban de l'ordre, la croix du Saint-Esprit.

En rapprochant le portrait de Louis XIII de celui de Richelieu, on sent qu'à un tel roi, il fallait un tel ministre, et que la plus grande preuve de bon sens donnée par le souverain fut d'employer tout ce qui était en lui de puissance et de volonté à maintenir le cardinal à la tête des affaires de son pays.

Un autre buste de Jean Warin, dont nous ne possédons pas encore la reproduction, rend de façon non moins caractéristique les traits de Louis XIV à l'âge de 28 ans; c'est un marbre merveilleux conservé en bonne place dans ce château de Versailles— pavillon de chasse fondé par Louis XIII et transformé par l'orgueilleuse fantaisie de son fils en un palais digne du souverain du monde.

Ici, le regard est net, incisif, dominateur; le nez, légèrement arqué, est souligné d'une ombre de moustache; la bouche, aux lèvres serrées, est volontaire et dédaigneuse.

Le cou est long; la tête, tournée vers l'épaule



FIG. 3. — LOUIS XIV, PAR JEAN WARIN.
Château de Versailles. Marbre.

droite, est couverte d'une perruque aux boucles abondantes dévalant en cascade sur les épaules. Le haut du torse se moule dans une cuirasse d'empereur romain; un masque rayonnant se détache sur la poitrine du Roi Soleil.

Tout, dans ce buste, respire l'énergie et l'ambition, la confiance en soi-même, l'esprit autoritaire.

Comme ceux de Louis XIII et de Richelieu, ce portrait vaut une page d'histoire; avec eux, il nous montre en Jean Warin un observateur profond, un artiste émérite doublé d'un psychologue.

Deux autres bustes avoisinent ceux-là; ils sont d'un Hollandais, Martin VANDEN BOGAERT, plus connu chez nos voisins du midi sous le nom francisé de DESJARDINS.

Né à Bréda en 1640, Vanden Bogaert passa de bonne heure en France; à l'âge de 31 ans, il exécutait, comme morceau de réception à l'Académie des Beaux-Arts, le bas-relief représentant *Hercule couronné par la Gloire*, dont le moulage est exposé dans notre Musée (salle XIII, nº 2791); quinze ans plus tard, il devenait recteur de cette même Académie; il mourut en 1694.

L'un de ces bustes (nº 2789) représente le marquis de Villacerf, Édouard Colbert; il date de 1693.

Le personnage est correct et majestueux, ainsi qu'il convient à un dignitaire de haut rang, au frère du grand Colbert, le personnage le plus en vue de la Cour du Roi Soleil. Les boucles de la perruque, soigneusement frisée, s'étagent avec art sur une tête forte, au visage énergique; les yeux, bien ouverts sous les épais sourcils, ont un regard ferme et droit; les traits manquent de finesse, l'expression générale, un peu dure peut-être, dénote le courage, le sang-froid, la résolution d'un grand capitaine.

La mise est soignée; une riche cravate de dentelle est nouée au cou; ses longs bouts tombent avec élégance sur un justaucorps déboutonné dans le haut et rabattu en revers; le buste est enveloppé d'un manteau bordé de passementerie, drapé en plis larges et bien étudiés.

Édouard Colbert, que ce portrait montre plein de vigueur encore à l'âge de 59 ans, mourut l'année même où ce buste fut exécuté.

Le moulage nº 2790 reproduit un autre portrait



FIG. 4.— Nº 2789. ÉDOUARD COLBERT, PAR VANDEN BOGAERT.
Paris, Musée du Louvre. Marbre.

sculpté par Vanden Bogaert, celui de Pierre Mignard, peintre justement réputé et fort apprécié à la Cour de Louis XIV.

Né à Troyes en 1610, Pierre Mignard, qui mourut en 1695, avait fait en Italie le stage traditionnel et l'avait prolongé jusqu'à l'âge de 43 ans; il avait créé, à Venise notamment, des Vierges très remarquées. Appelé en France, il délaissa les sujets religieux pour peindre les personnages de la Cour, à commencer par le Roi lui-même, dont il fit plusieurs portraits; le premier était destiné à la fiancée de Louis, Marie-Thérèse; un autre (sur la cheminée du salon d'Hercule, à Versailles), représente le Roi Soleil à cheval, couronné par la Victoire; il existe, dans l'Œil-de-Bœuf, une réplique de ce tableau, avec une variante remarquable : le Roi est en costume romain, avec une peau de tigre en guise de selle.

Bon nombre d'autres peintures témoignent, à Versailles, du talent de Pierre Mignard et de sa notoriété: originaux, répliques, copies, œuvres de son école — sans oublier son portrait, par Rigaud, et un autre par lui-même, sur lequel nous reviendrons tantôt.



FIG. 5. — N° 2790. PIERRE MIGNARD, PAR VANDEN BOGAERT.
Paris, Musée du Louvre. Marbre.

Pierre Mignard avait peint Louise de la Vallière, et les enfants qu'elle eut de Louis XIV, Mlle de Blois et le comte de Vermandois (au château d'Eu); Mme de Maintenon; le grand Dauphin, en armure; le même, avec sa femme, dans l'intimité de leur intérieur (aujourd'hui au Louvre); une délicieuse petite « duchesse du Maine » qui fait des bulles de savon (au Musée de Versailles); Turenne, Bossuet, Mmes de Sévigné, de La Fayette, de Montespan... Toute personne en vue à la Cour de France ambitionnait de se faire portraiturer par l'artiste en vogue. Il se voyait nommer, au cours d'une même journée, membre et directeur de l'Académie de France. Quelle modestie humaine eût pu résister à tant d'honneurs? Mignard ne fut point modeste; qu'on en juge : sa fille Catherine, comtesse de Feuquières, était reine de beauté dans cette Cour de Versailles, champ clos des belles; Mignard la peignit en Renommée, la trompette dans la main gauche, de laquelle elle soutient aussi le portrait de l'artiste lui-même, posé sur une table où sont épars quelques-uns de ses dessins; ainsi, Pierre Mignard a confié à sa fille la mission de perpétuer sa célébrité, de faire connaître ses traits à la postérité ! L'idée est ingénieuse, et le charme de la pensée en atténue l'orgueil. Cette toile est d'ailleurs l'une des meilleures du maître.

Vanden Bogaert nous montre un Mignard à qui la puissance absorbante de l'inspiration a fait négliger les minuties de la toilette : la perruque tombe sur les épaules en ondulations longues, abondantes, désordonnées; le col brodé de la chemise s'entr'ouvre et découvre la gorge; le manteau se drape vigoureusement et sans recherche.

Ce laisser-aller, très naturel chez un artiste, peut étonner de la part du peintre familier d'une Cour aussi rigoureuse observatrice de l'étiquette que celle de Louis XIV.

Au physique, le buste de Desjardins montre un homme d'action, au regard vif, attentif, de l'artiste qui étudie; la mâchoire inférieure est forte et proéminente; les lèvres serrées, un peu tombantes vers les commissures; les pommettes saillantes; le cou, nu, détaille sa forte musculature dans le mouvement qui tourne la tête de profil vers l'épaule gauche.

On ne sait à quelle date exactement ce portrait fut sculpté; mais l'artiste y est représenté plus énergique, plus maigre et plus âgé, semble-t-il, que sur celui où il s'est peint lui-même et que nous avons mentionné plus haut.

A voir ces bustes de Colbert et de Mignard, on devine que, si le sculpteur avait montré les bras, celui-ci tiendrait un pinceau, celui-là un bâton de maréchal.

Les portraits sculptés de Vanden Bogaert sont donc, comme ceux de Jean Warin, caractéris-



Gand, Cathédrale Saint-Bavon. Marbre. FIG. 6. — N° 2762. ANTOINE TRIEST, PAR JÉRÔME DU QUESNOY.

tiques et nettement individualisés; mais la comparaison des œuvres de ces deux artistes met en évidence deux tempéraments bien différents : le travail du Liégeois est caressé; les chairs sont tendres, sans mollesse; il a scruté et comme extériorisé l'âme de ses modèles. Le Hollandais, tout aussi sincère, est moins pénétrant; son faire est vigoureux, au point de friser parfois la dureté; si ses portraits rendent le caractère de ses modèles, c'est parce qu'il le trouve sur leur physionomie; il ne le cherche pas dans leur âme.

Vanden Bogaert n'en fut pas moins, comme Warin, une personnalité marquante dont la place était tout indiquée dans la pléiade d'artistes appelés par le grand Roi à enrichir de leurs œuvres le somptueux palais de Versailles.

Très remarquable aussi est le buste de la statue tombale de l'évêque de Gand, Antoine Triest, par Jérôme Du Quesnoy (n° 2762).

L'évêque avait commandé son monument funéraire à François Du Quesnoy, qui habitait Rome à cette époque (en 1642); l'artiste en traça le projet, qui fut agréé, et exécuta les deux figures d'enfants assis aux côtés du sarcophage, l'un tenant un sablier, l'autre un flambeau renversé (même salle, n°s 1978 et 1979).

François quitta l'Italie, atteint déjà de la maladie à laquelle il devait succomber à Livourne, peu de jours plus tard. L'exécution du monument fut alors confiée à son frère, Jérôme Du Quesnoy.

Le défunt est représenté à demi-couché sur le sarcophage, accoudé du bras droit sur des coussins, la main gauche reposant sur le genou; la crosse et la mitre épiscopales sont à ses pieds; il semble détaché déjà des choses humaines et plongé dans la méditation des insondables mystères de l'au-delà... Cette admirable figure, dans laquelle Jérôme Du Quesnoy n'aurait fait que réaliser la conception de son frère, suffirait à faire du monument de Triest le plus beau de ceux qui ornent le chœur de la cathédrale Saint-Bavon.

Nous ne pouvons terminer cet article sans mentionner un sculpteur flamand dont les œuvres sont à peu près inconnues chez nous, mais qui a beaucoup travaillé en Italie et dont on peut voir à Paris

quelques pièces importantes : Pierre FRANCHEVILLE (Franqueville, Francavilla), né à Cambrai en 1548, mort à Paris vers 1615 ou 1618.

Francheville fut élève de Jean Bologne, Flamand de naissance comme lui, mais à tel point italianisé que l'on peut le considérer comme le dernier des maîtres florentins de la Renaissance.

Le Musée du Louvre possède, de Francheville, trois statues de marbre : un *Mercure*, jadis à Saint-Cloud; un *Orphée*, qui passa du jardin de l'hôtel de Condé au château de Fontainebleau; un *David vainqueur de Goliath*, provenant du Musée des Monuments français. On lui attribuait encore une statue équestre de Henri IV, en bronze, érigée sur le Pont-Neuf et détruite pendant la Révolution; cette attribution est toutefois contestée : un parchemin, trouvé dans le corps du cheval, attesterait que la statue était de Jean Bologne seul. Il n'en est pas moins vrai que Francheville fit, avec la collaboration de son gendre, Francesco Bordoni, les quatre figures d'esclaves placées jadis aux angles du piédestal de cette statue et conservées maintenant au Louvre. Ce sont les masques de ces figures que reproduisent nos moulages n[os] 2792 à 2795; il y a un jeune homme imberbe et trois personnages portant des barbes de longueur variée; l'un d'eux, aux cheveux crépus, aux lèvres épaisses, paraît être un nègre ou plutôt un mulâtre; têtes impersonnelles, sur lesquelles aucune étude n'est à faire et que nous exposons surtout pour marquer la place d'un artiste intéressant, trop peu connu chez nous et qui, nous l'espérons, sera mieux représenté quelque jour dans nos collections.

(A suivre.) HENRY ROUSSEAU.

LA SECTION DES DENTELLES ET SON GUIDE.

LE développement notable donné, depuis quelques années, à notre compartiment de la dentelle appelait la publication d'un guide détaillé, permettant au visiteur de s'orienter facilement au milieu des nombreuses vitrines dans lesquelles s'étale notre collection.

Celle-ci se compose, pour la majeure partie, des dentelles de Belgique, lesquelles se partagent en quatre groupes principaux : les dentelles de Bruxelles et de Brabant; les dentelles de Flandre; les dentelles de Malines et de la province d'Anvers; les dentelles de Valenciennes et de Binche.

Les dentelles étrangères ont néanmoins aussi leur place marquée au Cinquantenaire. Une série de plus de [illegible] cadres est consacrée à l'évolution de la dentelle en Italie depuis la deuxième moitié du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. La France est également représentée par une suite de spécimens, que dominent les points fameux d'Alençon et d'Argentan. D'autres pays, tels que le Danemark, la Suède, quelque peu l'Angleterre, la Chine, le Brésil, la Grèce, ont, chacun aussi, leur représentation.

D'autre part, les premiers rangs de vitrines qui se présentent à l'entrée de la galerie sont consacrés aux industries diverses qui, sans constituer de la dentelle, offrent avec celle-ci des affinités telles qu'on ne peut se dispenser de leur faire place dans une collection consacrée à cette industrie.

La collection et, partant, le *Guide* se trouvent ainsi partagés en trois divisions bien nettes : les industries connexes, les dentelles belges et les dentelles étrangères. Le plan de la section, avec le numéro de toutes les vitrines, se trouve reproduit sur la couverture du *Guide*. Celui-ci, qui comprend 132 pages, est accompagné de quatre planches hors texte, dont trois sont consacrées à des représentations agrandies de divers points, d'après les dessins de M[me] Kéfer-Mali.

Le *Guide* est envoyé franco à toute personne qui voudra bien joindre à sa commande la somme de fr. 0.60 en un bon postal ou en timbres-poste.

LE NOUVEAU GUIDE DE LA SECTION D'ART MONUMENTAL.

LE classement des moulages dans les quatorze petites salles qui bordent le grand hall a été complètement remanié, en vue de le rendre plus strictement méthodique et chronologique. Le grand hall a subi aussi certaines modifications dans le même but. M. Henry Rousseau, conservateur adjoint de nos musées, vient, à la suite des transformations qu'il a apportées à sa section, d'en publier un *Guide*, qui présente au visiteur les moulages dans le nouvel ordre adopté. Nous tenons à attirer l'attention de nos lecteurs sur l'importance des remaniements opérés.

Les deux premières salles de chaque côté du grand hall restent affectées aux reproductions d'œuvres antiques, présentées comme suit :

Salle I : œuvres grecques archaïques et pseudo-archaïques; stèles funéraires à personnages du VI[e] au IV[e] siècle.

On traverse le grand hall où se voient les sculptures des V[e] et IV[e] siècles, groupées par auteur autant que faire se peut, et l'on arrive dans la salle II, où sont les sculptures grecques du IV[e] siècle; dans la salle IV, suite des œuvres hellénistiques, œuvres alexandrines et néo-attiques; quelques pièces d'art romain, fouilles de Pompéi et d'Herculanum.

Grand hall : sculptures grecques néo-attiques. Sculpture romaine. La salle III est entièrement consacrée à l'art romain.

De là, on passe dans la salle V, où commence le

moyen âge. A partir d'ici, les petites salles du côté droit, numéros impairs, sont réservées aux œuvres provenant de la Belgique et des pays du Nord; celles du côté gauche (numéros pairs), aux œuvres de la France et des pays du Midi.

Le *Guide* présente successivement, dans nos contrées d'abord, l'art roman, puis l'art gothique. Arrivé à la fin du xv[e] siècle (salle IX), il faut traverser le grand hall en biais et suivre l'ordre chronologique, pour revenir aux œuvres romanes françaises et méridionales (salle VI); on trouve successivement : l'art du xii[e] au xv[e] siècle; la sculpture de la Renaissance italienne (salle X); la sculpture décorative de la Renaissance italienne et de la Renaissance française (salle XII); enfin, l'art moderne, auquel est consacrée la salle XIV.

Une nouvelle traversée du grand hall fait voir des groupements d'œuvres importantes de la Renaissance en Italie, en France, aux Pays-Bas. Les œuvres secondaires de la même époque se voient dans la salle XI, et celles des temps modernes dans la salle XIII; comme il a été dit plus haut, ces salles sont réservées aux productions des artistes de nos contrées.

On voit que ce nouveau classement, suivi pas à pas par le *Guide*, permet d'étudier les évolutions artistiques dans certaines contrées déterminées et de suivre les influences exercées par tel pays sur tel autre, du Nord sur le Midi, puis du Midi sur le Nord.

NOUVELLES ACQUISITIONS.

Musée de la Porte de Hal.

Parmi les objets entrés récemment dans nos collections par voie d'achat, figure une épée d'honneur à poignée de nacre et monture ciselée et dorée, accompagnée de son fourreau en cuir noirci, avec chape et bouterolle également ciselées et dorées.

La lame de cette épée, taillée en carrelet, est gravée et dorée sur fond bleui et porte l'inscription suivante : « Les Carabiniers du deuxième bataillon du troisième Chasseurs à pied à leur brave Capitaine Burgs, 1839. »

Cette épée fut décernée au capitaine Burgs en souvenir de sa belle conduite devant Anvers, le 5 août 1831; il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 14 septembre 1835, pour le même fait d'armes.

Une autre pièce bien intéressante et rare également, c'est un sabre de garde d'honneur, à monture et fourreau en laiton. Le fourreau est gravé à la pointe et le décor consiste en cartouches renfermant des attributs militaires. Il porte l'inscription : « La ville d'Anvers à sa jeunesse, garde d'honneur de Bonaparte, premier consul visitant ses murs en l'an xi. »

Nous avons acquis également, pour compléter notre collection d'armes à feu portatives et le dépôt qui nous a été confié par le Département de la Guerre, toute une série de fusils et de mousquetons de divers systèmes. Au nombre des pièces les plus intéressantes, nous citerons : un mousqueton-revolver à cinq coups, à percussion, système Colt, employé en Amérique pendant la guerre de Sécession (1860-1865); un fusil de rempart prussien à aiguille, système Dreyse (1864); une carabine Winchester à répétition, calibre 44, modèle de 1867; sans compter des fusils Vetterli, Mannlicher, Mylonas, etc., qui nous faisaient défaut.

Nous avons augmenté aussi notre collection de pistolets et de revolvers, par des acquisitions nombreuses, plus de soixante pièces représentant les différents systèmes; pistolets à silex et à percussion; revolvers à percussion, à broches, à percussion centrale et annulaire, revolvers de modèles belges et étrangers.

Ces acquisitions, jointes à d'autres fort importantes faites précédemment et que notre *Bulletin* a annoncées, nous ont permis de composer une bonne collection d'armes à feu modernes où tous les systèmes sont représentés et classés et où la partie belge (armes d'ordonnance et autres), se montre fort complète.

G. M.

DONS.

Nous avons reçu pour nos collections :

A. *Musées du Cinquantenaire :*

1. De M. Hippolyte Berger, lauréat d'architecture du concours Godecharle de 1907, trois dessins polychromés dont il est l'auteur. Ces dessins sont intitulés : Chapelle de Versailles, plan général du pavement polychrome; détail, au quart, de ce pavement; détail à 0,10 p. m. de quatre pavements polychromes en marbre.

2. De M. Ed. de Vigne, architecte à Bruxelles, différents dessins d'architecture de feu Joachim Benoît.

3. De M. Du Sart, 26, avenue Verte, à Woluwe-Saint-Pierre, un buste de Minerve, en terre cuite, du xviii[e] siècle.

4. D'un anonyme : une dentelle.

5. De M[lle] Marchal, un éventail, rapporté de la Havane, beau travail d'ivoire.

B. *Musée de la Porte de Hal :*

1. De M. Paret, 133, boulevard de Waterloo, à Bruxelles, un ancien baudrier de porte-drapeau d'une confrérie d'arbalétriers.

2. De M[me] la comtesse d'Alcantara, 55, rue Belliard, à Bruxelles, une épée, avec son fourreau, ayant appartenu à Alexandre-Ernest d'Alcantara, major, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume (Pays-Bas), blessé à Mons lors de la Révolution de 1830, à l'attaque de la Porte de Nimy; et un shako de grande tenue de major du génie belge, ayant appartenu au

major Kerens de Wylré, commandant du génie, à Diest.

3. De M. J. Poils, 59, rue de la Source, à Bruxelles, une blouse d'officier de la garde civique et trois cols noirs ayant appartenu à son grand-père maternel, M. Jean-François Wewerbergh (1787-1873). En 1830, M. Wewerbergh fut nommé sergent-major à la quatrième compagnie du huitième bataillon et, le 27 mai 1831, il fut élu lieutenant-quartier-maître au troisième bataillon de la quatrième légion. M. Poils nous a fait don également d'une belle et grande lithographie de Baugniet, sur chine encollé, représentant le colonel François Michiels, commandant la quatrième légion de la garde civique de Bruxelles (1846).

4. M. le Ministre de la Justice, sur la proposition de M. Leroy, directeur principal des Colonies de Bienfaisance de l'État, à Hoogstraeten, vient de nous faire remettre tout un lot d'objets découverts lors de travaux exécutés au château d'Hoogstraeten, siège administratif de la Colonie et ancienne résidence des princes de Salm.

Ces pièces sont les suivantes :

1. Deux poignées d'épées du XVIe siècle;
2. Un étrier du XVIe siècle;
3. Le fer d'une hache-marteau;
4. Un gros boulet en fonte, fondu à coquilles;
5. Un fragment de canon d'arme à feu;
6. Un mors à la genette, du commencement du XVIe siècle, bonne pièce de fouille;
7. Un gros pommeau d'épée, en fer forgé;
8. Une chambre à feu, de coulevrine, en fer fondu et poignée de manœuvre en fer forgé;
9. Une coulevrine à main et à croc, en fer forgé, de la fin du XVe siècle. Cette dernière pièce est particulièrement intéressante. Elle est formée d'un tube en fer forgé, long de $1^{m}08$, hexagonal au tonnerre sur une longeur de $0^{m}43$ environ et cylindrique pour le reste. La lumière est percée au-dessus du tonnerre, sur l'arête supérieure. Le tube se termine par un manche droit en fer, long de $0^{m}50$ et qui finissait par un anneau dont il ne reste qu'un fragment. Le calibre de cette coulevrine est de $0^{m}03$. Cette pièce constitue un excellent document pour nos collections.

A cet envoi, M. Leroy a tenu à joindre un joli petit canon à tourillons, en bronze, monté sur affût à trois roues, provenant de l'établissement de Reckheim. Ce canon, du calibre de $0^{m}036$ mesure $0^{m}90$ de longueur et se termine par un bouton de culasse modelé en cône de pin.

Il porte au tonnerre un écusson, sans armoiries, sommé d'un heaume héraldique surmonté d'un lion. Les anses, fort jolies, sont modelées en forme de salamandres. Cette petite pièce, avec son curieux affût, sorte de chariot à trois roues, date de la fin du XVIIIe siècle. G. M.



BIBLIOTHÈQUE.

DONS.

M. D.-M. Pioty, administrateur général de la cassette privée de feu le roi Édouard VII et intendant de la maison de S. M. la reine Alexandra, nous a fait don d'un exemplaire du catalogue des armes et armures conservées au château de Sandringham.

Nous avons reçu également de M. le sous-lieutenant L. Leconte, des carabiniers, un exemplaire de ses ouvrages ayant pour titre :

1. *Les armes portatives des troupes belges de* 1830 *à* 1910.
2. *La marine de guerre belge*, 1831 *à* 1910. *Organisation, rapports avec le commerce, uniformes, armement.*

AVIS.

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.



Pour tous renseignements concernant la Société des Amis des Musées, s'adresser à M. Paul De Mot, avocat, secrétaire de la Société, 16, rue Bosquet, à Bruxelles.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C^{o}, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 9.10.2577.

2e SÉRIE, 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 8 9 AOUT-SEPT. 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

LES SOUVENIRS DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL CHARLES-ÉTIENNE GHIGNY, BARON DE L'EMPIRE (1771-1844).

MUE par une généreuse pensée, et voulant y associer le souvenir de son frère, M. le lieutenant Paul Delwart, mort à Udjigi, le 10 août 1900, Mme N. Delwart, 21, avenue Brugmann, à Bruxelles, nous a fait don récemment, en mémoire de lui, de l'ensemble des souvenirs qui lui restaient du général baron Ghigny, son arrière-grand-oncle.

Voici l'inventaire de ces souvenirs, exposés aujourd'hui au second étage de notre Musée

1. Le masque en plâtre, *post mortem*, du général baron Ghigny [1].

2. Un pantalon en drap amarante, avec galons et passe-poils en drap d'or.

3. Un chapeau-claque de général. (Voir planche hors texte, n° 1.)

4. Une paire d'épaulettes de lieutenant-général.

5. Une écharpe d'officier supérieur, en soie orange.

6. Deux agrafes de manteau, en cuivre repoussé et doré (décor : palmette).

7. Deux agrafes de manteau, en fer noirci, modelées en forme de main.

8. Une schabraque en drap amarante, avec galons en soie jaune.

9. Un bridon de cheval, galon doré, boucles en cuivre doré.

10. Un ceinturon en cuir noirci, brodé d'argent; boucles et agrafes en cuivre ciselé et doré. (Époque du premier Empire. Voir planche hors texte, n° 2.)

11. Un ceinturon en cuir noirci (boucles en cuivre modelées en médaillon circulaire, au centre duquel un muffle de lion).

12. Une épée d'officier supérieur. (Armée hollando-belge). (Voir planche hors texte, n° 6.)

13. Un sabre de cavalerie légère, lame gravée et dorée portant sur une face l'inscription : « Au Général Baron Ghigny », et sur l'autre, la signature : « Malherbe de Goffontaine ». (Voir planche hors texte, n° 7.)

14. Un sabre à la turque, fusée en nacre gravée, garde en cuivre ciselé et doré, lame en damas, gravée, bleuie et dorée. La lame est signée, au talon : « G. Berleur, à Liége ». Fourreau en fer avec garnitures en cuivre ciselé et doré. (Voir planche hors texte, nos 3, 4 et 5.)

15. Idem (sans décor), avec fourreau en fer.

16. Une pochette contenant trois petits volumes. (Bibliothèque portative de l'officier; Ordonnance du Roi du 6 décembre 1829 sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie.)

17. Une carte routière des Pays-Bas, montée sur soie grise, dans son étui.

18. Une série de 13 livrets militaires pour 1812, 1815, 1819, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833.

19. Un cadre contenant l'état des services du colonel Charles Ghigny, au 5 décembre 1814.

20. Un cadre contenant le brevet de commandeur de la Légion d'honneur décerné par Louis XVIII au baron Ghigny, général-major au service de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

21. Croix d'officier de la Légion d'honneur, avec ruban (grand module). (Voir planche hors texte, n° 8.)

1. Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale possède un portrait du général, postérieur à 1837 : c'est une lithographie de Loux, rue d'Accolay, 21.

22. Croix d'officier de la Légion d'honneur, avec ruban (moyen module).

23. Croix d'officier de la Légion d'honneur (moyen module). (Voir planche hors texte, n° 9.)

24. Croix de commandeur de la Légion d'honneur avec cravate. (Voir planche hors texte, n° 10.)

25. Croix de chevalier de Saint-Louis (avec ruban). (Voir planche hors texte, n° 11.)

26. Croix de chevalier de 3e classe de l'ordre militaire de Willem (grand module). (Voir planche hors texte n° 12.)

27. Croix de chevalier de 3e classe de l'ordre militaire de Willem, (avec ruban (moyen module).

28. Brochette en or portant les réductions des décorations suivantes : « Officier de la Légion d'honneur », « Chevalier de Saint-Louis », « Chevalier de 3e classe de l'ordre militaire de Willem ».

29. Le plan de l'inscription figurant sur la pierre tombale du général baron Ghigny, au cimetière de Jette-Saint-Pierre.

⁂

Mme N. Delwart a bien voulu joindre à ces nombreux objets un important dossier de papiers divers ayant appartenu au général Ghigny et dont certains sont autographes. Parmi ces documents, très précieux pour l'histoire de la vie du général et de sa carrière militaire, figurent des lettres qui lui ont été adressées par des personnalités de l'époque, des lettres de nomination, des brevets de décorations, des ordres de service, des livrets de paiement, etc., qui tous sont intéressants et dont certains sont reproduits au cours de cette notice. A la lumière de ces documents, nous allons essayer de retracer à grands traits la carrière du brillant soldat [1].

Fils d'un maréchal ferrant de la rue Bodenbroeck, Charles-Étienne Ghigny naquit à Bruxelles, le 14 janvier 1771. Lorsqu'il fut en âge de commencer ses études, son père le fit entrer dans un collège de sa ville natale. Mais celui qui, par la suite, devait illustrer son nom et se couvrir de gloire sur maint champ de bataille, était né soldat et sa vocation se révéla tôt. Dès l'âge de 16 ans, il entra dans une compagnie de volontaires qui se préparaient à lutter pour l'affranchissement de la Belgique. Bientôt après, comme simple dragon, il prit part, sous les ordres du général Vandermersch, à la campagne de 1789 sur les côtes de la Hollande. Ayant fait prisonnier quelques dragons d'Arberg, il reçut ses premiers galons, ceux de brigadier. Étant passé ensuite sous les ordres du général Van Geest, qui lui donna le grade de sous-officier, pour avoir pris un drapeau à l'ennemi, Ghigny ne tarda pas à être promu sous-lieutenant.

Sa véritable carrière militaire allait commencer sur un champ d'action plus vaste, et, pour la suivre, nous nous bornerons à puiser nos renseignements dans ses états de service [2].

Le 1er octobre 1792, nous le retrouvons capitaine dans une légion belge et comme tel envoyé à l'armée du Nord, placée sous le commandement des généraux Lafayette, Dumouriez et Dampierre.

Le 6 février 1793, Ghigny est nommé chef d'escadron au 17e régiment de chasseurs et, le 15 brumaire an III, il passe au 2e régiment de hussards. Il fit les campagnes de l'an II, de l'an III et de l'an IV à l'armée de Sambre-et-Meuse, les campagnes des quatre années suivantes à l'armée du Rhin à côté de Moreau et d'Augereau et celles de l'an X et de l'an XI à l'armée de Hanovre, avec Mortier.

A l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan et Hoche, Ghigny, qui commandait un escadron du 2e régiment de hussards et un du 3e régiment de chasseurs à cheval, chargea une division de Kinski et une de Kaiser, culbuta l'ennemi, fit prisonniers un capitaine et vingt-cinq cavaliers, reprit une pièce de canon, que l'ennemi avait enlevée, et parvint à effectuer sa retraite sans perte.

En l'an V, au passage du Rhin, sous les ordres du général Hoche et du général Ney, il montra la même intrépidité. A la tête de deux escadrons du 2e régiment de hussards, il chargea sur un bataillon du prince Charles et deux escadrons de cuirassiers du régiment d'Arberg, fit prisonnier le bataillon entier et enleva trois pièces de canon [3].

Le 6 brumaire an XII, Ghigny fut récompensé de ces actions d'éclat par le grade de major au 1er régi-

1. Sur la carrière militaire du général baron Ghigny, consulter

VIGNERON (Hippolyte), *La Belgique militaire*, pp. 505-514, Bruxelles, 1855.

Livre d'or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de Fer, t. II, pp. 136-138, Bruxelles, 1858.

Histoire de la campagne de 1815 dans les Pays Bas, par [illegible] VAN REMOORTERE, capitaine-commandant retraité. [illegible] Bruxelles, 1870.

Histoire de la Campagne de 1815 aux Pays Bas, d'après les documents néerlandais, par le général François DE BAS, de l'armée hollandaise, et le général comte J. DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, de l'armée belge, 4 vol. (passim).

[illegible] *Cap.* [illegible].

Éloge funèbre du général Ghigny, prononcé à l'enterrement par le général [illegible] (Voir *Journal de Bruxelles* [illegible]), etc.

2. L'état signalétique des services du colonel Ghigny, du 12e régiment de chasseurs à cheval, est daté de Saint-Mihiel, le 5 décembre 1814. Il est signé : *Peranne*, maréchal des logis chef, *Huck*, capitaine, *chevalier Pastre Verdun*, chef d'escadron, *le chevalier Gautier*, chef d'escadron, *le marquis de Grouchy*, colonel.

3. L'état signalétique porte qu'il fut blessé d'un coup de lance au cou, le deuxième jour complémentaire an 5.

ment de hussards, et le 5 germinal de la même année, il recevait le brevet de membre de la Légion d'honneur.

Les années qui suivirent, le major Ghigny fit partie des armées des côtes de Bretagne, sous Boyer, des armées d'observation sous le duc de Valmy, des côtes de l'Océan sous Vandamme, et du Nord sous le prince de Ponte Corvo.

En 1810, il passe en Espagne, puis en Portugal, sous le prince d'Essling et s'y distingue à nouveau.

Le 27 juillet, à l'affaire de Laroca, il charge à la tête de trois compagnies d'élite, enfonce un bataillon carré fort de 4,000 hommes de grenadiers réunis, fait cinq cents prisonniers et met le reste en déroute.

Le 14 octobre 1811, promu au grade de colonel, Ghigny prend le commandement du 12e régiment de chasseurs et fait en Russie, sous les ordres de l'Empereur, la désastreuse campagne de 1812.

La Prusse le vit en 1813, sous les ordres de Sébastiani; sa brillante conduite lui valut le brevet d'officier de la Légion d'honneur, le 21 juin 1813, et le titre de baron de l'Empire, avec une dotation du revenu de mille francs, le 28 septembre de la même année. L'Empereur savait récompenser le courage et la valeur de ses guerriers [1] !

En 1814, ainsi que le racontait le général Brialmont dans son éloge funèbre de Ghigny, l'Empereur opérait sa retraite sur Paris. Une division de Russes lui barrait le passage à Essonnes. Désigné pour ouvrir un chemin à l'armée, Charles-Étienne Ghigny réunit les débris de deux régiments de cavalerie, culbute l'ennemi et le jette en déroute complète, témoin de ce brillant fait d'armes, l'Empereur félicite personnellement le brave Ghigny, l'élève au grade de commandant [2] de la Légion d'honneur et puis le congédie en lui adressant ces paroles, que le vieux soldat aimait à rappeler d'une voix émue : « Vous avez assez fait aujourd'hui, mon brave. »

L'Empereur ayant abdiqué, Ghigny sollicita sa démission du service de France. Elle lui fut accordée le 11 février 1815. Sur la proposition du duc de Berry, Louis XVIII, en témoignage d'estime, conféra à Ghigny le titre de chevalier de Saint-Louis.

Rentré dans sa patrie, Ghigny, auquel l'inaction aurait pesé, demanda à prendre du service dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de général-major. Les règlements s'opposant à cette nomination directe à un grade supérieur à celui que le demandeur occupait dans l'armée qu'il quittait, Ghigny fut, le 27 mars 1815, désigné pour commander, avec le grade de colonel, une brigade de cavalerie légère. Le 21 avril 1815, il était promu au grade de général-major et, en cette qualité, prit part à la bataille de Waterloo, où il commandait la 2me division de cavalerie légère hollando-belge.

Fidèle à son nouveau souverain, Ghigny ne faillit pas à sa réputation et se conduisit avec une bravoure à laquelle le prince d'Orange, dans son rapport sur la bataille, adressé au roi des Pays-Bas, rendit le plus vif hommage. Le 8 juillet 1815, le roi des Pays-Bas créait le général-major Ghigny chevalier de 3e classe de l'ordre militaire de Willem, pour sa brillante conduite sur le champ d'honneur.

Appelé au commandement de la cavalerie dans la cinquième division militaire en 1819, et des troupes stationnées dans la province de Liége en 1824 (arrêté du 1er juin 1824), il fut élevé, par un arrêté royal du 20 décembre 1826, au grade de lieutenant-général, et le troisième grand commandement militaire du royaume (Gand) lui fut conféré.

La révolution de 1830, qui sépara la Belgique d'avec la Hollande, arriva sur ces entrefaites. Le lieutenant-général Ghigny se trouvait alors à Gand, à son commandement.

Il reçut, le 7 octobre, de l'amiral et colonel général prince Frédéric, la lettre suivante [3], dont nous donnons la traduction :

« Vu l'état de choses dans lequel se trouve la citadelle de Gand, il m'a semblé que la présence prolongée de Votre Excellence, ainsi que celle du général major Oldeneel, commandant de la province de la Flandre orientale, y est moins nécessaire; c'est pourquoi j'ai l'honneur d'ordonner à Votre Excellence de transmettre, au reçu de la présente, immédiatement le commandement de la citadelle et de toutes les troupes qui s'y trouvent au colonel des Tombes et de vous rendre, ainsi que le général-major Oldeneel, en ces lieux et de vous annoncer chez moi.

« Anvers, le 7 octobre 1830. »

Les généraux Ghigny et d'Oldeneel se rendirent à Anvers, et le 26 octobre 1830, ils recevaient du baron Chassé, lieutenant-général, commandant l'armée mobile du grand commandement militaire, l'invitation à se rendre immédiatement, en compagnie de leurs adjudants, à La Haye, et à s'y présenter au Département de la Guerre.

La carrière militaire active du lieutenant-général Ghigny était close; désireux de jouir d'un repos bien mérité, il sollicita sa démission du service des Pays-Bas et l'obtint le 4 janvier 1831.

Le 15 février 1831, le Gouvernement Provisoire de la Belgique le nommait général de division, en non-activité de service. Le 20 août 1831, à 1 heure de l'après-midi, Ghigny prêtait, entre les mains du roi

1. L'état signalétique mentionne que Ghigny reçut un coup de lance dans la poitrine, le 18 octobre 1813, sur la route Calonga.

2. Vieux style : on disait alors *commandant;* depuis la Restauration, c'est *commandeur*.

3. L'original est écrit en entier de la main du prince Frédéric.

Léopold Ier le serment exigé par la Constitution.

Mis en disponibilité de service par arrêté royal du 12 octobre 1832 (n° 835) le général de division baron Ghigny fut admis, par arrêté royal du 3 juillet 1835, à la pension de retraite, avec le maximum de la pension affectée à son grade [1].

Le baron Évain, ministre de la guerre, lui adressa à cette occasion la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
—
CABINET
—
N° 1439.

Bruxelles, le 6 juillet 1835.

« Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté, voulant récompenser vos bons et loyaux services, et faire cesser votre mise au traitement de non-activité, vous a admis, par arrêté du 3 de ce mois, au maximum de la pension de retraite affectée à votre grade de général de division.

Sa Majesté a décidé, en même temps, que vous étiez autorisé à porter l'uniforme de votre grade, comme un témoignage de sa satisfaction des preuves de dévouement que vous avez données à l'État et à Sa personne depuis la révolution qui a constitué la Belgique en État indépendant.

Je me fais un devoir d'ajouter, Monsieur le Général, qu'en vous proposant pour la pension de retraite, j'ai eu en vue de vous assurer un traitement plus avantageux que celui dont vous jouissez actuellement et qui ne pouvait être amélioré que par votre admission à la pension de retraite.

» Veuillez agréer, Monsieur le Général, l'assurance de mes sentiments d'estime et de haute considération.

» *Le Ministre de la Guerre,*
» Baron ÉVAIN. »

Le 9 juillet 1837, le roi Léopold Ier, voulant donner un dernier témoignage de sa satisfaction au général baron Ghigny, le nomma chevalier de son Ordre.

L'ancien héros des guerres de l'Empire s'éteignit le 1er décembre 1844, à l'age de 74 ans, en son logement sis n° 3 chaussée de Laeken, à Molenbeek-Saint-Jean [2].

Il laissait le souvenir d'un homme de bien, d'un soldat à la bravoure héroïque, d'un chef avisé et [illegible] aux intérêts dont il avait la charge.

Le général Ghigny fut inhumé le 5 décembre 1844. Pour ceux de nos lecteurs qui s'intéresseraient aux détails rétrospectifs de la cérémonie funèbre, en voici le compte rendu, extrait du *Journal de Bruxelles* [3] :

« L'enterrement du lieutenant-général Ghigny a eu lieu ce jour (5 décembre) avec tous les honneurs prescrits par le décret impérial du 24 messidor an XII. Conformément à l'article 2 du titre 26e dudit décret, le défunt étant général de division en retraite, le quart de la garnison avait pris les armes pour assister au convoi.

» A 10 heures, le clergé de l'église du Béguinage s'est rendu à la porte de Laeken pour prendre le corps : devant la maison du défunt on remarquait l'état-major général de l'armée et de la place, tout le corps des officiers de la garnison, les membres de la Légion d'honneur et des détachements de toutes les troupes en garnison à Bruxelles. A la sortie du corps, deux bataillons du régiment d'élite l'ont salué par une décharge de mousqueterie.

» On remarquait aussi dans le cortège plusieurs membres de la Chambre et du Sénat, des officiers de la Maison du Roi, MM. les Ministres de la Guerre [4] et des Affaires étrangères; M. le marquis de Rumigny, ambassadeur du roi des Français, M. le duc de Bassano, secrétaire de la légation française, et beaucoup d'autres personnages de distinction.

» Le cortège s'est mis en marche à onze heures. Le cercueil était porté par seize sous-officiers décorés. Le drap mortuaire était recouvert des emblèmes du célibat, des insignes du grade et des différents ordres du général et de l'écusson aux armoiries de l'Empire. Les coins du poêle étaient tenus par MM. les généraux de Merckx [5], de Tabor [6], d'Hane de Steenhuyse [7], et Duval de Blargnies [8].

» A l'issue du service mortuaire, le cortège s'est dirigé sur Jette-Saint-Pierre, où doit avoir lieu l'inhumation. »

Voici quelques détails sur cette cérémonie funèbre :

« A l'issue du service mortuaire, le cortège funèbre a suivi la route de Jette par la chaussée de Flandre et le village de Koekelberg. Malgré un froid très vif, une foule considérable s'est portée sur le passage du cortège pendant le trajet.

» Au moment où le corps est arrivé au cimetière, les troupes, placées sous le commandement en chef de M. le général Deys, ont fait une seconde décharge de leurs armes.

» Le clergé de Jette-Saint-Pierre est venu recevoir la dépouille mortuelle à l'entrée de l'église et a récité

1. [illegible] pension [illegible] élevait [illegible] 6,350 francs.
2. Le général Ghigny était, au moment de sa mort, le [illegible] des généraux de la Belgique. Cf. *Journal de* [illegible] décembre 1844, n° 330.
3. *Journal de Bruxelles*, 5 décembre 1844, n° 331.
4. Général Goblet.
5-6. Conseillers de la haute Cour militaire.
7. Grand écuyer, adjudant général du Roi.
8. Lieutenant général en retraite.

les prières d'usage. Puis s'est effectué le dernier et lugubre épisode de cette triste cérémonie.

» M. le général Brialmont, par le simple narré des états de services du défunt, a fait le plus bel éloge funèbre, le plus brillant récit d'une carrière militaire glorieusement parcourue. Ce discours, prononcé sur la tombe du brave Ghigny, a été écouté au milieu d'un profond recueillement et est venu émouvoir tous les assistants.

» Cinq coups de canon et une troisième salve de mousqueterie ont donné le signal du salut d'adieu. Les troupes ont défilé devant la fosse.

» L'illustre militaire est enterré près de la sépulture de sa famille [1]. »

Il repose au cimetière de Jette-Saint-Pierre et sa pierre tombale se trouve aujourd'hui dressée contre le mur de clôture du cimetière, à gauche et tout près de la porte d'entrée.

La dalle porte une inscription rappelant les grandes étapes de la carrière du général :

CI-GÎT
CHARLES-ÉTIENNE GHIGNY
GÉNÉRAL DE DIVISION
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE CAVALERIE,
BARON DE L'EMPIRE,
COMMANDANT DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE ST-LOUIS,
DE L'ORDRE MILITAIRE DE GUILLAUME,
DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, ETC., ETC.
NÉ A BRUXELLES, EN 1771,
Y DÉCÉDÉ LE 1er Xre 1844.
LE RHIN, LE HANOVRE, LE PORTUGAL,
L'ESPAGNE, LA PRUSSE, LA RUSSIE,
ET WATERLOO
ONT ÉTÉ TÉMOINS DE SES HAUTS FAITS D'ARMES,
SON NOM Y FIGURE A COTÉ DE CEUX DE
LA FAYETTE, DUMOURIEZ,
DAMPIERRE, JOURDAN, HOCHE,
MOREAU, AUGEREAU ET MORTIER.

Au cours de cette rapide esquisse de la carrière du général baron Ghigny, nous avons eu l'occasion de citer un certain nombre de documents officiels et même d'en reproduire quelques-uns. Mais il en est d'autres, que nous possédons également, nous l'avons dit, et qui sont fort intéressants pour les renseignements qu'ils fournissent sur maint détail de la vie militaire d'alors et fort curieux aussi au point de vue même de leur rédaction.

Voici, tout d'abord, une série de livrets de paiement respectivement datés de 1812, 1815, 1819, 1824 à 1833 et qui fournissent sur la solde et les indemnités afférentes à chaque grade occupé par Ghigny, des renseignements très précis.

1. *Journal de Bruxelles*, 6 décembre 1844, n° 332.

Le livret de 1812, imprimé à Kœnigsberg, chez Henri Degen, contient huit feuillets paraphés, sous couverture en papier bleu.

Le premier feuillet porte au recto [2] : « *Grande Armée.* — *2e Corps.* — *Cavalerie légère.* — *12e Rgt. de Chass. à Cheval.*

» Je soussigné *Charles Ghigny, Colonel du dit Régim'.* déclare et certifie sous ma responsabilité personnelle, que *je n'ai pas reçu de livret de solde*, en conséquence prie M. le S. Inspecteur — (au verso :) aux Revues [3] Employé à Kœnigsberg de m'en expédier un afin de pouvoir toucher la solde que j'atteste *m'*être due à dater du *premier octobre* 1812. — *A Kœnigsberg, le dix sept décembre même année.* » (Suit la signature du colonel Ghigny.)

Le deuxième feuillet porte, au recto : « *Grande Armée.* — *2e Corps.* — *Cavalerie légère.* — *12e Rgt. de Chasseurs à Cheval.* — *Livret de solde* 1812 *à rendre au conseil d'administration.* Le présent livret contenant huit feuillets celui-ci compris, a été coté et paraphé par nous, Sous-inspecteur aux revues soussigné Employé à *Kœnigsberg* pour servir à l'enregistrement des sommes que les Payeurs de la Guerre compteront à M. *Charles Ghigny, Colonel du dit Régiment,* pour Solde et Indemnités de toute espèce pendant le courant de 1812, *à dater du premier octobre même année, suivant la déclaration d'autre part.*

» *A Kœnigsberg, le dix-sept décembre* 1812. » (Suivent les signatures du Sous-inspecteur aux revues (illisible) et celle du colonel Ghigny.)

Le troisième feuillet porte la mention de deux paiements :

« *Payé à Kœnigsberg, le 17 décembre* 1812, *huit cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-deux centimes pour appt. d'8bre et Novembre.* — 898.32.

» *Le Payeur* (signature illisible). »

» *Payé à Berlin le 18 janvier* 1812, *la somme de sept cent huit francs trente-trois centimes pour appt. de décembre* 1812 *ci....* 708.33.

» *Payé net* 694.17
Retenue . . . . 14.16. 708.33.

» *L'Adjt. aux Payeurs,*
» S. RAAB. »

Le livret de 1815 [4] se compose également de huit feuillets, cotés et paraphés, sous couverture bleue.

Le premier feuillet porte au recto : « État-Major. — Livret pour l'an 1815.

« Le présent livret contenant *huit* feuillets, compris

2. Les mots en italique sont manuscrits sur les livrets; le reste est imprimé.

3. L'Inspecteur aux revues est remplacé aujourd'hui en Belgique par l'intendant militaire.

4. Le colonel Ghigny avait cessé d'être compris sur les états de solde du 12e régiment de chasseurs à cheval, à partir du 29 octobre 1814.

[illegible]elui-ci, a été coté et paraphé par moi, Inspecteur aux Revues pour servir à l'enregistrement des sommes que M. *Ghigny, Colonel de l'ex 12e Rgt. de Chasseurs à Cheval en non-activité à Paris*, recevra des Payeurs de la Guerre, pendant l'an 1815, pour appointements et indemnités de toute espèce, payables comme la solde; et ce conformément aux dispositions des *Règlements, à compter du 29 octobre qu'il a cessé d'être soldé à mon corps.*

A Paris, ce 1er février 1815.

BOISSY D'ANGLAS.

Au verso se trouvent les mentions : « Prix 50 centimes », et : « Se trouve à Paris : chez Rondonneau et Decle, Propriétaires du Dépot des Lois, place du Palais de Justice, no 1.

Le deuxième feuillet porte au recto :

Délivré un Extrait de Revue pour 1/2 solde du 29 octobre au 31 décembre 1814.

Paris, le 1er février 1815.

« *Le S. Inspec.* (paraphe).

« *Payé à Paris le 3 février 1815 pour 1/2 solde du 29 octobre au 31 décembre 1814, la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq francs 95 c.* ..... 485.95.

« *P. le Payeur* (signature). »

Au verso du deuxième feuillet se trouve l'établissement du compte des arriérés dus au colonel :

« *Paris, le 15 février 1815. — Payé pour trait. et Indtés. pend. l'exercice 1812*... 1144.33.

« *Idem du 1er septembre au 30 déc. 1813* : 2360.16 *pour idem du 5e pend. le 1er trimestre* 1814 : 1154.30; *pr. idem du 5e d'avril* 1814 : 114.33.

« *Ensemble la somme de quatre mille sept cent soixante-treize francs douze centimes.* »

Le troisième feuillet porte au recto :

« *Délivré un Extrait de Revue pour 1/2 solde du 1er janvier au 10 inclus de février 1815, étant démissionné du service de France le 11 du dit mois de la même année. A Paris le 10 février 1815. — Le sous-inspecteur aux Revues*

« BOISSY D'ANGLAS. »

Au verso se trouve la mention du paiement d'une somme de fr. 313.22, la dernière touchée en France.

Les livrets de 1819, 1824, 1825 et 1826, délivrés au général-major baron Ghigny, sont datés de Maestricht et signés : celui de 1819, par le sous-inspecteur Roos, jusqu'au 1er avril 1819; puis, à partir de cette date, par l'agent du département de la guerre, Gerber; les autres livrets sont signés Gerber. Ils mentionnent des payements mensuels de solde se montant à guldens [illegible]3, d'indemnités de fourrage se montant à 36 ou [illegible] guldens, suivant le cas, et des retenues atteignant guld. 16.04 ou guld. 16.06, soit un total mensuel pour 1819 de 479.48, 475.00, 478.28 ou 479 [illegible] pour 1824, 1825 et 1826, avec les [illegible] un total variable de guld. 512.82 [illegible] ou guld. 509.22.

Quant aux livrets de 1827 à 1830, délivrés à Son Excellence M. le Lieutenant-Général baron Ch.-E. Ghigny, commandant le 3e grand commandement militaire à Gand, ils sont datés de cette ville et signés H. de Bassompierre. Ils accusent des payements mensuels de solde se montants à 500 guldens et des indemnités de fourrage variant entre 72 et 74.40 guldens. Soit au total, déduction faite des retenues, des payements variant généralement entre guld. 556.90 et guld. 554.50.

En 1831, pour traitement du 15 au 28 février, l'intendant militaire de Bassompierre faisait au général de division en non-activité de service baron Ch-E., Ghigny, un payement de florins 108.34 et à partir du 1er mars 1831 jusqu'au 1er août de la même année, il lui comptait la somme de fl. 241.25, représentant la différence entre la solde de 250 florins et les retenues opérées, se montant à fl. 8.75.

A partir du 1er août 1831, l'intendant militaire Meyligs lui continue le même payement, jusqu'au 30 septembre 1832.

Par arrêté royal du 12 octobre 1832 (no 835), le général de division Ghigny fut mis en disponibilité de service avec continuation de sa solde de non-activité et jouissance des indemnités de fourrage allouées à son grade sur pied de paix. Cela lui fit alors un supplément de 72 ou 74.40 florins suivant le mois.

A dater du 1er janvier 1833, il touchait comme traitement 525 francs et une indemnité de fourrage variant de 140 à 155 francs, ce qui faisait, les retenues déduites, un total mensuel variable de fr. 646.62 à fr. 661.62.

Toutefois, le 29 décembre 1833, l'intendant militaire de la 2e direction d'administration prévenait le général baron Ghigny « que la législature n'ayant accordé au budget de 1834 aucune allocation pour l'indemnité représentative des rations de fourrage aux généraux et aux autres officiers qui se trouvent au traitement de disponibilité, l'on devrait, à dater du 1er janvier 1834, cesser de comprendre le général pour la dite indemnité sur les feuilles de revues, conformément à la décision de M. le Ministre directeur de la Guerre, du 28 décembre. »

Le 28 janvier 1834, le baron Evain confirmait cette décision au général.

Le 3 juillet 1835, un arrêté royal admettait le général de division baron Ghigny à la pension de retraite, avec le maximum de la pension affectée à son grade, soit 6,350 francs.

Voilà pour les renseignements financiers que nous livrent les documents laissés par le général.

Le 21 juin 1813, le colonel Ghigny, chevalier de la Légion d'honneur depuis le 5 germinal an XII, était nommé par l'Empereur officier de l'Ordre pour sa brillante conduite pendant la campagne de Prusse.

Nous ne possédons pas l'original du brevet, mais

en voici la copie conforme, délivrée par le sous-inspecteur de 1re classe de l'administration militaire hollandaise, Roos :

LÉGION D'HONNEUR.

« Paris, le 21 juin 1813.

» Le Grand Chancelier, Ministre d'État, à Monsieur Ghigny (Charles-Étienne), Officier de la Légion d'honneur, Colonel du XIIe Rgt. de Chasseurs.

» L'Empereur et Roi, en grand Conseil, vient de vous nommer, Monsieur, Officier de la Légion d'honneur.

» Je m'empresse de vous annoncer ce témoignage particulier de la bienveillance de Sa Majesté impériale et royale, et de la reconnaissance de la Nation.

» Le Gr. Ch. l. Cte de LACÉPÈDE. »

Louis XVIII, en 1816, confirma cette nomination et le 17 août de la même année, le général-major baron Ghigny en était informé par la dépêche suivante :

MILITAIRE WILLEMS ORDRE.
CHANCELLERIE.
—
« Bruxelles, le 17 août 1816.
N° 1538.

» Il m'est infiniment agréable, mon Général, de pouvoir vous informer que Sa Majesté Très Chrétienne *(Louis XVIII)* vous a de nouveau confirmé comme officier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur et que Notre Souverain vous autorise à en porter la décoration, telle que la forme en a été décrétée par Sa Majesté Très Chrétienne pour ceux de ses sujets qui sont revêtus de cette marque de distinction [1].

» En cas que vous n'eussiez pas encore justifié à la Chancellerie de l'Ordre Militaire de Guillaume de votre brevet original, je vous prierai de vouloir bien me l'adresser, afin que, sur la transmission qui en sera faite à Son Excellence le Grand Chancelier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, vous puissiez obtenir de nouveaux titres en remplacement.

» Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Lieut.-Général et Chancelier,
» En l'absence de Son Excellence :
» Le Secrétaire de l'Ordre,
» J. DEDEL. »

Après l'affaire d'Essonnes, l'Empereur, distinction rare, avait élevé le colonel Ghigny au grade de *Commandant* de la Légion d'honneur (3 avril 1814). Le brevet que devait lui envoyer le grand chancelier ne lui parvint jamais, l'Empereur ayant abdiqué sur ces entrefaites. Ce n'est qu'en 1818 que la grande chancellerie de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur fit parvenir à Ghigny son brevet, signé par Louis XVIII et daté du 6 août 1818.

En voici la teneur :

« ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

» LOUIS, par la grâce de DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

» Chef Souverain et Grand-Maître de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

» VOULANT donner une preuve de Notre satisfaction ROYALE au *Baron Ghigny* (Charles-Étienne), *né le 14 janvier mil sept cent soixante et onze, à Bruxelles, Général-Major au Service de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.*

» L'avons admis et l'admettons en qualité de *Commandeur* dans l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, à dater du *trois avril mil huit cent quatorze.*

» Donné au *Château des Tuileries* le *six août* de l'an de grâce mil huit cent *dix huit* et de Notre règne le *vingt quatrième.*

» LOUIS.

» Par le Roi Chef Souverain et Grand-Maître,
» Le Grand Chancelier de l'Ordre
» Royal de la Légion d'honneur,
» MACDONALD.

» Vu, vérifié, scellé et enregistré, Registre I, f° 1.
» Le Secrétaire Général de l'Ordre,
» Vte DE LAIMMARE (?). »

Comme on le voit, malgré le retard apporté à la délivrance de ce brevet, Louis XVIII maintient la nomination au grade de commandeur accordée par l'Empereur, puisqu'il déclare le général Ghigny admis en qualité de commandeur à dater du 3 avril 1814. Ce brevet n'est donc qu'une validation [2].

Louis XVIII avait nommé, en 1814, le colonel Ghigny chevalier de Saint-Louis. Devenu général-major au service des Pays-Bas, Ghigny demanda l'autorisation de porter cette décoration. Il reçut à cet égard la circulaire suivante, intéressante en matière de décoration et émanant de la chancellerie de l'Ordre militaire de Guillaume (n° 1398).

« Bruxelles, le 23 avril 1816.

» Les individus *(sic)* qui acceptent la décoration d'un ordre étranger ne peuvent jamais être considérés comme devant être liés par les mêmes serments,

1. Sous la Restauration, l'effigie de l'Empereur fut remplacée, sur la décoration, par celle d'Henri IV, et l'Ordre prit le nom d'Ordre Royal de la Légion d'honneur.

2. En 1844, d'après l'état nominatif des Belges décorés de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, tel qu'il a été fourni alors par M. le Ministre de l'Intérieur, il n'y avait en Belgique qu'un seul membre du grade de *Commandeur* de cet Ordre et c'était le lieutenant-général baron Ghigny. (Cf. *Journal de Bruxelles*, du 5 décembre 1844, n° 331.)

[illegible] obligations qui sont exigées en pareilles [illegible] sujets du Souverain de l'Ordre.

Et quand même en qualité de sujets, ils eussent prêté dans le temps le serment en vigueur pour les chevaliers d'un tel ordre il est évident que les promesses et les obligations y renfermées doivent être [illegible] comme non avenues en tout ce qui serait incompatible avec la fidélité et l'obéissance dans leurs rapports actuels de sujets d'un nouveau souverain.

C'est en vertu de ces motifs et conformément au décret de Sa Majesté du 15 de ce mois, n° 17, qu'au préalable de pouvoir jouir de la permission que vous avez demandée de porter la croix de Saint-Louis, il est nécessaire de faire parvenir à la chancellerie, signée de vous, la déclaration dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le modèle.

Je vous prie, Monsieur le Baron, de vouloir agréer l'epression de ma considération distinguée.

« *Le Lieutenant-Général et Chancelier,*

JANSSENS.

Voici quelle était la teneur de la déclaration que dut signer et remettre le général Ghigny :

« Je soussigné, déclare en acceptant la décoration de l'Ordre de Saint-Louis, qui m'a été conférée par Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVIII, de ne prêter aucun serment, de ne faire aucune promesse, ni de m'imposer aucune obligation contraire à ce que je dois à Sa Majesté le Roi et au Royaume des Pays-Bas, ou, pour autant que j'eusse, en qualité de sujet du Roi de France, prêté, dans le temps, le serment d'usage pour les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis, de considérer les promesses et obligations y renfermées comme non avenues en tout ce qui serait incompatible avec la fidélité et l'obéissance dans mes rapports actuels de sujet du Roi des Pays-Bas. »

Le 10 juillet 1816, le général Ghigny était informé que par décret du 3 juillet de la même année, le roi des Pays-Bas l'autorisait à porter la décoration de l'Ordre de Saint-Louis.

La campagne de Prusse, qui avait valu au colonel Ghigny le brevet d'officier de la Légion d'Honneur, lui procura également le titre de baron, qui lui fut accordé par l'Empereur le 28 septembre 1813.

Voici la dépêche qui lui fut envoyée à cet égard, par le comte Defermon, le 12 décembre 1813 :

LE MINISTRE D'ÉTAT, Intendant Général du Domaine extraordinaire de la Couronne à M. *le Colonel Ghigny, Commandant le 12e de Chasseurs à Cheval.*

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que Sa Majesté par décret de 28 *septembre dernier*, vous a accordé, avec *le titre de Baron*, une dotation du revenu de [illegible]. Conformément aux statuts impériaux [illegible] composant la dite dotation ne pourront [illegible] la permission spéciale de S. M. l'Empereur, et les fonds en provenant devront être exclusivement employés, soit en acquisition de rentes sur le Grand-Livre ou actions de la Banque Impériale, soit en achat de terres dans l'Empire français, suivant l'autorisation que S. M. I. jugera à propos d'en donner. Un avis subséquent vous fera connaître la composition du lot affecté spécialement à votre dotation, et vous indiquera les formalités que vous aurez à remplir pour obtenir votre mise en possession définitive.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Comte DEFERMON.

« P. S. — *En m'accusant réception de la présente, vous voudrez bien, Monsieur, m'adresser votre acte de naissance, me faire connaître si vous êtes, ou non, marié, et, si vous avez des enfants, me transmettre leurs actes de naissance.* »

La brillante conduite du général-major Ghigny à Waterloo lui valut d'être nommé par le roi des Pays-Bas, le 8 juillet 1815, chevalier de 3e classe de l'Ordre militaire de Willem.

Voici la traduction de la dépêche [1] portant à sa connaissance cette nouvelle distinction :

ORDRE MILITAIRE DE WILLEM.

CHANCELLERIE.

N° 13. « La Haye, le 18 juillet 1815.

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté, par décret du 8 juillet, n° 15, vous a nommé chevalier de 3e classe de l'Ordre Militaire de Willem.

« Ci-joint je vous envoie la décoration.

Je vous félicite, Monsieur le Général, de cett marque de distinction que Sa Majesté a bien voulu vous déférer et de l'avoir méritée sur le champ d'honneur, par vos services signalés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Général, l'assurance de ma parfaite considération.

« *Le Lieutenant-Général, Grand-Chancelier de l'ordre Militaire de Willem.*

« JANSSENS. »

Furent nommés, en même temps que Ghigny, chevaliers de 3e classe : les généraux-majors W. van Byland, van Reede, van Panhuys, Daubremé, von Valentini, Kruse; les colonels Detmers, prince de Saxe-Weimar, De Bruyn, prince de Nassau-Weilburg, Du Caylar, les lieutenants-colonels Borcel, Merex, Westenberg, Van der Sande; les majors La Sarraz et Stegman et le lieutenant Webster.

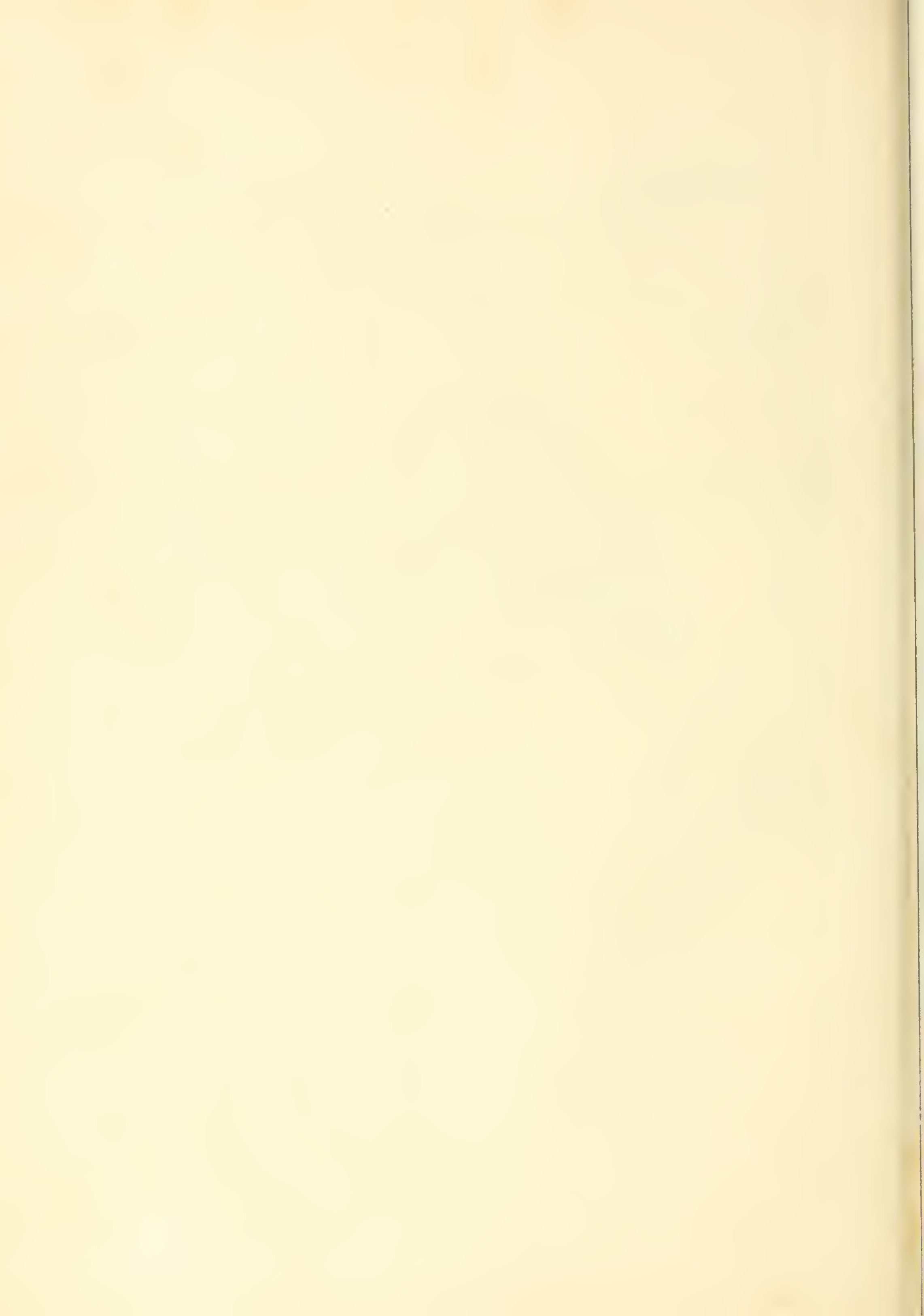
Les chevaliers de 4e classe furent : le colonel Wauthier, les lieutenants-colonels van Hooff et van Lim-

[1] Cette dépêche est manuscrite.



SOUVENIRS DU LIEUTENANT-GENERAL BARON CH.-E. GHIGNY
(1771-1844)

*Donnés au Musée de la Porte de Hal
par Mme H. Delwart, de Bruxelles.*



burg-Stirum et les majors Crucquembourg, Lemmers Ampt et Bryas.

Reçurent la croix de commandeur : le prince Frédéric, les lieutenants-généraux Chassé, de Collaert et de Perponcher et les généraux-majors de Constant Rebecque et Trip.

Enfin, furent nommés grand-croix : le prince d'Orange et le prince Wilhelm de Prusse, les feld-maréchaux de Wellington et prince Blücher von Wahlstadt, les généraux comtes von Bülow-Dennewitz et Gneisenau.

Voici maintenant quelques documents intéressant plus particulièrement la vie militaire du général baron Ghigny.

Rentré en Belgique après l'abdication de l'Empereur, Ghigny demanda à reprendre du service dans l'armée des Pays-Bas, avec le grade de général-major.

A cette demande, le lieutenant - général baron Tindal, inspecteur général de l'infanterie, chargé de l'administration de la guerre en Belgique, répondit, le 9 janvier 1815, par la lettre suivante (1re Division, n° 234) :

« Bruxelles, le 9 janvier 1815.

« Monsieur le Baron Ghigny,

Colonel au service de France.

« J'ai reçu, Monsieur le Colonel, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 décembre dernier, par laquelle vous me faites connaître votre désir d'entrer au service de Son Altesse Royale avec le grade de général-major.

« Je dois vous faire observer, Monsieur le Colonel, que je ne puis faire de propositions au Souverain en faveur des officiers qui sont encore au service d'une puissance étrangère, et que mes instructions portent de n'en faire que dans le même grade qu'occupaient ces officiers avant d'avoir donné leur démission.

« Aussitôt cependant que vous m'aurez annoncé que vous êtes décidé à quitter le service de France, je me ferai un vrai plaisir de soumettre à Son Altesse Royale l'état de vos services et le rapport avantageux auquel a droit un militaire aussi distingué que vous.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Colonel, de vous saluer avec ma parfaite considération.

Bon Tindal.

Ghigny demanda sa démission du service de France et l'obtint le 11 février 1815; en ayant fourni la preuve, il fut, le 27 mars 1815, en vertu des instructions en vigueur dans l'armée des Pays-Bas, appelé à prendre service dans cette armée avec le grade de colonel, qu'il occupait précédemment dans l'armée impériale.

Il reçut à cette occasion la dépêche suivante du baron Tindal (1re division, n° 3161) :

« Bruxelles, le 27 mars 1815.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Colonel, que S. M. vous a désigné pour commander une brigade de cavalerie légère dont le quartier général sera à Diest. Je vous invite en conséquence à vous y rendre et à y attendre des ordres ultérieurs. Vous aurez sous vos ordres un escadron de 2e régiment de dragons légers hollandais, qui arrivera le 6 avril dans les cantonnements de Diest et environs, et le 1er régiment de hussards belges qui reste provisoirement à Mons.

J'ai l'honneur, Monsieur le Colonel, de vous saluer avec ma parfaite considération.

Bon Tindal. »

Moins d'un mois après, le 21 avril 1815, le colonel Ghigny était promu au grade de général-major et, en cette qualité, prit part à la bataille de Waterloo.

Voici, à titre de curiosité, la copie d'une minute de rapport de revue [1] passée par le général-major Ghigny, *conformément aux intentions et instructions à lui adressées par Son Excellence le lieutenant-général baron de Collart, en date du 14 janvier 1816 :*

Revue à pied le 22 janvier (1816) [2].

« J'ai remarqué dans cette revue que les chacots *(sic)* sont extrêmement mauvais, d'une étoffe très commune; il en est de même d'une partie des pelisses et dolmans. Quant aux pantalons d'écurie, ils sont en très mauvais état, le régiment ayant fait le service depuis le commencement de la campagne sur la ligne.

« Le capitaine commandant l'escadron m'a dit que ce dernier remplacement devait avoir lieu dans les premiers jours du mois de mars.

Il manque les objets ci-après perdus dans les batailles des 16, 17 et 18 juin 1815 : 1 pelisse, 15 pantalons, 14 capotes, 11 porte-manteaux, 12 gilets d'écurie, 12 bonnets de police, 26 pistolets, 4 sabres, 6 sabretaches, 12 courroies de sabretaches, 4 ceinturons, 4 dragonnes, 2 écharpes.

« Tous les hommes sont pourvus des effets de linge et chaussure, quoique en mauvais état, ainsi que des objets nécessaires pour le pansage des chevaux.

Les bottes sont en mauvais état, par suite de la campagne.

La tenue de l'escadron est bonne et le meilleur esprit y règne. Les hommes sont d'une bonne structure et se portent bien. La discipline est bien maintenue, il y a fort peu de punitions. L'instruction à cheval et à pied est portée au point qu'on peut le désirer, dans cette saison.

Il revient, à cet escadron, la solde arriérée d'offi-

---

1. La minute est de la main du général.

2. C'est une revue de l'escadron de hussards n° 6.

[illegible] sous-officiers [illegible] hussards depuis le 1er jusqu'au [illegible] décembre inclus.

L'argent déboursé pour la nourriture et le logement en entrant sur le territoire du royaume jusque dans la garnison actuelle n'a pas été payé.

Les maréchaux ferrants n'ont pas été payés depuis deux mois.

Quant au pain, quoique passable, il pourrait être meilleur. Les fourrages sont de bonne qualité.

Tous les hommes sont munis de leurs livrets et les comptes ouverts sur les registres des commandants des compagnies sont parfaitement en ordre, ainsi que les contrôles des hommes et des chevaux.

Le décompte n'a pas été fait aux hommes depuis le mois de mars dernier.

Le harnachement et l'équipement sont en bon état, ainsi que la ferrure des chevaux.

« J'ai remarqué que le charivari pour les cavaliers est un objet très essentiel. Je propose donc à Son Excellence d'observer qu'il serait à propos d'accorder le pantalon garni en veau pour la portée d'un an au lieu de deux, en remplacement de la culotte hongroise qui est fixée pour ce terme.

Le cavalier serait parfaitement habillé et avec autant d'économie (la culotte hongroise, pour dix-huit mois et le pantalon garni en veau, un an). »

Se trouvant à son commandement à Gand, en septembre 1830, le lieutenant-général Ghigny chargea le lieutenant d'artillerie J.-C. Usener d'aller chercher à la poudrerie de Wetteren les poudres qui s'y trouvaient et de les amener à Gand, avec ordre de les faire sauter si quelqu'un tentait de s'en emparer.

Le 30 septembre 1830, le lieutenant Usener s'étant acquitté de sa mission, le lieutenant-général Ghigny dut lui en donner acte, car nous retrouvons dans ses papiers la minute suivante :

« Je soussigné certifie avoir chargé dans le courant de ce mois le lieutenant J.-C. Usener d'une mission à la poudrerie de Wetteren, ayant pour but de prendre possession des poudres qui s'y trouvaient emmagasinées et de les faire transporter à la citadelle de Gand, avec charge de les faire sauter dans le cas où le propriétaire ou toute autre personne aurait eu l'intention de les employer à un usage pernicieux, de laquelle mission je reconnais que le lieutenant Usener s'est acquitté avec zèle, prudence et sagacité.

Gand, le 30 septembre 1830.

Le 4 janvier 1831 le lieutenant-général Ghigny obtint sa démission du service des Pays-Bas et, le 15 février 1831 le Gouvernement provisoire de la Belgique le nommait général de division, en non-activité de service [1].

1. [illegible] général de la Guerre, 2e division, pe[illegible] [illegible] du 15 février 1831 (no 1854).

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen des documents donnés par Mme Delwart. Il en est un, toutefois, que nous reproduirons encore ici, car il est des plus flatteur pour la mémoire du général et pour celle aussi des compagnons d'armes qui combattirent à ses côtés en 1815.

On sait avec quelle âpreté et quel parti-pris évident d'altérer la vérité, certains écrivains anglais, tels que Siborne, Thackeray [2], Mac Farlane et Oman, ont attaqué la mémoire des Belges ayant combattu à Waterloo. Méconnaissant leur bravoure, l'héroïsme dont ils firent preuve sur le champ de bataille, ces écrivains poussèrent la malhonnêteté jusqu'à accuser nos soldats d'avoir fui lâchement devant l'ennemi! L'histoire a fait aujourd'hui raison de ces calomnies intéressées d'écrivains peu scrupuleux, auxquels le général belge Renard, en une heure d'indignation, répondit jadis victorieusement.

Sur le terrain scientifique, les attaques anglaises viennent, tout récemment encore, de recevoir un démenti formel dans la magnifique *Histoire de la campagne de* 1815 *aux Pays-Bas* due à la plume autorisée de deux écrivains militaires de grande valeur, l'un belge, le général comte Jacques de t'Serclaes de Wommersom, l'autre hollandais, le général François de Bas.

Les études et les recherches de ces deux savants, les documents qu'ils ont puisés à la source la plus autorisée, le dépôt des archives militaires de la Hollande, leur ont permis de faire, de façon magistrale, bonne justice des accusations infamantes dont furent l'objet nos valeureux soldats, auxquels cependant, au lendemain de la bataille, les généraux alliés Pirch [3], Blucher [4] et Wellington [5] lui-même n'avaient pas ménagé leurs éloges.

Voici encore un témoignage à ajouter aux autres et qui, adressé au baron Ghigny, acquiert de ce fait une valeur toute particulière. Il s'agit d'une lettre envoyée au général-major Ghigny, le 6 juillet 1815 (peu après la bataille de Waterloo), par le Ministre de la Guerre des Pays-Bas, le général Janssens. Cette lettre est pour Ghigny et ses compagnons un nouveau brevet de bravoure; en voici la teneur, que nous reproduirons sans commentaires :

2. Dans *Vanity Fair*.

3. « Les Belges ont soutenu leur ancienne et brillante réputation de courage, surtout à la bataille de la Belle-Alliance, où ils ont combattu avec une telle intrépidité qu'ils ont étonné les armées alliées. » (Général-major Pirch, 24 juin 1815.)

4. « Vous êtes un peuple brave, loyal et noble. » (Blücher.)

5. « Je ne puis assez louer la valeur des troupes belges et je ne trouve pas d'éloges assez grands... ». (Wellington au baron van der Capelle.)

« La Haye, ce 6 juillet 1815.

« Monsieur le Général

« Ce n'est que depuis peu de jours que je suis informé que mon fils a l'honneur de servir sous vos ordres; il est, ainsi que son jeune mentor, W. Rigot, dans le régiment de dragons légers n° 4. Ces jeunes gens n'auront peut-être pas l'avantage d'être connus de vous; étant ministre, je les ai placés dans ce régiment comme simples volontaires. Par divers renseignements, j'ai appris que leur conduite militaire a été honorable, je suis bien aise que mon fils, tout jeune encore, se soit montré digne de défendre la plus belle des causes, celle de notre commune patrie. Je prends la liberté, Monsieur le Général, de recommander mes deux jeunes dragons à votre bienveillante protection: *leur brave général van Merlen qui a été tué le 18 est dignement remplacé par vous : votre belle réputation militaire m'était connue lorsque vous entrâtes au service de notre bien-aimé Souverain. Les Belges, qui se sont fait connaître par leur bravoure en France, l'ont bien justifiée par la manière dont ils ont combattu pour le sol qui les a vu naître.*

« Je vous aurai une éternelle reconnaissance, Monsieur le Général, pour ce que vous voudrez bien faire pour le seul fils que j'ai et pour son ami et camarade.

« Je vous prie d'agréer les assurances de ma haute considération.

» JANSSENS. »

Ainsi que nos lecteurs auront pu s'en convaincre en parcourant cette notice, le don important que nous fit Mme N. Delwart est venu à son heure et bien à propos enrichir la collection des souvenirs militaires belges que, depuis des années déjà, nous nous occupions à réunir au Musée de la Porte de Hal [1].

Nous tenons, en terminant, à adresser à Mme N. Delwart l'expression de notre respectueuse et bien vive gratitude pour l'amabilité et la générosité avec laquelle elle a bien voulu consentir à se séparer, en faveur de nos collections nationales, de souvenirs précieux, qui lui étaient chers à plus d'un titre.

G. MACOIR.

1. Les principaux documents reproduits au cours de cette notice, et notamment la lettre du général Janssens, sont exposés dans la salle du second étage du Musée, dans une vitrine-pupitre placée au fond de la nef centrale.

NOS RECHERCHES ET NOS FOUILLES DURANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1909.

NOUS n'entretiendrons cette fois les lecteurs du *Bulletin* que des FOUILLES DE VAUX-ET-BORSET (province de Liége), qui représentent l'opération principale du Service au cours du second semestre de l'année dernière.

Grâce aux indications de M. J.-B. Charlier, cultivateur à Vaux-et-Borset, nous avons mis au jour, sur le territoire de cette commune, dans la *Campagne de la Chapelle blanche*, un douzième groupe de fonds de



FIG. 1

cabanes néolithiques faisant suite à ceux découverts depuis 1888 par M. Davin-Rigot, à Tourinne, Latinne, Vieux-Waleffes, Les Waleffes, Omal et Jeneffe.

Nous donnerons désormais à ce nouveau groupe le nom de *Cité Charlier*.



Les fonds de cabanes de la Hesbaye sont maintenant bien connus par les remarquables travaux de Marcel De Puydt, qui en a fait une étude des plus consciencieuse [2].

Ces habitations, mi-partie souterraines, formaient

2. *Fouilles dans la station préhistorique de Latinne, dite « Cité Davin »* (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. VIII, 1889-1890). — *Un nouveau village préhistorique en Hesbaye* (*Id.*, t. IX, 1890-1891). — *Quelques*

[illegible] agglomérations plus ou moins importantes. Les populations qui les occupaient utilisaient presque exclusivement le silex de la région.

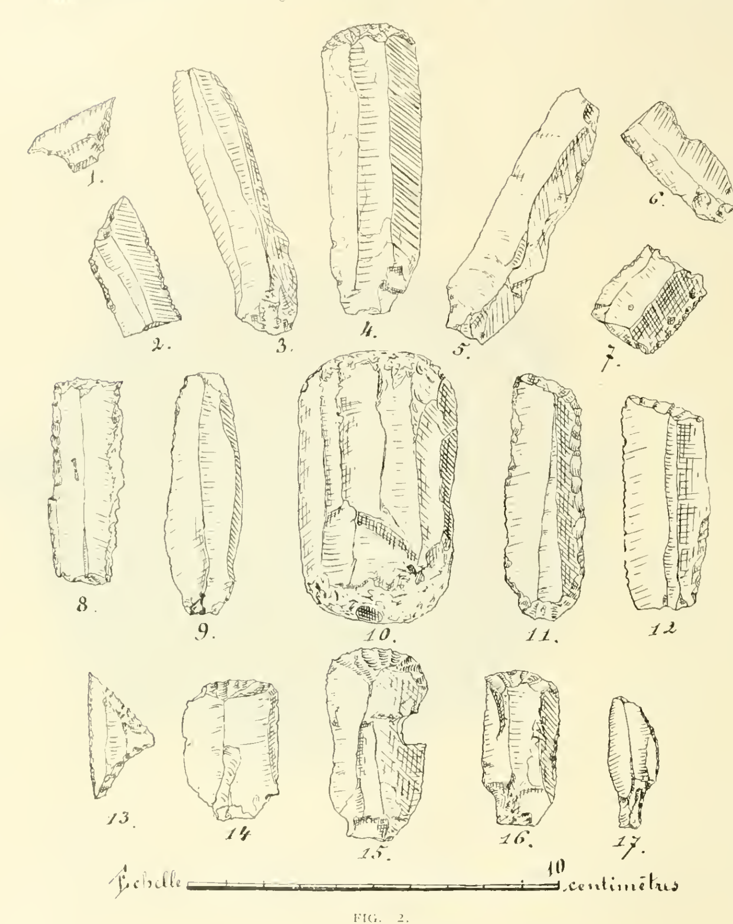


FIG. 2.

Ce qui caractérise ces gisements, c'est l'extrême abondance des éclats, la profusion des lames et des nucleus, l'absence de haches en silex ébauchées ou polies, le manque de pointes de flèches à pédoncule et barbelures ou en forme de feuille, la présence très fréquente de l'ocre rouge (fer oligiste ou hématite), parfois en gros morceaux, enfin l'exubérance de l'industrie céramique.

Les poteries sont les objets qui, incontestablement, offrent le plus d'intérêt. Il y en a en abondance dans chaque fond de cabane, les unes grossières, rougeâtres, les autres d'une pâte plus fine, presque toujours noirâtre. Elles sont parfois d'une certaine élégance de forme et toujours remarquables par la variété et la richesse des ornements presque tous en creux, rectilignes ou curvilignes obtenus au doigt, à la gradine ou à la pointe, soit avant, soit après la cuisson.

On ne peut synchroniser l'époque de la construction de ces villages avec celle où furent édifiées, en France, les habitations analogues du Campigny, de Choisy-le-Roi et du Catenoy, que sou voisins datent du néolithique inférieur.

D'autre part, s'il y a des points de ressemblance entre ces habitations hesbignonnes et celles du Reggionais en Italie, il y a aussi bien des dissemblances. Montelius les

[illegible] Observations sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye (*Id.*, t. X, 1891-1892). — *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye, compte rendu des fouilles exécutées en 1894 et en 1895 dans les communes de Vieux-Waleffes et [illegible]* (*Id.*, t. XIV, 1895-1896). — *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Le village des Tombes. Compte rendu des fouilles exécutées à Omal en 1900-1901* (*Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXI, 1902). — *Fonds de cabanes néolithiques du Néa et de Bassenge, [illegible] exécutées à Les Waleffes, etc.* (*Id.*, t. XXIII, 1904). — *Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye, agglomération de l'Épinette à Latinne* (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXV, 1906). — *Emplacements d'habitations préhistoriques en Hesbaye. Gisement du Vicinal* (*Id.*, t. XXVI, 1907). — *Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXI[e] session, Congrès de Liége, 1909).

rapporte au néolithique avancé. Nos fonds de cabanes seraient, d'après cet éminent savant, contemporains de la fin du troisième âge scandinave et de la deuxième bourgade d'Hissarlik (2500 à 2000 avant notre ère).

Pour De Puydt, la question reste controversée, mais jusqu'à preuve contraire, dit-il, les éléments archéologiques locaux le portent à croire *que les fonds de cabanes explorés en Hesbaye sont antérieurs aux gisements robenhausiens avec haches polies en silex* [1].

FOUILLES.

Les fosses ou foyers que nous avons étudiés jusqu'ici, à Vaux-et-Borset, sont au nombre de sept.

FOSSE OU FOYER N° I. — Foyer intense de 0^m20 d'épaisseur, mais ne s'enfonçant point dans le sol à plus de 0^m40. Il s'étendait sur une surface mesurant 2^m20 de longueur et 1^m10 de largeur, mais il avait été très bouleversé par la charrue. Nous avons recueilli à cet emplacement :

Silex taillés : Une très petite lame simple ;

Une tête de grattoir ;

Une lame dentelée ;

De nombreux éclats de débitage.

Poteries : Des fragments importants et nombreux d'une poterie grossière rougeâtre à l'aide desquels notre préparateur Bauwin est parvenu à restituer un très grand vase orné de deux rangs de mamelons non percés dont les plus gros faisaient office d'anses (fig. 1) ; neuf morceaux de poteries fines à coloration noire et à dessins en creux faits après la cuisson.

Matières diverses : Deux petits fragments de torchis (?) ;

Une petite plaque d'oligiste oolithique polie d'un côté.

FOSSE OU FOYER N° II. — De forme ovale, très important et très intense, mesurant 2^m00 de longueur sur 2 mètres de largeur et s'enfonçant jusqu'à 0^m75 sous le sol. Il avait, au centre, une épaisseur de 0^m45 et nous a fourni, disséminés un peu partout, les objets suivants :

Silex taillés : Dix-huit lames ou tronçons de lames simples (fig. 2, n° 5) ;

Dix lames ou tronçons de lames dentelés et polis par l'usage sur un des bords (fig. 2, n°s 2 et 7).

Ces pièces étaient primitivement enchâssées dans une armature en bois recourbée et pourvue d'un manche. L'ensemble constituait donc un instrument semblable à une faucille servant sans doute à couper le blé ;

Une lame retouchée sur les bords latéraux ;

Une lame retouchée sur les bords latéraux et aux deux bouts (fig. 2, n° 8) ;

Un grattoir sur bout de lame allongée (fig. 2, n° 4) ;

Trois grattoirs sur bout de lames très courtes (fig. 2 n° 16) ;

Une tête de grattoir ;

Deux lames converties en poinçon ou perçoir ;

Trois percuteurs sphériques ;

Un très grand nombre d'éclats de débitage et de déchets de taille.



FIG. 3.

Poteries : La moitié d'un vase minuscule de forme arrondie, en terre assez fine, noire à la surface et qui a pu être facilement reconstitué en son entier. Il est orné de dessins en creux (lignes pointillées) et percé d'un trou permettant de le suspendre (fig. 3) ;

Seize anses de diverses dimensions en terre noire, grise ou rougeâtre ;

Trois gros mamelons non percés ayant fait office d'anses ;

Terre rougeâtre grossière ;

Cinq tessons avec petit mamelon d'ornement ;

Des quantités d'autres fragments appartenant à des vases en poterie grossière sans ornements ou à des récipients en poterie fine ornementée en creux de points et de lignes.

Matières diverses : Quelques faibles débris d'os tout à fait indéterminables ;

De nombreux fragments de torchis, provenant des diverses parties du foyer, mais plus particulièrement de la périphérie ;

Trois morceaux d'oligiste oolithique à facettes usées et polies ;

Un fragment de pierre plate (grès) usé sur les deux faces et ressemblant à un polissoir.

FOSSE OU FOYER N° III. — Très bouleversé par la charrue, ce foyer fort intense s'étendait ou avait été éparpillé sur une surface mesurant 3^m50 de longueur et 1^m25 de largeur. Il descendait à 0^m50 de profondeur et avait, au centre, une épaisseur de 0^m15. Objets recueillis :

Silex taillés : Douze lames ou tronçons de lames simples ;

Deux grattoirs sur bout de lames très allongées ;

Un grattoir sur bout de lame très large et très courte (fig. 2, n° 14) ;

Une lame dont l'extrémité est cassée obliquement et retouchée en grattoir ;

Un tronçon de lame avec encoche sur un des bords (fig. 2, n° 6) ;

Une pointe de flèche (?). L'un des bords est légèrement crénelé (fig. 2, n° 13) ;

---

1. *Considérations générales sur les fonds de cabanes de la Hesbaye, etc.*, p. 41 du tirage à part.

Un grès percuteur sphérique

Un assez grand nombre d'éclats de débitage.

Poteries : Quinze tessons appartenant à des vases en terre grossière, sans ornements, gris, noirs ou rougeâtres;

Une anse en terre grossière rougeâtre;

Vingt morceaux de poteries fines à coloration noire et à dessins en creux faits après la cuisson;

Un tesson en terre fine noire avec petit mamelon troué et lignes pointillées en creux.

Les deux tiers environ d'un petit vase de forme arrondie, en terre fine, gris foncé, orné de lignes pointillées en creux. Il a été très aisé de reconstituer ce récipient (fig. 4).

Matières diverses : Six petits morceaux de torchis;

Un fragment de grès, plat et de forme triangulaire, très usé sur toutes ses faces.

Fosse ou foyer n° iv. — Les traces de ce foyer, complètement bouleversé par la charrue, s'étendaient sur plus de 3 mètres de longueur et sur 1 mètre de largeur. La profondeur maxima était de $0^{m}50$.

Nous n'avons trouvé là que très peu de chose :

Silex taillés : Sept lames ou tronçons de lames simples;

Un petit grattoir sur bout de lame très courte;

Un certain nombre d'éclats de débitage et de déchets de taille

Poteries : Vingt-trois fragments de vases en terre grossière, sans ornements, gris, rougeâtres ou noirâtres.

Un tesson en terre grossière couvert d'ornements faits à l'ongle.

Trois morceaux de poteries fines ornementées.



FIG. 4

Fosse ou foyer n° v. — Ce petit foyer, presque à fleur de sol — sa plus grande profondeur n'était que de $0^{m}30$ — avait été complètement remanié par la charrue.

Nous n'y avons trouvé que quelques objets :

Silex taillés : Une lame simple.

Un grattoir sur bout de lame;

Une lame dont l'extrémité, cassée obliquement, est retouchée en grattoir. Les bords latéraux sont crénelés et polis;

Une pointe de flèche à tranchant transversal (?) (fig. 2, n° 1);

Quatre éclats de débitage.

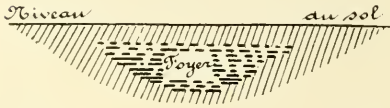


FIG. 5. — VAUX-ET-BORSET. FOSSE OU FOYER N° VI

Poteries : Neuf petits fragments de poteries fines ornées de dessins en creux.

Fosse ou foyer n° vi. — De forme à peu près circulaire et d'un diamètre de $2^{m}50$, ce foyer descendait à $0^{m}90$ dans le sol (fig. 5). Sa plus forte épaisseur était de $0^{m}60$. Il contenait :

Silex taillés : Vingt lames et tronçons de lames simples (fig. 2, n° 9);

Une lame dont l'extrémité cassée obliquement a été retaillée en grattoir. Un des bords latéraux est finement dentelé et poli par l'usage (fig. 2, n° 12);

Un tronçon de lame dentelé et poli sur un des bords latéraux;

Un petit nucleus utilisé comme marteau;

Une pointe de flèche (?);

Un certain nombre d'éclats de débitage et de déchets de taille.

Poteries : Treize fragments appartenant à des poteries grossières rouges, noires ou grises;

Un tesson en terre rouge, grossière, avec mamelon;

Six morceaux de poteries, terre assez fine, noire et ornementée;

Un fragment de poterie noire avec petit mamelon troué.

Matières diverses : Trois éclats de phtanite noir;

Un petit morceau d'oligiste oolithique;

Six petits fragments d'argile cuite (torchis?);

Des débris de coques de noisettes provenant de la partie la plus inférieure du foyer [1].

---

1. Voici la note que nous devons à l'obligeance de M. E. De Wildeman, le savant conservateur du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles : « Les matériaux que vous avez bien voulu me soumettre représentent indiscutablement des restes de noisettes mélangés à de la terre. Certains de ces restes à moitié calcinés sont particulièrement reconnaissables, entre autres ceux qui montrent

FOSSE OU FOYER N° VII. — Ce foyer, très intense et dont la forme était légèrement trapézoïdale, mesurait 3 mètres de longueur, $1^{m}80$ de largeur et $0^{m}50$ d'épaisseur moyenne. Son grand axe était orienté S.-E., N.-O. (fig. 6).

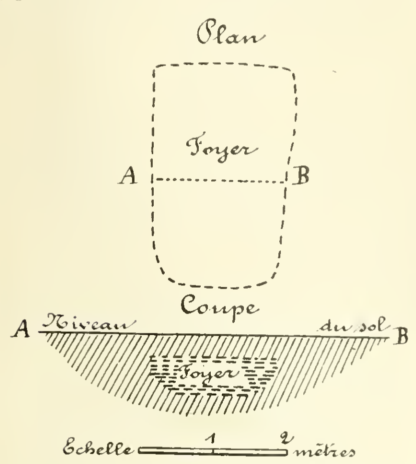


FIG. 6. — VAUX-ET-BORSET. FOSSE OU FOYER N° VII

Nous y avons trouvé :

Silex taillés : Trente-huit lames et tronçons de lames simples (fig. 2, n° 3);

Quatre grattoirs sur bout de lame allongée;

Trois grattoirs sur bout de lame très courte (fig. 2, n° 15);

Une lame épaisse retaillée en grattoir aux extrémités et retouchée sur les bords (fig. 2, n° 11);

Un poinçon;

Un fragment de nucleus;

Deux nucleus utilisés comme marteaux (fig. 2, n° 10);

Un éclat à pédoncule retouché sur un des bords (fig. 2, n° 17);

Un tronçon de lame dentelé et poli sur un des bords (garniture de faucille);

Un grand nombre d'éclats de débitage et de déchets de taille.

Poteries : Les trois quarts environ d'un vase en terre fine noire et rougeâtre, ornementé, de forme arrondie, qui a pu être restitué sans aucune difficulté (fig. 7);

Une partie de vase en terre grossière, rougeâtre, avec mamelons non percés;

Soixante débris de poteries grossières rougeâtres ou noirâtres;

Sept mamelons non transpercés, poterie grossière, rougeâtre;

Trois anses en terre grossière rougeâtre;

Un morceau de poterie grossière, pâte noire, avec mamelon;

Trente-cinq fragments de vases noirs en terre fine ornementée;

Un tesson de poterie ornementée, pâte noire, avec mamelon;

Deux petites anses en terre noire.

Matières diverses : Un ciseau ou lissoir soigneusement poli en une roche encore indéterminée;

Une petite lame en quartzite de Wommersom;

Trois éclats de phtanite noir;

Un petit morceau d'oligiste oolithique à facettes polies;

Un petit fragment de grès ayant subi l'action du feu.

Tel est le résultat de nos premières fouilles dans la *Campagne de la Chapelle blanche,* fouilles qui seront continuées dès que la saison et l'état des champs nous permettront de les reprendre.

En attendant, il nous est un devoir fort agréable



FIG. 7.

à remplir : celui de remercier ici MM. Maurice Grandgagnage, Désiré Durbay, Lambert Fontaine et Léopold Dangotte, propriétaires à Vaux-et-Borset, des autorisations de fouilles qu'ils ont bien voulu accorder au Musée, grâce à l'obligeante entremise de M. Jean-Baptiste Charlier.

Bon ALFRED DE LOË.

---

la base de la noisette, c'est-à-dire la partie du fruit qui s'insère dans la cupule.

» Nous n'avons aucun autre fruit en Belgique, sauf le gland, qui présente ce caractère.

» J'ai d'ailleurs montré ces échantillons à d'autres confrères, entre autres à M. Ch. Bommer, qui y a également reconnu des coques de noisettes. »

DONS.

Grâce à la générosité du baron E. Empain, nos collections égyptiennes se sont enrichies d'une pièce remarquable. Il s'agit d'un cercueil peint de l'époque du Moyen-Empire.

Nous aurons prochainement l'occasion de consacrer à cet objet une note détaillée dans le *Bulletin* Le cercueil provient des fouilles du professeur Garstang de Liverpool, à Beni-Hasan. M. Garstang a bien voulu nous proposer l'acquisition de cette pièce intéressante et l'intervention généreuse du baron Empain nous a permis d'accepter cette offre séduisante. Le cercueil est décoré extérieurement et intérieurement de peintures en général très bien conservées. Le couvercle porte à l'intérieur une copie d'un texte religieux, le chapitre XVII du livre des Morts. Des frises intérieures reproduisent les objets faisant partie du mobilier funéraire. Le baron Empain nous avait donné précédemment déjà deux cercueils peints du Moyen-Empire, provenant d'Assiout; nous en possédions un d'Antinoé. Nous pourrons ainsi présenter, lors de la réorganisation des salles égytiennes, une série intéressante de ces pièces si instructives pour l'histoire des rites funéraires. J. C.

NOUVELLES ACQUISITIONS.

Musée de la Porte de Hal.

1. *Palette de marqueur, d'une ancienne société de tir à l'arc ou à l'arbalète.*

La palette de forme circulaire, en argent gravé, surmonte une baleine fixée dans un manche en buis tourné. Sur la face de la palette, on remarque la représentation de saint Sébastien attaché, nu, à un tronc d'arbre et le corps percé de trois flèches. A droite de l'effigie se trouvent un arc et une flèche en sautoir et, à gauche, deux flèches posées en sautoir.

En exergue, à la partie supérieure du médaillon, l'inscription : « Werwicq - 1810 ». Le revers de la palette est occupé par une croix gravée, dont le dessin doit être celui de la croix de Jérusalem; mais les extrémités des croix, au lieu d'être potencées, sont dessinées à peu près comme le seraient des croix pattées.

2. *Revolver à six coups, système Lefaucheux, dans son écrin, avec accessoires.*

Le revolver est nickelé et muni d'un manche en ivoire. Toutes les parties métalliques, sauf le chien et la gâchette, sont finement gravées de bouquets de roses et d'arabesques sur fonds sablés. Le canon du calibre de 7 m/m est rayé.

Cette jolie arme est renfermée dans une boîte en marqueterie, garnie à l'intérieur de velours violet et munie de compartiments pour le revolver et ses accessoires : tourne-vis à manche d'ébène, baguette-lavoir et boîte à graisse en étain.

Le fond de velours du couvercle porte l'inscription : « Lefaucheux, Inventeur, 37, rue Vivienne, 37, Paris. »

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DE L'ÉTAT, A BRUXELLES.

La Société a fait don, au Musée royal de peinture, d'un tableau du Maître de Merode, représentant l'Annonciation.

Parmi les artistes qui ont illustré l'école flamande du xve siècle, nul n'a davantage déconcerté les efforts des érudits que ce peintre mystérieux que, d'après ses œuvres principales, on a dénommé le Maître de Merode ou de Flémalle.

Qui est cet illustre inconnu, est-ce Jacques Davet ou Robert Campin, son nom demeurera-t-il à jamais ignoré? Ce sont là questions ardues qui, malgré les travaux si remarquables de MM. A.-J. Wauters et Georges Hulin, n'ont pas été résolues à ce jour.

Les panneaux dits de Flémalle, qui sont conservés au Musée de Francfort, avaient déjà porté bien haut la réputation de leur auteur anonyme. Celle-ci a été définitivement consacrée, lors de l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges, qui réunissait deux autres œuvres capitales du maître, l'*Annonciation*, appartenant à la famille de Merode, et les volets du Musée du Prado.

Il était profondément regrettable que l'auteur de ces merveilles ne fût pas représenté au Musée de Bruxelles, qui ne possédait, à la vérité, que deux portraits de l'école tournaisienne, que certains érudits penchaient à lui attribuer. La Société des Amis des Musées a été heureuse de pouvoir combler cette lacune.

Le tableau dont elle a fait don au Musée, œuvre du grand mérite, malgré certaines restaurations, présente de grandes analogies avec le panneau central du triptyque de Merode.

Lors de la remise de l'œuvre au Musée, M. Ernest Verlant, directeur général des Beaux-Arts, a fait sur le Maître de Merode une fort intéressante conférence, qui sera publiée dans un prochain numéro de notre *Bulletin*, en même temps que la photographie du tableau.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 10.10.2629.

2e SÉRIE, 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS Nos 10. OCTOBRE 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

UNE SELLE DE GUERRE DU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL.

Le cavalier qui se dresse à l'entrée de la Salle des Armures, au premier étage de la Porte de Hal, est assis sur une selle « espagnole » de guerre, de la fin du XVIe siècle. C'est du moins la qualification que donnent à cette selle les catalogues de 1880 [1], de 1885 [2] et de 1902 [3].

Plus exactement, et nous allons voir pourquoi, le catalogue de 1897 [4] la qualifie « d'allemande » et lui assigne comme époque la seconde moitié du XVIe siècle. Nous ne discuterons pas la question de date, accessoire ici, d'autant plus qu'il est, le plus souvent, bien difficile d'assigner une date stricte à une pièce d'armure. C'est, dans bien des cas, le décor seul de la pièce qui permet de la dater assez exactement dans un siècle ou une partie de siècle. Il en est ainsi de la selle qui nous occupe : les plaques qui garnissent extérieurement le pommeau, les arçons et le troussequin sont ornées de bandes gravées de rinceaux et dorées; ce décor appartient à la seconde moitié, voire à la fin du XVIe siècle. Quant au siège et aux quartiers, ils sont recouverts de velours rouge [5]. Ces pièces proviennent de la collection du comte de Hompesch. Le décor des bandes gravées est manifestement un travail alle-

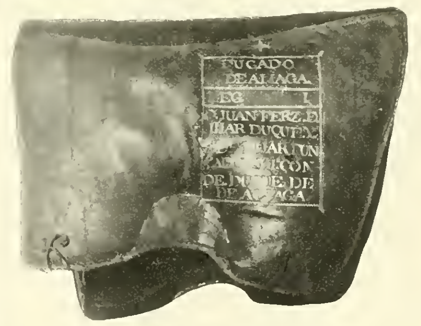


FIG. I.

mand, ce que viendrait confirmer, pour un peu, la provenance de la pièce. Sur ce premier point nous nous rangerons sans réserve à l'avis de l'auteur du cata-

1. Musée royal d'antiquités et d'armures — *Catalogue des collections d'armes composant la première section*, par E. Van Vinkeroy, lieutenant, chef de section, p. 59, no 230; Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1880.

2. Musée royal d'antiquités et d'armures. — *Catalogue des armes et armures*, par E. Van Vinkeroy, capitaine au régiment des carabiniers, S. VI, no 10, p. 128; Braine-le-Comte, Zech et fils, 1885.

3. Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, par Ed. de Prelle de la Nieppe, conservateur-adjoint, série IV, no 10, p. 141; Bruxelles, Emile Bruylant, 1902.

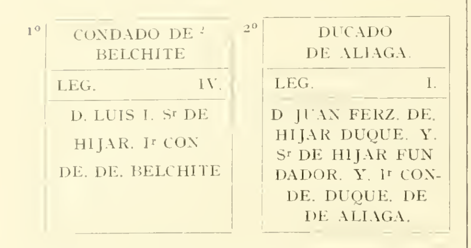
4. Musées royaux des arts décoratifs et industriels. — *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, par Hermann Van Duyse, conservateur adjoint du Musée, S. V., no 10, p. 125; Bruxelles, Van Assche et Co, 1897.

5. Ce velours rouge est une restauration effectuée postérieurement au catalogue de 1885. Celui-ci, en effet, de même que le catalogue de 1880, mentionnent que le siège de la selle est recouvert de satin broché, à fleurs bleues sur fond blanc.

logue de 1807 en qualifiant notre selle comme suit : *selle de guerre allemande, de la seconde moitié ou de la fin du XVIe siècle.*

Le dessous des quartiers et le sous-selle sont garnis de cuir jaune, portant, imprimées en lettre d'or, dans un encadrement exécuté au petit fer, quatre inscriptions espagnoles : une sur chacun des quartiers et deux sur le sous-selle (voir fig. 1) [1].

Ces inscriptions sont les suivantes, sur le sous-selle :



1°

CONDADO DE [2]
BELCHITE
LEG. IV.
D. LUIS I. Sr DE
HIJAR. Ir CON
DE. DE. BELCHITE

2°

DUCADO
DE ALIAGA.
LEG. I.
D JUAN FERZ. DE.
HIJAR DUQUE. Y.
Sr DE HIJAR FUN
DADOR. Y. Ir CON-
DE. DUQUE. DE
DE ALIAGA.

Quant aux inscriptions des quartiers, les catalogues de 1880, 1885 et 1902 disent que l'une de ces inscriptions (la troisième) ne diffère de la première qu'en ceci :

Au lieu de Leg IV, on lit Leg V.
Au lieu de Luis I, » Luis II.
Au lieu de Hijar I, » Hijar II.

La remarque est exacte, sauf que chacun des mots Leg, Luis et Hijar est suivi d'un point dans l'inscription, ce qui vient naturellement en changer le sens.

Voici, du reste, l'inscription telle que nous l'avons lue sur la pièce :

CONDADO DE
BELCHITE
LEG. V.
D. LUIS. II. Sr.
DE HIJAR. II.
CONDE. DE
BELCHITE.

En ce qui concerne la quatrième inscription, sur un des quartiers, les catalogues de 1885 et de 1902 déclarent que cette inscription, « mal placée pour être lue », paraît analogue aux précédentes.

L'inscription, à la vérité, est assez difficile à lire, parce que, imprimés sur le cuir avant qu'il ait été employé pour garnir les quartiers, les mots ont été mutilés lors du placement du cuir.

Nous avons toutefois pu lire ce qui suit :

DO. Y. SEÑO
E HIJAR
G. XI.
IS. EL II.
E. DE BELCHI
II. DUQUE
Sr. DE HIJAR.

Cette inscription doit, évidemment, être complétée comme suit :

DUCADO. Y. SEÑORIO
DE HIJAR
LEG. XI.
D. LUIS. EL II.
CONDE. DE BELCHITE
II. DUQUE
Y. Sr. DE HIJAR.

On remarque que ces quatre inscriptions portent des traits communs de ressemblance : elles ne diffèrent que dans les détails. Dans chacune également on retrouve les trois premières lettres d'un même mot : Leg. (Leg. IV, I, V, XI.). Or, ces trois lettres sont l'abrégé du mot espagnol *legajo*, qui signifie : « liasse de papiers ». Ainsi s'expliquent la nature et le sens des inscriptions qui peuvent se traduire comme suit :

COMTÉ DE
BELCHITE
LIASSE IV
DON LUIS I. SEIGNEUR DE
HIJAR. Ier COM-
TE DE BELCHITE.

la deuxième :

DUCHÉ
DE ALIAGA
LIASSE I
DON JUAN FERNANDEZ DE
HIJAR DUC ET
SEIGNEUR DE HIJAR. FON-
DATEUR ET Ier COM-
TE DUC DE
DE ALIAGA.

1 Le sous-selle est placé dans le dessous de la vitrine renfermant nos dagues et poignards, à gauche de la porte d'entrée.

2. Dans les inscriptions originales, que nous reproduisons, la lettre *E* du mot *DE* est généralement conjuguée avec la lettre *D* et placée à l'intérieur de la boucle de cette dernière lettre. N'ayant pas de caractère spécial pour reproduire cette liaison, l'imprimeur a dû se borner à écrire le mot en deux lettres séparées.

la troisième :

COMTÉ DE BELCHITE	
LIASSE	V
DON LUIS II, SEIGNEUR DE HIJAR, IIe COMTE DE BELCHITE.	

la quatrième :

DUCHÉ ET SEIGNEURIE DE HIJAR	
LIASSE	XI
DON LUIS (LE) IIe COMTE DE BELCHITE IIe DUC ET SEIGNEUR DE HIJAR.	

Tout se comprend, dès lors, très facilement : les inscriptions ont trait à des liasses de papiers d'affaires ou plutôt d'archives intéressant les familles des seigneurs de Hijar, comtes de Belchite et ducs de Aliaga (en Espagne), sur lesquels il serait facile de se procurer des renseignements, inutiles, du reste, en l'occurrence. Ces inscriptions, et le type des caractères employés, indiquent, à n'en pas douter, le XVIIe siècle.

Il est aisé de se figurer ce qui a dû se passer : à un moment donné, au XVIIe ou au XVIIIe siècle (peut-être plus tard), les quartiers et le sous-selle ayant besoin d'être regarnis de cuir, on se servit pour cet usage de couvertures en cuir, du XVIIe siècle, ayant servi à garder des liasses de papiers ou des archives des seigneurs de Hijar.

Il nous paraît probable aussi que c'est la présence de ces inscriptions espagnoles sur les quartiers et le sous-selle qui a dû engager les auteurs des catalogues de 1880, 1885 et 1902 à attribuer à la selle une origine espagnole, qu'elle ne peut avoir. Le décor des bandes gravées ne permet pas une telle attribution, pas plus, du reste, que l'époque des inscriptions frappées sur le cuir ne permettrait de dater de la fin du XVIe siècle et la selle et ses accessoires.

Il importe donc de remarquer que toutes ces pièces étant, sans conteste, parfaitement authentiques, la selle est allemande et date de la seconde moitié, voire de la fin du XVIe siècle, et que le cuir qui garnit le dessous des quartiers et le sous-selle date du XVIIe siècle, mais peut constituer une restauration postérieure à cette époque. Quant au velours rouge recouvrant le siège et les quartiers, il constitue une restauration moderne, effectuée postérieurement à 1885 et antérieurement à 1897.

GEORGES MACOIR.

SECTION D'ART MONUMENTAL [1]

QUELQUES ACQUISITIONS NOUVELLES

II

La salle XIV est réservée aux œuvres d'artistes français du XVIIe et du XVIIIe siècle.

A côté de moulages déjà connus : le *Faune* (no 1927) de PIERRE PUGET (1622-1694), la *tête de satyre* (no 1967) de CHARLES-ANTOINE COYSEVOX (1640-1720), le *buste de Nicolas Coustou* (no 2196) par son frère GUILLAUME COUSTOU (1678-1746), etc., ont pris place des reproductions d'œuvres de statuaires de talent dont aucun n'était, jusqu'à présent, représenté dans notre Musée : Caffieri, Pajou, Le Comte, Houdon, Stouf.

Voici d'abord, sur une jolie cheminée Louis XV (no 2871) nouvellement placée, le *Fleuve* (no 2849) exécuté en 1759 par JEAN-JACQUES CAFFIERI (1725-1792), comme morceau de réception à l'Académie française (marbre, au Louvre).

Cet artiste appartient à une famille de sculpteurs, fondeurs, orfèvres et ciseleurs, d'origine romaine, dont le premier, Philippe, fut appelé en France par Mazarin en 1660 ; il y eut de nombreux descendants. Des six membres de cette famille qui se firent une réputation par leur ciseau, Jean-Jacques est le plus renommé ; élève de Lemoyne, il remporta le grand prix de sculpture à l'âge de 23 ans.

Le *Fleuve* qui lui valut, onze ans plus tard, son admission à l'Académie royale, est personnifié par le traditionnel vieillard à la longue barbe — la « barbe de fleuve ». Assis sur un rocher, la jambe gauche passée au-dessus d'une urne renversée d'où l'eau s'échappe, il tourne la tête vers la droite et suit des yeux le cours des ondes auxquelles il donne la liberté ; son front est ceint d'une couronne de fleurs et de feuillage, emblème de la fertilité qu'il répand sur la terre. De cette donnée banale à force de redites : le vieillard à l'urne, Caffieri a su tirer une œuvre originale, de silhouette pittoresque ; sa figurine est hardiment campée ; son modelé dénote un savant anatomiste, admirateur de la musculature vigoureuse des nus de Michel-Ange.

Le superbe *buste de Rotrou* [2] (no 2847), du même artiste, se distingue entre tous par la crânerie de son allure. Le visage maigre sans sécheresse, les yeux remarquables d'intelligence, les sourcils largement arqués, le nez un peu fort, la bouche ferme, le menton volontaire montrent l'homme de pensée et d'action, qui sut être à la fois le dramaturge admirable, le « véritable fondateur du théâtre français », comme l'appela Voltaire, et le magistrat intègre, énergique

1. Voir le *Bulletin* de juillet 1910.
2. Marbre, à la Comédie-Française.

et humain, dont le dévouement à ses concitoyens au cours d'une épidémie trouva la mort pour récompense.

Jean de Rotrou fut l'une des belles figures du règne



FIG. 1 — N° 2847. JEAN DE ROTROU, PAR CAFFIERI.
(Paris, Comédie Française. — Marbre.)

de Louis XIII. Né à Dreux en 1609, il appartenait à la noblesse de robe et suivit les traditions paternelles en devenant lieutenant particulier au bailliage de Dreux, assesseur criminel et commissaire examinateur au comté; mais sa vocation le portait au théâtre : il avait à peine 19 ans lorsqu'il fit représenter sa première œuvre et ne produisit pas moins de vingt et une comédies au cours des deux années suivantes. Ce précurseur de Molière et de Racine — qui ne dédaignèrent pas de lui emprunter les sujets, l'un d'*Amphitryon*, l'autre de la *Thébaïde* — doué d'un esprit d'observation très fin, d'une extraordinaire facilité de travail, d'une charmante ingéniosité d'invention, mourut à 41 ans, laissant autant d'œuvres qu'un auteur puisse en produire durant la plus longue carrière.

Cette intelligence qui illumine le visage de Rotrou, Caffieri l'a fait briller aussi dans les yeux de son buste de *Jean-Baptiste Rousseau* (n° 2848) dont l'original, en terre cuite est au Musée national de Versailles [1]; mais ici, le plissement des paupières, la bouche aux commissures rentrées, la lèvre supérieure imperceptiblement soulevée par un sourire à peine indiqué mais plein de finesse, en dépit des traits un peu gros du visage, tout s'accorde à donner à la physionomie l'expression railleuse de l'épigrammatiste. Il y a de la fierté dans cette raillerie légère et aussi un peu, semble-t-il, de défi spirituel et nuancé d'une pointe de dédain. Elle est vraiment pleine d'intérêt, cette tête du poète lyrique qui, en souvenir peut-être des leçons de Boileau, cultiva la satire avec assez de succès pour se créer des ennemis implacables autant que peu scrupuleux dans le choix de leurs moyens de vengeance — mais eut le tort de s'abaisser à se servir des mêmes armes.

On sait que J.-B. Rousseau, proscrit et abandonné, vint à Bruxelles et vécut pendant vingt-huit ans de la générosité du duc d'Arenberg; il y mourut en 1741, âgé de 70 ans; ses restes, inhumés dans l'église des Carmes déchaussés, furent transférés

1. Il en existe un exemplaire en marbre à la Comédie-Française.



FIG. 2. — N° 2848. J.-B. ROUSSEAU, PAR CAFFIERI.
(Versailles, Musée national. — Terre cuite.)





FIG. 3. — N° 2844. VOLTAIRE, PAR HOUDON.

FIG. 4. — N° 2843. MOLIÈRE, PAR HOUDON.

(Paris, Comédie Française. — Marbre.)

en 1842 dans l'église Notre-Dame, au Sablon. Un moulage du buste de Caffieri remplacerait avantageusement l'œuvre de Du Mortier qui orne son mausolée et que l'abbé De Bruyn, sévère dans ses appréciations mais non injuste, appelle « le plus mou et le plus insignifiant buste qu'il soit possible de produire [1] ».

Ces deux bustes, celui de Rotrou et celui de Rousseau, ne sont point des portraits : le premier date de 1783, et Jean de Rotrou mourut en 1650; le second fut modelé en 1789, près d'un demi-siècle après la mort du poète. Caffieri, né en 1725, n'avait certainement jamais connu Rotrou; peut-être avait-il, à peine adolescent, pu voir Jean-Baptiste Rousseau; mais il est tout à fait invraisemblable qu'il en ait gardé un souvenir suffisant pour lui permettre de reproduire ses traits au bout de tant d'années; il n'eût d'ailleurs conservé de la rencontre que l'impression d'un vieillard malade et morose, et le Rousseau qu'il nous montre est plein de vigueur et d'ardeur au combat. Cependant, les physionomies de ces deux écrivains s'accordent à merveille avec ce que l'on sait de leur caractère; preuve que Caffieri, ne voulant pas faire œuvre banale et quelconque, s'est appliqué à se pénétrer de la psychologie des personnages afin de suppléer, par une ressemblance morale certaine, à l'incertitude d'une ressemblance physique qu'il n'était pas à même de contrôler. Disons toutefois qu'il put s'aider, pour le buste de Rotrou, d'un portrait d'après nature qui appartenait à un arrière-petit-neveu de l'écrivain, et, pour celui de Rousseau, d'un autre portrait original, peint par M. Aved, peintre du Roi.

Deux autres bustes bien caractéristiques — dont l'un est un admirable portrait, étudié sur le vif — sont ceux de Voltaire (n° 2844) et de Molière (n° 2843), par JEAN-ANTOINE HOUDON [2]. Elève de J.-B. Pigalle et de René-Michel (dit Michel-Ange) Slodtz (fils d'un Anversois dont Paris et Versailles possèdent les chefs-d'œuvre), Houdon fut peut-être le meilleur des sculpteurs portraitistes modernes; comme Jean Warin, il fut un observateur sagace, pénétrant

1. *Notice sur l'église de Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles* (Bull. des Commissions royales d'art et d'archéol. 1872, p. 199).

2. Né à Versailles en 1741, mort à Paris en 1828.

jusqu'au plus secret de l'âme de ses modèles, merveilleusement habile à la rendre dans toute son intimité, aussi doit-on voir en ses bustes plus que des sculptures d'un rare mérite : de véritables « portraits moraux », c'est-à-dire des documents inestimables pour l'historien que tenterait l'étude psychologique des hommes de l'époque.

Est-il, sous ce rapport, rien de plus admirable que cette tête de Voltaire? Vieillard aux yeux pétillants de malice juvénile, sarcastique censeur dont la bouche édentée est prête encore à lancer la satire, il apparaît ici comme la synthèse d'une longue vie de lutteur endiablé, de philosophe profond, de novateur hardi, d'infatigable travailleur dont la pensée alerte et vivace illumine ce front dégarni par les ans.

Ce visage d'octogénaire porte encore l'empreinte de l'énergie de l'écrivain qui, embastillé dès le début de sa carrière — pour une satire dont il n'était pas l'auteur — en profitait pour écrire *Œdipe* et commencer, par les premiers chants du *Poème de la Ligue* (*la Henriade*), sa lutte contre l'intolérance; des années de labeur ininterrompu ont émacié les traits, voûté les épaules; mais l'esprit survit, intact, et la philosophie sereine de l'homme qui a beaucoup vécu



FIG. . — N° 2840. MADAME DU BARRY, PAR PAJOU.
(Paris, Musée du Louvre. — Marbre.)

et beaucoup étudié la vie triomphe de la décrépitude.

Si Houdon a pu connaître Voltaire, il n'a jamais vu Molière, qui était mort soixante-huit ans avant la naissance du sculpteur; aussi a-t-il dû s'en rapporter aux portraits peints par Pierre Mignard; le buste du grand auteur-comédien n'en a pas moins toute la vérité, toute l'intensité de vie que pourrait offrir un portrait d'après nature. Le *Molière* de Houdon répond bien à l'idée que l'on peut se faire de l'immortel créateur d'Harpagon, de Tartufe, de Sganarelle, de tant d'autres personnifications des vices ou des ridicules; c'est bien là le regard clair, observateur, de l'homme qui a si bien montré les travers humains, de l'écrivain-acteur sans égal dans l'art de « *castigare ridendo mores* »; cependant, à bien étudier ce visage, on y découvre comme une expression dissimulée de souffrance, et l'on y reconnaît le travailleur harcelé sans cesse par le despotisme d'un roi habitué à voir des chefs-d'œuvre se créer sur ses ordres.

Si Houdon, en observateur subtil, a excellé dans l'art du portrait sculpté, il ne s'est point montré inférieur à lui-même dans ses figures idéales; témoin le *buste de Diane* (n° 2842), fragment de la superbe statue en bronze du Musée du Louvre.

La tête au port altier, à la bouche un peu dédaigneuse, au front couronné des ondulations souples de la chevelure dont le sommet se pare du croissant de lune, fait penser à Diane de Poitiers plutôt qu'à la déesse de la chasse; il semble que Houdon, comme Jean Goujon, ait voulu confondre en la même figure la sœur d'Apollon et la favorite de Henri II.

⁂

Nous avons vu des portraits de littérateurs; voici (n° 2839) celui d'un savant, l'illustre chimiste *Lavoisier* [1], le perspicace expérimentateur à qui l'on doit la découverte des propriétés de l'oxygène et du rôle capital que joue ce gaz dans notre existence.

D'une rare précocité (il était élu membre de l'Académie des Sciences à 25 ans), Lavoisier fut un chercheur à l'esprit sans cesse en travail; sa pensée, appliquée à sonder les mystères des problèmes scientifiques, devait donner à sa physionomie une expression particulière, que l'auteur de ce buste semble avoir bien rendue; le regard en l'air n'est pas d'un distrait, mais d'un penseur, et la bouche aux lèvres serrées, d'un dessin élégant et ferme, dénote un esprit positif.

L'auteur de ce buste, JEAN-BAPTISTE STOUF [2], avait

1. Né à Paris en 1743 ; exécuté par ordre de la Convention en 1794.
2. Né en 1742, mort en 1826.

pu connaître Lavoisier, son contemporain; ce buste n'est cependant pas un portrait d'après nature; il date de 1801, sept ans après que l'illustre homme de science eut expié sur l'échafaud le crime d'avoir été fermier général.

Malgré les grandes qualités de cette sculpture, on ne peut la mettre en parallèle avec les œuvres si caractéristiques, si puissantes d'expression de Houdon et de Caffieri. Jean-Baptiste Stouf fut un statuaire de talent, mais non un maître. Il entra à l'Académie en 1785, ayant présenté comme morceau de réception une statuette, *la Mort d'Abel*, conservée au Musée du Louvre.

✠ ✠

Voici, pour clôturer cette série, trois bustes de femmes célèbres — à titres divers — dans l'histoire de la France au XVIII[e] siècle : M[me] du Barry (n° 2840), Madame Elisabeth (n° 2841), Marie-Antoinette (n° 2845).

Le premier de ces bustes date de 1773; il figura cette même année à l'Exposition des Beaux-Arts. La favorite de Louis XV, alors dans tout le rayonnement de sa beauté et de sa puissance, porte haut la tête; mais son expression n'est pas arrogante; elle reflète plutôt la frivolité point méchante que lui attribuent les historiens de l'époque. Les traits du visage sont d'une grande pureté; le cou, long et souple, supporte avec grâce la masse des cheveux bouclés qui tombent sur la nuque. Si ce portrait est ressemblant, comme il y a tout lieu de le croire, il faut reconnaître que la réputation de beauté de la célèbre comtesse n'a rien d'exagéré, et l'on comprend qu'elle ait attiré l'attention du galant Louis XV.

Est-ce bien Madame Elisabeth, la sœur dévouée de Louis XVI, que représente notre buste n° 2840? Nous y cherchons en vain les traits de famille des Bourbons, notamment le nez bien connu, auquel ne ressemble en rien le nez court et légèrement retroussé de la princesse que nous avons sous les yeux.

Ce buste, dont l'original est un marbre, au Château de Versailles, est attribué à AUGUSTIN PAJOU [1], auteur du portrait de M[me] du Barry (ce dernier est au Louvre).

Pajou, prix de Rome à 18 ans, membre de l'Académie à 30, directeur du Cabinet des Antiques et membre de l'Institut, fut l'un des sculpteurs les plus délicats et les plus distingués du XVIII[e] siècle; le Musée du Louvre possède de lui plusieurs bustes et des groupes parmi lesquels son morceau de réception à l'Académie : *Pluton tenant Cerbère enchaîné*, et son envoi au Salon de 1769 : *la reine Marie Leckzinska sous les traits de la Charité* — un pur chef-d'œuvre.

1. Né et mort à Paris, 1730-1809.

FIG. 6. — N° 2845. MARIE-ANTOINETTE, PAR F. LE COMTE.
(Versailles, Musée national. — Marbre.)

Le *buste de Marie-Antoinette* est de FÉLIX LE COMTE [2]; c'est encore un marbre de Versailles; la signature de l'artiste est suivie de la date : 1783; la fille de Marie-Thérèse était alors dans la plénitude de sa beauté et de sa majesté; hautaine, elle bravait avec mépris les rancunes et les calomnies qui sapaient la base de son trône. L'œuvre de Le Comte montre la reine fière et dédaigneuse, drapée dans le manteau fleurdelisé de France, portant pour tout joyau le médaillon à l'effigie de Louis XVI, suspendu au cou par un ruban.

Ce buste, d'un caractère un peu officiel, est moins intime qu'un autre, de Pajou, que possède également le Musée de Versailles. Ce dernier représente Marie-Antoinette plus jeune; mais déjà son expression fait pressentir le caractère téméraire, l'orgueilleuse obstination qui perdront la reine et hâteront la chute de la monarchie française.

HENRY ROUSSEAU.

2. Né en 1737, mort en 1817.

DONS

Nous avons reçu pour nos collections :

A. *Musée du Cinquantenaire.*

De M. Julien Mattys, à Diest, une plaque de roi de gilde en argent, portant la date de 1718, ainsi qu'une intéressante série d'échantillons de tissus, remontant en grande partie au XVIIIe siècle.

De M. Max Wolfers, de Bruxelles, un collier barbare formé de grains et de perles en verre et en pate céramique, trouvé aux environs de Heidelberg (grand-duché de Bade).

De Mme De Vos, divers objets, notamment des vases, cristaux, assiettes, un coffret, deux gravures : une anglaise (la *Madeleine*, du Corrège) et la *Promenade publique*, de Debucourt.

De M. le Docteur Jules Bommer, deux verres en cristal taillé de Bohême et un coquetier en faïence polychromé.

B. *Musée de la Porte de Hal.*

De M. Jules Chantrenne, fondeur en cuivre, square de l'Est, à Nivelles, un canon hindou en bronze, fort intéressant, orné de beaux reliefs et dont les tourillons sont engagés dans un étrier également orné de jolis reliefs.

De M. Henri Christophe, 392, chaussée de Louvain, à Bruxelles, un modèle de canon se chargeant par la culasse, inventé par Joseph Montigny, arquebusier breveté à Bruxelles (1856).

CARTES POSTALES DE LA SECTION DES ANTIQUITÉS

La Société belge de phototypie vient d'éditer, d'après les clichés de M. Franz De Klerk et, en ce qui concerne les vases grecs, d'après ceux de M. Verstraeten, chef du service photographique des Musées, une série systématique de neuf douzaines de cartes postales d'après des objets de la section des antiquités.

Le choix des objets a été fait par les conservateurs compétents. Deux douzaines de cartes sont consacrées aux antiquités égyptiennes, deux douzaines aux marbres grecs et romains, deux douzaines aux vases grecs, une douzaine aux terres cuites, une douzaine aux bronzes et une douzaine aux antiquités belgo-romaines.

La série de neuf douzaines, complétée par quatre vues du Palais du Cinquantenaire, peut être obtenue pour 9 francs au vestiaire du Pavillon de l'antiquité. Chaque douzaine séparée se vend 1 franc.

INFORMATIONS.

Un grand nombre de nos abonnés se sont plaints de l'état fâcheux dans lequel leur parviennent les numéros de notre *Bulletin*, envoyés sous bande, par la poste, et qui n'arrivent très souvent à destination qu'endommagés, ce qui n'en permet pas la conservation. Pour remédier à cet inconvénient, nous offrons à nos lecteurs, moyennant un supplément de 50 centimes sur le prix d'abonnement, de leur faire parvenir mensuellement le *Bulletin* dans des rouleaux en carton.

AVIS.

Désireux de favoriser la propagation de notre *Bulletin*, nous consentons, à la demande de plusieurs instituteurs et institutrices, à accorder une diminution de 50 % sur le prix de l'abonnement à tous les membres du personnel enseignant qui se présenteront par groupe de cinq, pour en faire la demande.

On est prié d'adresser toutes les communications relatives au Bulletin, *ainsi que les demandes d'abonnement, au Conservateur en chef des Musées royaux, Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.*

Les membres de la Société des Amis des Musées sont autorisés, sur présentation de leur carte de membre, à prendre des photographies, avec un appareil à main et sans déplacement des objets, dans les Musées de Peinture et de Sculpture, du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.

Pour tous renseignements concernant la Société des Amis des Musées, s'adresser à M. Paul De Mot, avocat, secrétaire de la Société, 7, rue des Sablons, à Bruxelles.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET C^o, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 12.10.2779.

2e SÉRIE, 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS N° 11. NOVEMBRE 1910

BULLETIN DES MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

L'ADORATION DES MAGES

PAR JENNIN GOSSART, A NAWORTH-CASTLE

L'ADORATION de l'Enfant Jésus dans l'étable de Bethléem par les rois mages est un des thèmes qui ont été le plus en faveur au début de la Renaissance. Ils sont assez rares les maîtres qui ne l'ont pas interprété. Jennin Gossart, peintre d'une cour brillante, commensal de princes fastueux, vivant à une époque d'apparat et dans un milieu luxueux, a été séduit par le côté pittoresque de cette donnée, à la fois mystique et mondaine, car les anciens documents rapportent que, à diverses reprises, il la choisit pour sujet de ses compositions.

Parmi les ouvrages disparus attribués au maître, se trouve une grisaille de vaste dimension (environ 4m20 sur 2m10) peinte sur toile, mentionnée dans l'inventaire des ouvrages de peinture délaissés par Charles de Croy, duc d'Aerschot, en son château de Beaumont, et dressé, à Bruxelles, par Salomon Noveliers, le 24 avril 1613. « Une aultre pièce sur thoille, d'environ XIIIJ pieds de loing et VIJ de large, avec sa molure toutte simple et platte peincte de noir et dorée, contenant l'*Adoration de Nostre Seigneur par les troix royx*, craionnée tant seullement de blan et de noir, que l'on tient de la main de Memboege [1]. » Les proportions de la peinture font supposer que c'était moins une esquisse de tableau qu'un carton pour tapissier.

On a moins de certitude quant à une autre *Adoration des Mages*, également de grande dimension, qui décorait l'oratoire du château de Wyck-Duerstede, résidence de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht. L'inventaire des meubles et objets de toute espèce qui s'y trouvaient au moment du décès du prélat, en 1524, nous a été conservé, mais, comme la plupart des documents du même genre, il est laconique. Il se borne à signaler, sans autre détail, qu'un tableau de grande dimension représentant l'*Adoration des Mages* décorait l'oratoire du château de Wyck-Duerstede, résidence de l'évêque, près d'Utrecht [2]. La peinture est encore citée dans l'inventaire des meubles et objets du palais de l'évêché, à la mort du successeur de Philippe, l'évêque Frédéric de Tautenbruch, survenue en 1580 [3]. Le nom de Gossart n'est mentionné ni dans le premier inventaire, ni dans le second, mais on sait, par le chroniqueur hollandais Héda, que de de son temps, en 1592-1642, on voyait dans la salle des États, à Utrecht, différentes peintures dues au pinceau de Gossart et que celui-ci avait exécutées pendant l'épiscopat de Philippe de Bourgogne [4]. Ce ne sont là, toutefois, que de vagues renseignements.

On est mieux fixé en ce qui concerne une troisième *Adoration*, qui se trouvait, en 1605, à l'abbaye de

1. ALEX. PINCHART : *Archives des Arts*, 1860, t. I, p. 164.
2. MATHŒUS : *Veteris ævis analecta*, t. I, p. 215.
3. DODT VAN FLENSBURG : *Archief voor Kerkelyche en wereldsche geschiedennissen inzonderheid van Utrecht*, t. II, p. 258.
4. *Historia episcoporum Ultraject*, p. 328.

Saint-Adrien à Grammont, et que, grâce à d'anciennes chroniques et aux notes de Mols et de Pinchart, on peut suivre dans ses déplacements successifs jusqu'à ce jour. D'après Mols[1], le tableau a appartenu « à David, bâtard de Bourgogne, évêque d'Utrecht, au service duquel Jean de Mabuse avait été longtemps ». Il est probable que l'annotateur fait un lapsus en disant « David », au lieu de « Philippe ». Toutefois, Gossart, avant de devenir le peintre de Philippe, a pu travailler pour David qui mourut en 1496. Ce qui parait certain, c'est qu'il y avait des peintures de Gossart à l'évêché d'Utrecht et que le château de Duerstede bâti par David et habité, ensuite, par Philippe, renfermait une *Adoration des Mages*, dont, malheureusement, comme nous venons de le dire, les anciens inventaires ne disent pas l'auteur. On ignore, en tous cas, à la suite de quelles circonstances le tableau aurait passé d'Utrecht à Grammont, où l'on sait qu'il se trouvait, en 1605. Jean Chifflet nous apprend, en effet, que les archiducs Albert et Isabelle, passant par cette ville, au mois d'août de cette année, y achetèrent de Jérôme de Monceaux, abbé du monastère des Bénédictins de Saint-Adrien, au prix de 2,000 livres de Flandre — somme énorme pour l'époque, car elle équivaut à 25,000 francs de notre monnaie — un tableau de l'*Epiphanie*, peint par Jean de Mabuse *(Ioanis Malbodii)* et qui alla décorer le maître-autel de la chapelle du palais de Bruxelles [2].



L'ADORATION DES MAGES, PAR JENNIN GOSSART.
(Appartenant à lord Carlisle, à Naworth-Castle.)

Le Père Claude du Molinet, religieux augustin français, qui visita la Belgique, en 1682, le vit et écrit dans la relation manuscrite de son voyage, publiée par Gachard : « Au bout de la salle est la chapelle qui est ce qu'il y a de plus beau dans le château; elle est

1. François Mols, natif d'Anvers, où il mourut, en 1790, était, dit-on, un connaisseur très instruit dans l'histoire des peintres. Il a enrichi de notes un exemplaire de l'ouvrage de WALPOTE : *Anecdoting of painting in England, collected by George Virtue*, 1765, que possède la Bibliothèque royale de Belgique.

2. JEAN CHIFFLET, *Aula sacra principum Belgii*, Anvers, 1650, p. 9.

plus grande que la Sainte-Chapelle de Paris, fort claire, fort élevée et fort délicate. L'autel, qui est de marbre, a un tableau des plus beaux, de la manière d'Albert Durer [1]. » Ainsi déjà, au XVIIe siècle, le nom de l'auteur était en passe d'être oublié et nous allons voir que le nom de Dürer, mis en avant par le Père du Molinet, ne devait pas tarder à lui être substitué officiellement.

Cependant, onze ans plus tard, l'un des historiographes de l'archiduc Albert garde encore le souvenir de Gossart : « L'archiduc, dit-il, acheta à grand prix, de l'abbé de Grandmont, une pièce de Jean de Maubeuge qu'on voit encore dans la chapelle de la cour, à Brusselle [2]. » En 1722, nouveau témoignage, dans un ouvrage hollandais signé H. Van Ryn : « Et l'*Adoration des trois Rois* (de Jan van Maubeuge), qui se trouve sur l'autel de la chapelle de la cour à Bruxelles [3]. »

Mais voici que l'imprudence d'un cuisinier provoque un incendie qui va complètement détruire l'antique palais édifié par Jean III de Brabant, reconstruit par Philippe le Bon, embelli par Marguerite d'Autriche et Charles-Quint. Dans la nuit du 3 au 4 février 1731, le feu prend soudainement dans les souterrains, se propage avec une extrême rapidité et, en moins de douze heures, fait une immense ruine de l'imposant ensemble de constructions qui occupaient l'emplacement actuel de la place royale, de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg et des hôtels voisins [4]. Seule la chapelle demeura debout et intacte, et le tableau de Gossart échappa ainsi au désastre.

1. GACHARD, *Relations inédites de voyages en Belgique*, dans la *Revue de Bruxelles*, mai 1839, p. 56.

2. *Histoire de l'Archiduc Albert*, Cologne, 1693, p. 359.

3. *Oudheden en gestichten van Zeeland*, Leyden, 1722, t. II, p. 81.

4. ALPHONSE WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 256.

FAC-SIMILÉS DES SIGNATURES DE « L'ADORATION DES MAGES », PAR JENNIN GOSSART.

(D'après des calques de sir George Scharf.)

Mols signale sa presence, quelques années plus tard, parmi les œuvres d'art du prince Charles de Lorraine. Le nouveau gouverneur général des Pays-Bas pour l'Autriche trouva, faut-il croire, la peinture à son goût, se l'appropria, ce qui est flatteur pour Gossart et la fit placer dans l'ancien hôtel de Nassau, dont il avait fait sa résidence. Un écrit publié en 1761, et cité par Louis Hymans [1], dit que les appartements de celle-ci « sont beaux, commodes et richement meublés. On y trouve le cabinet de Sa dite Altesse Royale, contenant de précieux tableaux rares et antiquités. » C'est dans ce cabinet que fut placée l'œuvre de Gossart, achetée par Albert et Isabelle, en 1605, et sauvée de l'incendie, en 1731.

Que n'y est-elle encore ! Mais pendant trois siècles ce fut le triste sort de la Belgique de voir des souverains étrangers, des gouverneurs étrangers, des commissaires étrangers, dépouiller sans vergogne, les uns après les autres, la patrie des Van Eyck, Van der Weyden, Van der Goes, Metsys, Gossart, Brueghel, Rubens, Van Dyck et Jordaens, des chefs-d'œuvre de ses peintres, les emporter au loin pour en enrichir, à bon marché, leurs propres collections.

Le bon Charles de Lorraine, auquel les Belges reconnaissants ont élevé deux statues, ne put rien emporter, pour la bonne raison qu'il mourut, au château de Tervueren, le 4 juillet 1780, avant que l'heure de son départ ne sonnât. Mais, au lendemain de son décès, ses héritiers, ne voulant pas déroger aux précédents, firent main basse sur les biens nationaux, et le cabinet qu'il avait formé fut dispersé aux enchères publiques. Le catalogue de la vente, qui eut lieu en 1781, a été imprimé [2], mais c'est en vain qu'on y cherche l'*Adoration des Mages* par Jean Mabuse. Elle y figure néanmoins mais sous le nom défiguré d'Albert Dürer, ainsi que l'a démontré M. H. Hymans, en l'identifiant avec le n° 66 de la troisième partie du catalogue : « *L'Adoration des Mages, par Halberdurere, sur bois :* hauteur 5 pieds, 6 pouces largeur 5 pieds. » Les dimensions concordent avec celles du tableau de lord Carlisle (1m68 de haut, 1m61 de large) [3].

Celui-ci y fut acquis — c'est Mols qui nous l'apprend — par M. De Cock, conseiller pensionnaire adjoint des États de Brabant, à Bruxelles. De sa collection, il passa dans la galerie du duc d'Orléans, à Paris, où il ne fit, du reste, qu'un court séjour.

« A l'époque de l'Assemblée constituante, en 1790, dit une notice de 1830, le duc d'Orléans, dernier du nom, vendit tous les tableaux du Palais royal, dont l'estimation montait à 4 millions. Un banquier de Bruxelles nommé Walkries, acheta ceux des écoles italienne et française pour le prix de 750,000 livres et les revendit, peu de jours après, à M. de Laborde de Mereville, pour le prix de 900,000. L'orage révolutionnaire força M de Laborde à quitter la France : il passa en Angleterre et y fit transporter ses tableaux, qui furent une ressource pour lui, dans son infortune. Trois seigneurs, le duc de Bridgewater, lord Carlisle et lord Gowsr, les lui achetèrent pour environ un million. Ces amateurs anglais firent une exposition qui dura six mois, au bout desquels ils vendirent les tableaux estimés à un prix fixe, quoiqu'ils s'en fussent réservé un certain nombre, qu'ils se partagèrent [4]. »

L'*Adoration des Mages*, de Gossart, fit partie des tableaux réservés qui échurent à lord Carlisle, le grand-père du lord actuel, dont il n'a, depuis lors, quitté la maison que pour figurer à l'Exposition rétrospective de Manchester, en 1857, et à celles des maîtres anciens, à la Royal Academy of Arst, à Londres, en 1885 (n° 230 du catalogue). Conservé pendant de longues années à Castle-Howard, près d'York, une des résidences du noble lord, il est depuis une vingtaine d'années l'ornement principal de son cabinet de travail, à Naworth-Castle, antique manoir du temps d'Henri VIII, situé à peu de distance de Carlisle [5]. C'est là qu'il nous a été donné de le voir, de l'étudier et d'acter son bel état de conservation.

✤ ✤

L'œuvre appartient à la première période de la carrière de Jean Gossart, à celle où l'influence des génies de la Renaissance italienne, qui devait, par la suite, si profondément impressionner son art, ne l'avait pas encore touché, demeurait même insoupçonnée de lui. Nous lui fixons la date approximative de 1500. Son auteur s'y affirme comme un coloriste et un exécutant de tout premier ordre, capable, grâce à ces deux qualités dominantes, de soutenir de très hautes comparaisons. Seuls, parmi les contemporains, Memling, mort depuis six ans, Metsys, établi depuis

1. *Bruxelles à travers les ages*, t. I, p. 286.

2. *Catalogue des effets précieux de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar, etc.* Bruxelles, 1781, in-4°. Tableaux, troisième partie, n° 66, p. 112.

3. H. Hymans : *L'Adoration des Mages de Mabuse*, Anvers, 1896, p. 5, tiré à part des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1896, p. 99. Une faute d'impression fait dire à l'auteur : 1m68 de haut sur 1m5 de large.

4. *Notice historique sur la galerie du palais royal*, publiée par Alex. Lenoir, Paris, 1830.

5. Les ouvrages les plus récents continuent à faire figurer le tableau parmi les peintures de Howard Castle. Voir notamment le *Lexikon* du Dr Wurzbach, 1906, t. II, p. 84

quatre ans à Anvers, ont fait mieux aux Pays-Bas. Il ne faut pas demander aux personnages de Gossart de la profondeur d'expression, ni une signification caractéristique; ce sont là des grâces que le maître ignore et continuera à ignorer; mais, dans l'art d'habiller avec fantaisie ses modèles, de faire résonner les pourpres, d'étaler pompeusement les brocarts doublés d'hermine et les velours garnis de martre; de faire briller les ors ciselés et les broderies garnies de pierres précieuses, son tableau de Naworth-Castle démontre qu'il est l'égal des plus habiles et des plus réputés.

Par sa place dans une collection privée, d'un accès plutôt difficile et par son éloignement, le tableau, quoique célèbre, est de ceux qui n'ont pas été souvent décrits[1]. Aussi, puisque, grâce à la courtoisie et à l'hospitalité de lord Carlisle, nous avons pu nous livrer, devant la peinture, à un examen approfondi, nous croyons faire chose utile en donnant ici une description minutieuse du chef-d'œuvre, d'après nos notes.

❧ ❧

Une vaste construction ruinée, en briques, avec arcades, piliers et colonnettes, sert de décor à la scène qui, par son ordonnance générale, l'habile disposition de son groupement savamment équilibré, impose de prime abord l'attention. La Vierge est assise au centre de la composition, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus, devant lequel est agenouillé le mage Gaspard. Elle est en robe et ample manteau bleu dont les plis à savantes cassures enveloppent le siège sur lequel elle est assise. Un linge blanc léger lui couvre la tête, laissant se dérouler sur le dos, en mèches abondantes, une chevelure blonde finement exécutée. Sa jolie tête pleine de gravité est légèrement inclinée à gauche, parée d'une expression paisible et heureuse, les yeux baissés vers son fils, complètement nu et qui tient en main une pièce d'or extraite du vase offert par Gaspard et que sa mère lui présente.

Le roi de Tarbes est vêtu de la plus somptueuse façon : jaquette à manches de soie jaune d'or bruni, pelisse de velours bordée de broderies d'or et doublée de marte zibeline. A terre, devant lui, sont déposés son chaperon de velours rouge vif, doublé d'hermine, sommé de sa couronne aux fleurons d'argent garnis de perles fines et son sceptre, petit monument d'orfèvrerie du plus délicat travail. Ces deux objets et le couvercle du calice que le mage vient d'offrir à la Vierge et posé à côté, forment un groupe d'accessoires du plus vif éclat et d'une beauté d'exécution rarement atteinte. Sur le couvercle du calice, on lit, en caractères gothiques : ROY JASPAR.

Le deuxième groupe, à droite, est formé par Melchior, roi de Nubie, et les gens de sa suite. Le mage porte une longue tunique vert clair, serrée à la taille et bordée de soie rose, agrémentée d'une double rangée de perles et de glands d'or; une pelisse à traîne, de drap d'or doublée d'hermine, avec pèlerine de même; des hauts-de-chausse de soie; des souliers de cuir noir; une coiffure bizarre, sorte de bonnet élevé et pointu, à larges bords et de couleur rouge, comme ses chausses et surmontée d'une couronne d'or. Rien de plus osé que la coloration de ce costume aux tons clairs, francs, variés. Leur accord est harmonieux, la réussite complète. De la main droite, Melchior élève un vase magnifique en forme de tabernacle, de la plus grande richesse, renfermant la myrrhe, qu'il s'apprête à offrir à l'Enfant nouveau-né. Des deux serviteurs qui le suivent, l'un est habillé de bleu foncé et tient à la main un turban blanc; il porte en sautoir et à la ceinture une chaîne d'argent formée de larges anneaux. L'autre, coiffé d'un bonnet rose, a sur le bras un manteau de même couleur et, en main, une épée à la poignée de jaspe. Au dernier rang de la suite, à demi caché par un pan de muraille, se montre un cavalier en turban.

Le troisième groupe occupe, à gauche, le premier plan de la composition. A sa tête s'avance Balthazar, roi d'Ethiopie, suivi d'un page et de deux valets. Son costume surpasse en richesse et en recherche ceux de ses deux cousins. Il est habillé d'une robe courte de fine laine, échancrée au cou, à fond de couleur jaune parsemée de dessins blancs, bordée d'un galon noir et laissant voir les bottes molles, en chamois, dont il est chaussé. De ses épaules tombe un large manteau rouge doublé de fourrure tigrée, à pèlerine et à traîne, bordé d'une passementerie noir et or, parsemée de pierreries, du plus délicat travail. Il porte autour du cou une longue écharpe de soie blanche élégamment ramenée par-devers lui, sur les mains qui élèvent un vase d'or ciselé renfermant l'encens. A la frange de cette écharpe légère, dans un délicat travail de broderie, rose et bleu, on lit ces mots : SALVE REGINA. La tête du plus beau bronze du souverain nilotique est coiffée d'un haut couvre-chef bizarre, en velours cinabre, de forme conique, bordé d'étoffe rouge, à pendeloques d'or et encerclé d'une haute couronne d'or, au sommet de laquelle on lit : BALTHAZAR. Etonnant costume, de l'invention la plus fantaisiste et de la plus grande richesse. La

1. Voir WAAGEN : *Treasures of Great Britain*, III, 320. — W. BURGER : *Trésors d'art en Angleterre*, 1865, p. 164. — H. Hymans : notice citée.

traîne du manteau du roi est portée par un page qui est l'une des figures les plus séduisantes du tableau en même temps que l'une de celles qui révèlent le plus l'esprit nouveau qui s'annonce dans l'idéal du peintre. Il porte avec élégance un pourpoint collant à compartiment blanc, bleu-pâle et vert-olive, à jupe bleue bordée d'un galon d'or et laissant, au coude, dépasser des manches cramoisies. Sa chevelure blonde bouclée s'échappe d'un béret vermillon et à sa ceinture est appendue une riche escarcelle de cuir. Derrière lui se tiennent deux serviteurs, dont un nègre coiffé d'un turban.

Derrière ces trois groupes principaux se montrent un certain nombre de personnages secondaires : saint Joseph en robe et manteau rouges, appuyé sur une canne, apparaît dans l'embrasure d'une porte; des bergers se penchent, pour mieux voir, par delà une palissade; des curieux apparaissent aux fenêtres ou derrière quelque pilier de maçonnerie; sous une voûte, sont le bœuf et l'âne. Au dernier plan du tableau s'étagent par-dessus la campagne, d'une part, les clochers et les tours fantastiques de Bethléem; d'autre part, les collines boisées d'où descend la cavalcade de l'escorte, étendards déployés. Enfin, au tout premier plan du panneau, contre son bord inférieur, sur le pavement aux dalles soulevées et brisées, parmi les plantes sauvages qui y croissent, sont deux chiens, accompagnement, semble-t-il, de tout sujet de chevalerie : un petit lévrier blanc accroupi et un épagneul à taches feu, rongeant un os.

Ce n'est là qu'une partie de l'œuvre, car l'*Adoration des Mages*, qui occupe la partie inférieure du panneau, se double de l'*Adoration des Anges*, qui en occupe la partie supérieure. Et tandis que la première semble, dans son apparat, un peu froide et figée, la seconde apporte à la cérémonie officielle une douceur, une tendresse et une poésie que Gossart n'a plus jamais atteintes. Tandis qu'autour de la Vierge se présentent les rois et leur cortège, la céleste cohorte, en robes flottantes de nuances claires, rose, verte et blanche, les ailes et les mains jointes, forme un chœur gracieux et candide, qui chante *Gloria in excelsis Deo* inscrit sur un philastère. Au centre du chœur, plane la sainte colombe et plus haut, dans une nuée, brille l'étoile des rois arrêtée sur les ruines abandonnées de Bethléem, où le Sauveur vient de naître.

Nulle part, il n'y a de Jennin Gossart un tableau de cette qualité et de cette valeur, de cette harmonie et de cet éclat de couleur. Nulle part non plus il n'y en a d'une authenticité plus certaine. La certitude que nous avons de nous trouver devant une œuvre du peintre de Maubeuge repose sur les nom et prénom de celui-ci, introduits à deux places différentes, dans la composition et inscrits avec une patience habilement détaillée, au milieu des broderies parmi les ors, les ciselures et les pierreries des costumes de deux personnages du tableau : d'abord, à la coiffure de Balthazar dans le galon qui dépasse de sa couronne, où est tracée l'inscription : IENNI GOSSART : OGMADV...; ensuite, sur le collier de métal que porte son serviteur nègre et où l'on distingue les mots : IENNIN GOS...

Dans les documents manuscrits d'Alexandre Pinchart, nous avons trouvé un précieux calque de ces deux signatures, pris, en 1857, à l'Exposition de Manchester, par sir George Scharf, et envoyé, à Pinchart, par l'entremise de M. James Weale, en 1864. Nous le reproduisons intégralement avec les annotations du regretté directeur de la National Portrait Gallery. Nous ne pensons pas que ces deux signatures aient déjà été publiées avec autant de précision et d'exactitude.

❧ ❧

Les œuvres où l'artiste signa de son nom de famille sont extrêmement rares. On sait que, dans la deuxième moitié de sa carrière, il adopta pour signature le nom latinisé de sa ville natale, Maubeuge (Malbodius), ce qui l'a fait connaître sous le nom de Jean de Maubeuge, altération : *Mabuse*. Le plus ancien ouvrage connu, signé sous cette forme, est le *Neptune et Amphitrite*, peint pour l'amiral Philippe de Bourgogne, au Musée de Berlin, et qui porte l'inscription : JOANNES MALBODIUS PINGEBAT, 1516.

Nous ne connaissons que quatre ouvrages — deux peintures et deux dessins — qu'il signa de son nom de famille :

1° L'*Adoration des Mages*, à lord Carlisle;

2° Le *Saint Luc* du Musée de Prague, signé : Gossart, sans prénom [1];

3° La *Décollation de saint Jean-Baptiste*, dessin appartenant à M. Masson, à Amiens, signé : GENNIN GOSSART DE M...;

4° *La Justice*, dessin de la collection Albertine, à Vienne, signé : JENIN GOSSART VAN MABUSE.

1. C'est à la suite d'une lecture inattentive des signatures des tableaux de lord Carlisle et de Prague que la forme Gossaert, avec un *e*, a été introduite. En réalité, ils sont tous deux signés *Gossart*, sans *e*. La forme potencée donnée à la lettre *A* du nom a induit en erreur les premières personnes qui ont décrit ces tableaux. Burger dit : L'*Adoration des rois*, signée Jenni Gossaert et apparte-

Quant au prénom de *Jennin*, Gossart l'a abandonné pour lui substituer celui de *Johannes*, que nous lisons sur ses peintures, de 1516 à 1530. Il ne se rencontre que sur les trois ouvrages précités, plus sur un dessin d'encadrement de miroir, également à l'Albertine de Vienne (*Jennin Mabuse*).

Par contre, il se trouve dans bon nombre de documents manuscrits ou imprimés du XVIe siècle : en 1528, le roi Christiern de Danemark écrit : *Jennyn de Mabuse ;* en 1534, le chroniqueur Reygersbeck dit : *Jannyn Mabeuze ;* en 1537, un rapport des archives de Louvain dit : *Jannen Gossart geheeten van Mabeuse ;* en 1588, un autre acte des archives de la même ville dit : *Jennyn Mabuyse ;* à la fin du XVIe siècle, un registre de la ville de Romersvaele renferme : *Jasmyn Mabuyse ;* en 1604, Van Mander dit encore : *Jannyn van Mabuse*, etc.

Est-ce sous cette forme que l'artiste signa quelques-unes des œuvres de sa première période, avant son voyage, à Rome, et à laquelle paraît appartenir l'*Adoration des Mages* de lord Carlisle? Sous quelle fausse attribution sont cachées les autres? Il est vraiment fort heureux pour sa renommée qu'il ait songé à inscrire son nom sur le chef-d'œuvre de Naworth-Castle. Faute de cette sage précaution, ce magnifique tableau ne lui eût, fort probablement, jamais été attribué, tant la différence est notable avec les ouvrages qu'il a peints par la suite et qui sont mieux connus. Il eût été accroître le catalogue de quelques contemporains, fort probablement celui de Gérard David, dont la manière a, avec celle de l'auteur de l'*Adoration des Mages*, plus d'une analogie.

A.-J. WAUTERS.

nant au comte de Carlisle... » (*Trésors d'art en Angleterre*, 1865, p. 164). Quant au tableau de Prague, c'est toujours sous le nom de « Gossaert ou Gossart » qu'il est inscrit dans le catalogue du musée. Le peintre, natif du Hainaut, était Wallon et non Flamand. Aucun nom des Gossart relevés dans les archives de Maubeuge et de Mons ne renferme d'*e* après l'*a*.

LE SERVICE DES FOUILLES A L'EXPOSITION DE BRUXELLES.

LE Service des fouilles de l'Etat, créé le 24 décembre 1903 et qui est rattaché à la Section de la « Belgique ancienne » de nos Musées, vient tout récemment de s'affirmer d'une façon si complète et si suggestive devant le grand public de l'Exposition internationale de Bruxelles (groupe I, classe 3 — Enseignement supérieur — Sciences et Lettres), que nous croyons utile d'en dire ici quelques mots.

Rappelons tout d'abord que la mission de ce Service consiste principalement à surveiller les travaux de nature à amener des découvertes d'objets pouvant intéresser l'éthnologie ou l'archéologie; à assurer la conservation des objets découverts et à faire l'étude du gisement. Ajoutons que, depuis quatre ans, un subside spécial a été accordé à ce Service pour lui permettre de compléter son rôle utile par la restitution des milieux dans lesquels les objets ont été trouvés. Ces milieux sont représentés par des maquettes de tombes (marchets, dolmens, tumulus), d'oppidum, de substructions de villa romaine, etc., destinées à instruire le visiteur sans lui demander d'effort.

Parmi les documents exposés dans quatre grandes vitrines et qui montraient les stades successifs des divers travaux de restauration, depuis la découverte de l'objet — parfois brisé en centaines de morceaux — jusqu'à sa restauration complète, citons principalement : divers ustensiles de l'âge de la pierre; des haches de l'âge du bronze; des urnes de l'âge du fer provenant des cimetières de Luikgestel, de Bellefontaine et de Biez; des framées, des francisques, des épées et des bijoux, de l'époque franque; le parazonium de Petange et l'ornement de char de Denderwindeke, de l'époque belgo-romaine. Les moulages coloriés de ces divers objets étaient placés à côté des originaux, de manière que le public pût se rendre compte de la perfection de ce travail d'imitation.

Les maquettes exposées dans notre stand, au nombre de huit, représentaient les restitutions : du deuxième dolmen de Wéris, au 1/4 de grandeur; du marchet néolithique de Fagnolle, au 1/12e; d'un marchet par incinération de Han-sur-Lesse au 1/12e; d'une tombelle de Sibret, au 1/12e, de l'époque dite marnienne; de l'oppidum belgo-romain du Ti-Château, au 1/400e; d'un des tumulus belgo-romains de Tirlemont, au 1/32e, et enfin un plan-relief, très minutieusement exécuté au 1/50e, de la villa belgo-romaine de l'Hosté, à Basse-Wavre.

Outre les objets exposés dans les vitrines et les restitutions que nous venons d'énumérer, de nombreuses photographies, prises au cours des travaux de fouilles et placées par catégories dans de grands cadres, complétaient la documentation instructive de l'ensemble. Il y avait notamment une série de photographies représentant les divers états d'avancement des fouilles; de celles de la célèbre grotte de Spy; des travaux du Neckerspoel, là où fut

découverte la pirogue datant de l'âge du fer, qui se trouve dans les magasins du Musée, des travaux de déblai de deux puits antiques formés de troncs de chênes évidés; des tombelles de Bellefontaine; des tumulus et tombes diverses de l'époque belgo-romaine; du cimetière franc de Villers-devant-Orval, etc.

Quatre peintures à l'huile, de M. J. Du Fiet, représentant : un groupe de marchets à Boussu-en-Fagne; un des aspects de la nécropole de Bellefontaine; le site de l'abri de l'Ossuaire (sépulture néolithique de Furfooz); le rocher-abri de la sépulture néolithique de Vaucelles, complétaient la documentation.

Faute de place suffisante, la série des documents graphiques relatifs aux fouilles et à l'aide desquels ont été exécutées, notamment, les diverses restitutions mises sous les yeux du public, n'a pu être exposée. Dans deux grands cadres figuraient seulement quelques détails relatifs à une habitation belgo-romaine — actuellement en cours de fouilles — notamment le plan et la coupe de la chambre principale avec un hypocauste et six conduits de chaleur enfermés dans l'épaisseur des murs.

Nous pouvons dire que le public, de même que la Presse, a fort apprécié le travail du Service des fouilles, comme en témoignent les quelques extraits de journaux que nous donnons ci-dessous.

Journal *Le Soir* : « ... Si peu épris soit-on des vieilles choses, il est impossible de ne pas s'intéresser à l'évocation du passé tel que nous la présente MM. de Loë et Rahir ... Tout cela est puissamment intéressant et curieux, et il faut savoir gré au baron de Loë et à M. Rahir de nous l'avoir présenté de façon si alléchante. »

Le Patriote : « ... L'archéologie ainsi comprise devient une science à la portée du public, même non initié, et l'on ne saurait assez encourager toute tentative de vulgarisation scientifique de ce genre. »

L'Etoile Belge : ... « Tout cela évoque d'une façon tangible et des plus heureuses les débuts de l'histoire de l'homme dans notre pays. Aussi faut-il féliciter vivement les promoteurs de cet important travail de vulgarisation, très prisé par le public, souhaiter de voir le gouvernement encourager de plus en plus l'effort considérable effectué par le personnel du service des fouilles pour atteindre un but instructif d'une incontestable utilité.

Le Journal de Bruxelles et *Le XXe Siècle* : « ... Les restitutions fort instructives répondent à un réel besoin de faire mieux connaître les débuts de l'histoire de l'homme dans notre pays et de rendre cette [illegible]

» La « Belgique ancienne » a de la vie et il faut espérer qu'elle grandira, car ses conservateurs ont compris le rôle fondamental d'un musée moderne : celui d'être, en même temps qu'un laboratoire pour les savants, une école pour tous. »

La Nature, l'importante revue des Sciences, de Paris, termine ainsi son article consacré à notre exposition : « Il nous a paru utile de signaler ici en quelques lignes non seulement la bonne organisation de ce service, mais aussi de souligner le but final de ses travaux, qui est de mettre en lumière et de vulgariser la science archéologique. »

En note, *La Nature* souhaite qu'un service semblable soit organisé en France, principalement pour la coordination et la sauvegarde des fouilles préhistoriques, trop souvent effectuées sans méthode et avec précipitation, ou interprétées avec un parti-pris et une fantaisie qui n'ont rien de scientifique.

E. RAHIR.

DONS

Nous avons reçu pour nos collections :

A. *Musée du Cinquantenaire* :

M. Louis ROSSEELS, auquel le Musée doit déjà des dons divers et maintes marques d'intérêt, vient de nous offrir une statuette en terre cuite, trouvée à Thèbes (Béotie) et datant du milieu du ve siècle avant Jésus-Christ (h. 0^m32).

Elle représente une jeune femme portant un haut diadème — c'est sans doute une déesse, Aphrodite vraisemblablement, — vêtue d'un chiton dorien à long rabattement. Des deux mains elle soulève le long voile qui, de la coiffure, lui pend le long du dos.

La base élevée sur laquelle elle est montée, lui donne un caractère monumental.

Des traces de rouge se voient à la chevelure et à la base. — Le vêtement est blanc.

Cette terre cuite appartient au groupe d'œuvrettes où les coroplastes du ve siècle « se sont préoccupés de transposer dans l'argile les visages graves, les corps robustes et gonflés de sève que leur offraient les innombrables modèles de la statuaire; ils ont rendu avec soin la sobriété de gestes, l'immobilité sans raideur qui prête aux œuvres du grand siècle une majesté impressionnante... Tout est conçu en vue d'un effet sculptural et presque architectural... » (POTTIER, *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques*, p. 59.)

Pour le type, comparer POTTIER, *op. laud.*, pl. X, n° 193. — WINTER, *Die Typen der figürlichen Terracotten*, I, p. 68, n° 3.

IMP. VROMANT ET C°, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. 12.10 2820.

2e SÉRIE, 3e ANNÉE PARAISSANT TOUS LES MOIS No 12. DÉCEMBRE 1910

BULLETIN

DES MUSÉES ROYAUX

DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

(Antiquités, Industries d'Art, Art monumental et décoratif, Armes et Armures, Ethnographie.)

A BRUXELLES

Ce Bulletin sert d'organe à la Société des Amis des Musées royaux de l'État, à Bruxelles.
Il est distribué gratuitement aux Membres de la Société.

ABONNEMENTS :

Pour la Belgique . . 5 francs. — Pour l'Étranger . . 6 fr. 50 — Le numéro . . 50 centimes.

LES FAIENCES D'ANDENNE AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE.

LES FABRIQUES DE FAIENCE D'ANDENNE.

CHAPITRE I.

LA collection des faïences d'Andenne au Musée du Cinquantenaire a pris, en ces derniers temps, et surtout par le legs princier de feu M. Lohest, une notable importance. Il nous a paru utile, pour les visiteurs du Musée, d'en dresser un état de situation, afin de montrer le résultat acquis à ce jour et les vides à combler pour l'avenir.

Pour atteindre plus sûrement notre but, nous croyons indispensable de résumer le tableau historique des faïenceries andennaises, étude que nous avons naguère établie à l'aide de documents authentiques puisés aux archives (1).

Sous le rapport de la qualité, il faut distinguer deux classes.

A. La grosse faïence;

B. La faïence fine, qu'on subdivise, au point de vue de la composition, en faïence marneuse, faïence cailllouteuse (à base de silex) et faïence felspathique.

On rencontre peu de représentants de la grosse faïence d'Andenne dans les collections publiques ou privées; nous en connaissons néanmoins vingt-deux spécimens bien authentiques.

La fabrication des faïences fines prit à Andenne, de 1782 à 1830, un très grand développement; toutefois, à côté de la belle fabrication, on trouve des produits communs, voire même grossiers; ils étaient, paraît-il, destinés à l'exportation; on les désignait, comme à Rouen, sous le nom de *Nantois*. D'autre part, les fabricants andennais ne possédèrent jamais des ressources financières considérables; quand le vide se faisait dans la caisse de l'usine, on composait les pâtes et les vernis comme on pouvait; les bons ouvriers, dès lors mal rétribués, allaient chercher ailleurs un salaire plus rémunérateur. Comme conséquence, la qualité des produits baissait dans de notables proportions. Les bonnes traditions du métier finirent par disparaître et, durant la dernière période, il sortit de nos faïenceries des pièces qui n'avaient de faïence que le nom, absolument dépourvues de tout mérite; l'échelle est complète, même dans la grande et célèbre fabrique B. Lammens et Cie, tant au point de vue de la fabrication qu'à celui du décor.

Nous établissons, dans la faïence fine, deux groupes, la faïence blanche et la faïence noire. Le premier est de beaucoup le plus important. Quant à la faïence noire, nous ne possédons que des indices — parfois bien probants, — mais la plupart peu précis : nous n'avons jamais rencontré une pièce de faïence noire marquée.

Nous scindons le groupe de faïences blanches en deux sections : d'une part, les pièces marquées ; d'autre part, les pièces dépourvues de sigle patronymique, mais dont nous pouvons, par provenance ou comparaison, établir l'identité.

Voici, d'après ces données, l'énumération des fabriques de faïence d'Andenne avec l'indication des marques qu'elles employèrent et, pour chacune d'elles, les numéros attribués, dans notre catalogue, aux pièces que nous connaissons :

A. Grosse faïence;

B. Faïence fine.

Section I. Faïence blanche, pièces marquées.

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV et XXVII. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, années 1902 et 1906.

Section II. Faïence blanche pièces non marquées.

Section III. Faïence noire.

Nous ne connaissons aucune marque de grosse faïence; il est donc difficile, à moins de souvenirs de famille bien précis, de fixer la fabrique d'où elles sont sorties.

Pour la section des faïences blanches, nous connaissons quarante et une marques.

B. Section I.

1. Fabrique Joseph Wouters, fondée en 1783, continuée par Van de Wardt et ses divers associés, dès 1786; elle finit en 1804. Elle était située en amont du pont d'Andenne: c'est aujourd'hui l'usine de la



Fig. 1.

Société anonyme des Terres plastiques et Produits réfractaires d'Andenne.

Marque 1, numéros 1 et 2
» 2 » 3 à 7
» 35, numéro 9

Ces trois marques nous paraissent appartenir exclusivement à J. Wouters; elles furent utilisées soit à sa première, soit à sa seconde fabrique.

Marque 3, numéro 10
» 4 » 11
» 5, numéros 12 à 18

2. Fabrique J. Wouters (seconde) fondée en 1794, continuée sous la firme Verdursem & Wouters, 1805, reprise par Bernard Lammens et Cie, 1806. Les bâtiments en sont occupés actuellement par la Société anonyme E. & L. Godin (papeterie).

Marque 6, numéros 8 et 14 à 19
» 7 » 20 à 27
» 8 » 28 à 30
31 et 35
32 et 37

Groupe des pâtes colorées et engobes.

Marque 9, numéros 38 à 44
» 10 » 45 à 52
» 11, numéro 53
» 12 numéros 54 à 74
» 13, numéro 75
» 14 numéros 76 à 78
» 19, numéro 79
» 25 numéros 80 à 82
» 28, numéro 82
» 29 » 83
» 30, numéros 84 et 86
» 34 » 85 et 87
» 37, numéro 85[3]

3. Fabrique Jean Kreymans, fondée en 1804 sur l'emplacement des écoles moyennes actuelles.

Marque 21, numéro 107.

4. Jean-Philippe Becquevort succède à Kreymans en 1806.

Marque 26, numéros 88 à 92
» 16, numéro 93.
» 36, numéros 94 et 100.
» 17 » 95 à 99[2].

5. Fabrique Arnold Bonhivers, fondée en 1822 sur la place du Perron.

Marque 18, numéros 102 et 103.
» 33 » 104 à 106[2].

6. Emmanuel Deville succède à Bonhivers en 1833.

Marque 22 numéro 108.

7. Fabrique Charles, puis veuve Smet et Joseph Nihoul; ce dernier reprend seul la fabrique en 1833. Rue Janson, où s'établit naguère la fabrique de porcelaine de M. C. Renard

Marque 23, numéro 109.

8. Fabrique Fulgence Richard, fondée en 1812 au Staple. Finit en 1862.

Marque 24, numéro 110.

En 1819, elle est dirigée par Henri et Emmanuel Richard.

Marque 41, numéro 110².

9. Fabrique Antoine Fossion, établie en 1821, rue Winand.

Marque 26, numéros 111 et 112.

10. Mathieu Servais s'installe, en 1815, dans la partie occidentale des bâtiments de la première fabrique J. Wouters.

Marque 31, numéros 113 à 116².
» 32, numéro 117.

11. Fabrique Louis Winand, établie en 1817, Grand'Rue.

Marque 38, numéros 118 et 118².

12. Fabrique Gaspard Dossogne, fondée à Andenelle, sous Andenne, en 1838.

Marque 40, numéro 120.

B. SECTION II.

Pièces non marquées, numéros 1 à 38.



FIG. 2.



FIG. 3.

B. SECTION III.

Faïences noires numéros 1 à 6, mais sous toute réserve. Un caractère seul serait peut-être sérieux : les pièces garnies en argent viendraient probablement de Saint-Servais (Namur), à cause de cette particularité, relevée par M. de Prelle, que le directeur de Saint-Servais avait un frère orfèvre à Namur, d'où l'alliance des deux talents particuliers; nous inclinons à croire que les spécimens du Musée viennent de Saint-Servais.

CATALOGUE (1).

CHAPITRE II.

B. Section I. Pièces marquées :
Numéro 11*bis*, marque 4.
Huilier pâte blanche, décor camaïeu bleu foncé, au pinceau.
Plateau 0m275 × 0m145; hauteur 0m06, fig. 1.
Plateau de forme à peu près losangée, analogue à celui de l'huilier nº 14, marque nº 6; aux extrémités du grand axe, deux feuilles dentées, à modelé peu saillant, partant d'un point commun Les logettes, légè-

(1). Les pièces dont nous ne donnons que le numéro et une indication sommaire sont décrites dans notre catalogue. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXVIII



FIG. 4

rement coniques, sont en forme de tinettes finement cannelées à quatre anses; elles sont ajourées : une demi-rosace vers le bas, deux trous circulaires vers le milieu, un demi-ovale aux anses. Filets bleus sur tous les contours du modelé, des feuilles ou des perforations. (Legs Lohest.)

Numéro 24², marque 7, Assiette camaïeu bleu.
» 29², » 8.

Vase forme Médicis, pâte blanche, engobe noir, même profil que le nº 22 — pl. II, nº 8 (1) — fig. 2. (Legs Lohest.)

Hauteur 0m23; grand diamètre 0m18. Pièce de très belle fabrication, émail brillant. Une large frise en barbotine noire enserre la région supérieure de la panse; elle est ornée de rinceaux en réserve blanche. Pour motif central, un vase schématique, posé sur un culot renversé formé de trois feuilles denticulées; deux têtes de Fleuves à longues barbes accostent ce motif. Le rinceau, de part et d'autre, sort du culot; la partie centrale en est formée d'un cygne aux ailes déployées, au col longuement relevé, d'un mouvement tel que l'axe de l'oiseau se confond avec l'axe du rinceau; remplissage de brindilles toujours en réserve blanche sur fond noir. A droite et à gauche, les deux rinceaux sont séparés par une cassolette flambante longuement pédiculée. Au culot du vase, simples traits simulant des godrons. Au pied et au col, grènetis en incrustation blanche, à la molette.

29³. — Grand vase Médicis avec mufles de lion blancs, même modèle que le nº 8. (Legs Lohest.)

Hauteur 0m24, grand diamètre 0m20, fig. 3.

Pâte rouge saumon à engobe blanc. En avant et en arrière, deux camées portant l'un un buste de profil grec, l'autre, les lettres G. L. en majuscules calligraphiques ornées, d'une superbe exécution. Deux cornes d'abondance fort peu gracieuses couronnent les médaillons et servent de point d'attache à des rinceaux style Empire, d'une grande légèreté de composition et d'une belle correction de dessin. Rien au culot du vase, grènetis de pâte à la molette au pied et au bord supérieur, accompagnés de filets blancs en engobe.

31².— Sucrier, pâte chamois, engobe blanc. Le décor diffère quelque peu du type de notre catalogue; il dénote bien cependant la même main et accuse la liberté d'allure du décorateur.

38, marque 9. — Onze assiettes décor par impression en noir : Aigremont — Amay — Farciennes — Flône — Floreffe — Grande-Flémalle — Ham-sur-Hur — Oignies — Paille — Quincampois — Ramet.

41², marque 9. — Assiette plate, décor polychrome, note dominante : grosse rose rouge au fond du bassin. (Legs Lohest.)



FIG. 6.

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 190[illegible]



Fig. 5.

50², marque 10. — Assiette profonde marly chantourné, côtes en torse, décor polychrome.

61³, marque 12. — Sucrier décoré à l'aigle noire, assorti au service à café. Hauteur 0m10, diamètre 0m09, fig. 4.

69, marque 12. — Deux chandeliers camaïeu bleu au pinceau, à base carrée, fût cylindrique et chapiteau ionique.

70, marque 12. — Paire de chandeliers camaïeu bleu, plus élancés que les précédents. Pied carré, médaillons avec oiseaux affrontés.

75, marque 13. — Assiette à dessert, camaïeu bleu au pinceau.

L'inscription doit se lire : André-Louis Fossoul; c'est le nom du beau-père de François Wouters, fils de Joseph.

88³, marque 36. — Assiette profonde polychrome. Un coq dans le fond du bassin.

104², marque 33. — Assiette plate, décor polychrome.

Au bassin, fond de paysage sommairement traité, arbres exécutés à l'éponge.

118², marque 39 (L. Winand). — Soupière ronde, malheureusement sans couvercle. Pâte blanche camaïeu bleu au pinceau. Hauteur 0m195, grand diamètre 0m30, fig. 5.

Anses pleines, roulées en spirale, sortant d'une rosace de feuilles d'acanthe ou plutôt de laurier-rose interprétées en acanthe, posées sur un seul plan et d'un léger relief. Le pied rappelle celui des vases Lammens; le profil du récipient est élégant et gracieux. Le décor consiste en festons de draperies accrochés à un filet bleu qui entoure la partie supérieure; ils portent, en leur giron, des fleurs ou des fruits; entre deux festons, deux cordelettes terminées par un gland en profil de clochette. (Legs Lohest.)

La note suivante accompagne cette belle pièce : « Soupière fabriquée par Louis Winand antérieurement à 1817, grand-père de M. Boseret, ingénieur, donataire de la pièce. »

La première indication que nous avons rencontrée de L. Winand remonte précisément au 23 juillet 1817. L'immeuble situé dans la Grand'Rue, en lequel il installa sa fabrique, avait été acquis le 14 mai 1814; il resta, jusqu'en ces toutes dernières années, en possession de la famille. — L'ingénieur Boseret est probablement M. Georges Boseret, petit-fils de Charles Boseret, époux de Stéphanie Winand, donc gendre de notre fabricant.

B. Section II. Pièces non marquées.

1. *a*) Porte-montre : Mars et Vénus.
Voir Richardot (1).

b) Napoléon (2).

2*bis*. Jardinières en faïence blanche, décor en relief, formé d'attributs militaires.

Base $0^{m}20 \cdot 0^{m}10$, hauteur $0^{m}12$.

C'est la reproduction du socle du porte-montre aux attributs militaires, n° 2, de notre catalogue (3).

A l'intérieur, on remarque des tasseaux pour soutenir la plaque à perforations ou à tubulures. La plaque originale est remplacée, dans les deux pièces, par une mauvaise plaque en poterie jaune-clair. (Legs Lohest.)

Nous avons jadis rencontré la même pièce accommodée en encrier à deux godets.

19[2]. Vase aux têtes de faune (4), camaïeu noir. Hauteur $0^{m}18$; diamètre à la hauteur des têtes $0^{m}16$; côté du socle $0^{m}08$.

Belle pâte blanche, émail brillant, décor au pinceau (Legs Lohest), fig. 6.

Au plus grand diamètre de la panse, entre les têtes, un médaillon portant, d'un côté, J. W. et, de l'autre, F. D. en majuscules calligraphiques d'exécution peu correcte. Ces médaillons se relient aux têtes par une frise ou une litre à simples rinceaux.

Au col, frise formée de feuilles posées obliquement et jointives, une moitié teintée en noir, sans apparence de modelé. Ce décor se rattache au type n° *B*, 42*bis*, mais d'une moins belle exécution.

42[2]. — On pourrait rattacher à ce numéro le petit service à café du Musée, comprenant théière, pot à lait, deux tasses et sucrier. Les profils des grandes pièces se rapprochent beaucoup de ceux du service à café à l'aigle noire, dont nous avons repris le sucrier sous le n° 61[3].

Décor en camaïeu bleu au pinceau, filets et festons.

Andenne, janvier 1911.

E.-J. DARDENNE.

(1). *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV.

(2). *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

(3). *Bulletin du Musée des arts décoratifs*, mars-mai 1909.

(4). Mêmes têtes qu'au vase n° 19, section II, pl. III, n° 2. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXVII.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DE L'ÉTAT, A BRUXELLES.

sous le patronage de S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre.

MEMBRES RÉCEMMENT ADMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres effectifs :

Mme Alfred Solvay, 137, avenue Louise. (Don de 1,000 francs.)

Membres associés :

MM. du Roy de Blicquy, 17, rue du Trône. — G. Goemare, 10, rue Bosquet. — Paul-Émile Janson, avocat, 19, rue de Turin. — G. Le Roy, 12, place du Musée. — H. Le Bœuf-Thys, 305, avenue Molière. — Les Établissements Malvaux, rue Delaunoy, Molenbeek. — MM. Maurice Philippson, 27, rue de la Loi. — Ch. Ter Linden, 15, rue de Livourne. — G. Taymans, 53, avenue de la Toison d'Or. — Mlle Van Bomberghen, 269, avenue Louise.

DONS.

Nous avons reçu les dons suivants : de M. Ernest Solvay : 3,000 francs; de Mme Alfred Solvay : 1,000 francs, à l'occasion de l'achat du tableau du maître de Merode; de Mme Eugène Dugniolle : 500 francs.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux généreux donateurs.

L'assemblée générale annuelle de la Société des Amis des Musées royaux de l'Etat s'est tenue, le samedi 24 décembre dernier, à 2 heures, dans la salle de la commission, au Musée ancien. M. Beernaert, président, empêché, s'était fait excuser. Siégeaient au bureau : MM. Ch.-L. Cardon, faisant fonction de président; Verlant, commissaire; P. De Mot, secrétaire; P. Bautier, secrétaire adjoint; J. Poils et G. Macoir, membres du conseil d'administration.

M. P. De Mot, secrétaire, donne lecture d'un rapport ainsi conçu :

« MESSIEURS,

» Sa Majesté le Roi, s'inspirant de la bienveillance qu'il nous avait témoignée avant son avènement au trône, a daigné accepter la présidence d'honneur de notre Société. En nous accordant cette faveur si rare et si précieuse, notre auguste Souverain a montré, une fois de plus, l'intérêt qu'il porte au développement de nos collections nationales.

» La Société des Amis des Musées, fondée en 1907, a, depuis cette époque, consacré près de 100,000 fr. à l'acquisition d'œuvres d'art, qui ont pris place dans les Musées. Elle forme le souhait que les amis des arts, si nombreux dans notre patrie, lui procureront des ressources nouvelles, aux fins de lui permettre de

poursuivre la généreuse entreprise que ses fondateurs avaient en vue.

» Cette année, notre Société a été assez heureuse pour faire entrer au Musée royal, grâce aux précieuses indications de M. Georges Hulin, une œuvre importante du maître de Mérode ou de Flémalle, qui n'était guère représenté jusqu'ici dans nos galeries publiques.

» Depuis plusieurs années les primitifs flamands ont particulièrement retenu l'attention du monde savant.

» Il y a trente ans, on ne connaissait de notre ancienne école que quelques peintres : les Van Eyck, Van der Weyden, Bouts, Van der Goes, Memling, David... auxquels on attribuait divers tableaux dispersés par toute l'Europe. Les autres productions de l'école demeuraient rangées dans la catégorie des anonymes. Et parmi ces inconnus, combien d'artistes de premier ordre qui, certes, avaient dû marquer parmi les peintres de leur époque! Les critiques de tout pays se passionnèrent pour ces recherches et, grâce à leurs efforts, de nombreux maitres sortirent de l'oubli et se virent attribuer des œuvres classées jusqu'alors sous la dénomination générale « Ecole flamande ».

» D'entre eux, le plus remarquable est sans doute ce mystérieux *Maître de Mérode ou de Flémalle*, ce génial continuateur des Van Eyck, dont la découverte appartient en propre à l'un des commissaires de notre Société, M. A.-J. Wauters qui, dès 1883, dans son livre sur la *Peinture flamande*, groupait les œuvres de notre éminent compatriote. Après lui, MM. von Tschudi, Firmenich-Richartz, Hulin, Verlant, H. Hymans et d'autres érudits cherchèrent à percer le voile épais qui cachait sa personnalité puissante et à reconstituer le catalogue de ses brillantes productions. Le maître se rattache incontestablement à l'école flamande, mais quel est son nom? Est-ce l'Artésien Jacques Daret, ou le Tournaisien Robert Campin, auquel s'arrête aujourd'hui M. Hulin, dans un article documenté publié en 1909 par le *Burlington Magazine?* Peut-être ni l'un ni l'autre! Malgré les investigations patientes de la critique, la question reste ouverte, et nous en sommes réduits à admirer cet ensemble unique de créations d'un de nos plus grands *primitifs*, dont le nom demeure ignoré. Les panneaux de Flémalle qui figurent à l'Institut Staedel de Francfort, la *Vierge* de l'ancienne collection Somzée, maintenant à la National Gallery, le célèbre triptyque de la famille de Mérode et les volets du Musée du Prado, à Madrid, constituent une série inoubliable de chefs-d'œuvre. La noblesse du dessin, le charme du coloris, la sûreté de la technique placent leur auteur au premier rang des maîtres du XVe siècle flamand, immédiatement après les inimitables frères Van Eyck.

» Grâce au dévoué concours de quelques généreux mécènes, nous avons pu doter le Musée de Bruxelles d'un tableau très intéressant du maître : une *Annonciation* qui, par sa composition, rappelle beaucoup le panneau central du triptyque de la famille de Mérode. Conservé naguère en Belgique et brièvement décrit dans l'ouvrage de M. H. von Tschudi (*Jahrbuch der Königl. preuss. Kunstsammlungen*, 1898), ce tableau avait malheureusement souffert et a été restauré avec talent et discrétion. Dans le prochain numéro de notre *Bulletin* paraîtra une monographie de l'œuvre, due à M. Verlant, qui, lors de sa remise au Musée, nous a donné, sur le Maître de Flémalle, une charmante conférence dont nous nous plaisons à rappeler le grand succès.

» Il y a quelques jours à peine, nous avons eu la bonne fortune d'acquérir pour le Musée un buste du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, par Rauch. Le célèbre sculpteur allemand n'était guère représenté chez nous et, d'autre part, l'effigie de ce prince si intimement mêlé à notre histoire avait sa place indiquée dans une collection contenant déjà les portraits de nombreux souverains qui régnèrent au cours des siècles sur nos provinces.

» L'année 1910 a été signalée par une solennité artistique qui n'a pu laisser les Amis des Musées indifférents. Nous voulons parler de la magnifique Exposition d'Art ancien qui avait réuni une si abondante série d'œuvres de l'école flamande du XVIIe siècle.

» Il appartenait à la patrie de Rubens de tenter une aussi colossale entreprise, dont nous sommes heureux de saluer la glorieuse réussite. Évidemment, tous les tableaux exposés n'étaient pas des chefs-d'œuvre, et quelques-uns d'entre eux revendiquaient ambitieusement une paternité douteuse, mais, dans son ensemble, l'Exposition offrait la plus splendide réunion de productions des grands maîtres de l'école qu'il nous ait été donné de contempler. Jamais Rubens n'a manifesté d'une façon plus éclatante ses qualités de sublime décorateur et de génial portraitiste ! Jamais pareille suite de ses esquisses ne fournira aux artistes de tels sujets d'études et aux amateurs de tels sujets d'admiration. Van Dyck, Jordaens, Corneille De Vos, Snyders, Fyt, Teniers, Brouwer, Craesbeke, Coques, ont été brillamment associés à cette apothéose.

» Il convient de remercier ceux qui ont réalisé la surprenante Exposition d'Art ancien, et tout spécialement le plus actif d'entre eux, notre sympathique trésorier, M. Cardon.

» Qu'il nous soit permis de regretter qu'aucune des œuvres exposées n'ait pu être acquise pour nos collections nationales. En ce qui nous concerne, l'épuisement temporaire de nos ressources nous a réduits à l'abstention...

» Nous espérons que, grâce aux efforts du gouvernement, le *Miracle de saint Benoît*, de Rubens, et les antiquités égyptiennes, provenant de la succession du roi Léopold II, seront conservés à la Belgique.

» L'Exposition avait été installée dans les locaux destinés au Musée du Cinquantenaire. Exprimons le

vœu que les travaux de parachèvement de l'édifice soient menés avec la même célérité que ceux du gros œuvre et que bientôt nos collections d'art décoratif et d'antiquités puissent abandonner des locaux défectueux et humides, mettant leur conservation en péril, pour s'installer dans un palais digne des trésors que nous possédons. Espérons également que le public sera enfin admis à voir les collections japonaises de M. Michotte, acquises il y a dix ans déjà et qui, pour des raisons inexpliquées, n'ont jamais été exposées.

» M. Edgard de Prelle de la Nieppe, le distingué conservateur du Musée d'armures, a, pour des raisons de santé, résigné les fonctions d'administrateur de notre Société. C'est avec regret que nous nous sommes séparés de ce collègue si savant et si aimable qui, nous en sommes convaincus, ne nous refusera pas, à l'occasion, l'appui de son expérience. Le conseil d'administration a nommé en son remplacement M. Georges Macoir, conservateur adjoint du Musée de la Porte de Hal, secrétaire de la rédaction du *Bulletin*.

» La semaine dernière, M. Paul Otlet a bien voulu donner pour nos membres une conférence sur le Musée international, laquelle a eu le plus vif succès. Nous remercions sincèrement M. Otlet, en exprimant le désir que son exemple soit imité par nos savants et nos littérateurs, dont nous aimerions à suivre les enseignements.

» Notre initiative se trouve malheureusement paralysée par l'absence de local permanent. A diverses reprises, le gouvernement nous en avait fait espérer un, mais ces promesses n'ont reçu aucune exécution jusqu'à ce jour. Peut-être un avenir prochain en amènera-t-il la réalisation ! »

M. Ch.-L. Cardon, trésorier, présente ensuite le compte des recettes et dépenses, qui est adopté.

RECETTES 1909-1910.

Solde de l'année précédente . . . . . fr.	18,939.91
Cotisations et dons.	17,020.00
Intérêts	271.45
fr.	36,231.36
Emprunt	6,000.00
Total. . fr.	42,231.36
Dépenses	41,322.65
Encaisse. . . . . fr.	908.71

DÉPENSES 1909-1910.

Abonnement au *Bulletin* . . . . . . fr.	1,050.00
Annonciation maître de Mérode	40,000.00
Frais d'administration	272.65
Total. . fr.	41,322.65

RECETTES 1910-1911 (*au 20 décembre* 1910).

Solde de l'année précédente . . . . . fr.	908.71
Cotisations perçues et dons	12,210.00
Cotisations à percevoir	650.00
Total. . fr.	13,768.71
Dépenses	6,935.10
Encaisse. . . . . fr.	6,833.61

DÉPENSES 1910-1911 (*au 20 décembre* 1910).

Restitution prêt Beernaert . . . . . fr.	2,000.00
» » Errera	2,000.00
» » Philippson	2,000.00
Facture Buéso, cadre.	150.00
Buste Guillaume Ier, par Rauch	605.10
Frais d'administration	180.00
Total : fr.	6,935.10

Il est procédé à l'élection de 21 membres du conseil d'administration, sortants en 1912. Sont élus : MM. le baron Baeyens, Bautier, Braun, Carton de Wiart, Cumont, J. De Mot, De Ro, Destrée, Errera, Francotte, Gedoelst, H. Hymans, le baron Janssen, Lambotte, Toussaint, le comte A. van der Burch, J. Van der Linden, Van Overloop, A. Verhaeren, A.-J. Wauters, sortants, et M. G. Schoenfeld.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. Verlant, Cardon, Ch. Ter Linden, G. Taymans, l'assemblée décide de transmettre au gouvernement le vœu que forme la Société des Amis des Musées de voir bientôt entrer dans nos collections nationales le tableau *Le Miracle de saint Benoît*, de Rubens, et les antiquités égyptiennes du roi Léopold II.

La séance est levée à 2 heures 40 minutes.

Les Musées sont ouverts au public gratuitement, tous les jours, à l'exception du 1er janvier, à partir de 10 heures du matin jusque 3 heures du soir, pendant les mois de novembre, décembre et janvier ; jusque 4 heures du soir, pendant les mois de septembre, octobre, février et mars ; jusqu'à 5 heures du soir, le reste de l'année.

IMP. VROMANT ET Cº, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES. I.II 2853.





N
1835
A3
sér.2
année 3

Brussels. Musées royaux
d'arts et d'histoire
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

